Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12286 4 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Laurens – VENDREDI 27 JUILLET 1984

Qui piège qui au Nicaragua ?

Les sandinistes et M. Reagan peuvent être satisfaits. Il n'y aura pas d'élections dignes de ce nom, le 4 novembre, au Nicaragua. Les principaux partis d'opposition ont estimé en effet qu'ils n'avaient pas obtenu de garanties suffisantes pour participer au scrutin. Voilà donc le régime de Managua assuré du *triomphe* de ses *candidats*, et libre d'accuser ses opposants de dérobade. Voilà le président américain conforté dans son argumentation : après avoir reproché aux sandinistes de ne pas organiser d'élections, il pourra les accuser de n'en donner qu'un faux-semblant.

L'opposition légale avait trouvé *un excellent candidat* pour disputer la présidence de la République à M. Daniel Ortega, le coordonnateur de la junte sandiniste. Il s'agissait de M. Arturo Cruz, un homme qui avait combattu la dictature de Somoza et fait partie du gouvernement révolutionnaire avant de le représenter comme ambassadeur à Washington jusqu'au jour où il a rompu avec lui, il y a deux ans. M. Cruz s'inquiétait de l'étouffement des libertés dans son pays, mais il avait toujours refusé de rejoindre les « contras » qui luttent les armes à la main. C'est pourquoi Managua l'avait autorisé à rentrer d'exil; ce qu'il avait fait, lundi dernier.

La Coordination démocratique, dont M. Cruz était le candidat, était aussi une opposition très représentative. Composée de quatre partis sociaux-démocrates ou sociaux-chrétiens, elle ne peut être qualifiée de « *somoziste* », et ses membres, d'ailleurs, agissent dans la légalité. Elle représente ceux – de plus en plus nombreux – qui sont en désaccord ou en rupture avec *le régime*, et dont la survie politique n'est possible que si s'instaure au Nicaragua ce qui n'y existe pas actuellement : la séparation des *pouvoirs et la liberté d'expression.*

Les opposants demandaient la levée des mesures d'urgence décrétées au printemps de 1982 en réplique à l'agression des « contras », aidés par les États-Unis. Ils ne l'ont pratiquement pas obtenue. La censure continue de s'exercer et les autorités *peuvent arguer de l'état de* guerre pour continuer leurs arrestations sommaires *et leur* contrôle, étroit, de la population. Elles ont prolongé l'état d'urgence jusqu'en octobre, affronté une fois de plus l'Église, principale force de contestation, en expulsant récemment dix prêtres étrangers.

La Coordination démocratique demandait également qu'un « dialogue » s'engage avec tous les opposants, y compris avec ceux qui ont pris les armes. Les sandinistes ont refusé.

On ne manquera pas de prêter aux acteurs de la rupture annoncée le 25 juillet bien des arrière-pensées. Le gouvernement de Managua avait annoncé les élections quand il était inquiet : la CIA minait les ports du pays et les « contras » redoublaient d'audace. Pour gagner l'opinion internationale, il devait lui donner des gages. Aujourd'hui, ceux-ci semblent moins nécessaires : le minage a été abandonné, les organisations armées sont divisées ou incapables d'occuper durablement une partie du territoire. En outre, M. Reagan a dû cesser, du moins pour l'instant, son aide financière aux « contras ».

On pourra prétendre aussi que la Coordination démocratique, même sans l'état d'urgence, risquait de faire piètre figure dans le scrutin et qu'elle a trouvé un bon prétexte pour déclarer forfait. Mais ni ses dirigeants ni les sandinistes ne sont gagnants à pareil jeu. Les premiers parce qu'ils perdront leur légalité. Les autres parce qu'ils n'assureront pas leur légitimité. Qui a piégé qui, au Nicaragua ?

Croissance plus harmonieuse de l'économie américaine

Détente sur le dollar après les déclarations rassurantes du président de la Banque centrale

La Réserve fédérale, banque centrale des Etats-Unis, n'a pas durci et ne durcira pas sa politique de crédit cette année, quitte à la durcir un peu l'année prochaine. L'inflation est jugulée, pour l'instant, la croissance très rapide de l'économie américaine devrait se ralentir au deuxième semestre 1984, et le déficit budgétaire devra être sensiblement réduit. Telle est la substance des déclarations que M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale (la FED) a faites mercredi 25 juillet devant le Congrès, à Washington.

Ces déclarations, impatiemment attendues par les milieux financiers internationaux et immédiatement répercutées sur tous les écrans des terminaux bancaires dans le monde entier, de New-York à Hongkong et du golfe Persique à l'Europe, ont fait baisser sensiblement le dollar qui, de 8,70 F mercredi matin et même de 8,84 F (record historique) la veille, a chuté d'un coup à moins de 8,80 F, revenant de 2,87 DM à près de 2,83 DM.

Ces déclarations sont très importantes. Pour la première fois depuis de longs mois, en effet, une personnalité autorisée et peu suspecte de partialité vis-à-vis du pouvoir, à savoir le tout-puissant président de la FED, rempart contre l'inflation et gardien vigilant de l'orthodoxie, a laissé entendre que la surchauffe de l'économie américaine, indéniable au premier semestre avec une croissance nette, hors inflation, de 10,1 % au premier trimestre et de 7,5 % au deuxième trimestre, sur une base annuelle, allait se ralentir.

On le soupçonnait déjà, avec l'annonce d'une contraction des commandes de biens durables en juin et un net freinage des dépenses de construction sous l'impact de la hausse des taux des prêts immobiliers : voilà donc une confirmation officielle, plus crédible que les affirmations désespérément optimistes avancées auparavant par le secrétaire au Trésor, M. Donald Regan, dont le crédit est mince.

Ensuite, et le fait est capital, les autorités monétaires américaines ne *vont pas freiner l'expansion de la* masse monétaire en réduisant les objectifs de croissance précédemment fixés, révélant, ainsi, d'une manière inhabituelle mais ô combien significative, les décisions prises la semaine précédente par le comité fédéral de l'open market, dont les débats sont normalement tenus secrets pendant un certain temps.

La FED se contentera de diminuer de 1 % cette croissance en 1985, tenant compte du ralentissement de l'expansion. « *Une nouvelle restriction de la croissance monétaire et du crédit ne semble pas appropriée* », a précisé M. Volcker devant les parlementaires.

Comme cela a été indiqué précédemment, la réaction des marchés financiers a été immédiate, le dollar fléchissant, et les cours des obligations à long terme, qui étaient déprimés, se redressent vigoureusement. Depuis trois semaines, en effet, tous les marchés attendaient avec impatience la décision de la FED.

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 14.)

Ouvrir la TV à l'opposition

M. Chaban-Delmas propose au gouvernement de réserver une soirée par semaine à ceux qui ne sont pas au pouvoir

Les récentes initiatives du président de la République et le discours d'« investiture » du nouveau premier ministre ont provoqué une double réaction dans les rangs de l'opposition. M. Alain Poher, président du Sénat, a pris nettement position mercredi 25 juillet contre la procédure référendaire entamée par M. Mitterrand en vue de réviser la Constitution. Il propose au chef de l'Etat d'utiliser l'autre moyen à sa disposition, « *qui économiserait du temps et de l'argent* » en convoquant fin août le congrès du Parlement. Le porte-parole du gouvernement, M. Roland Dumas, a aussitôt opposé une fin de non-recevoir à ce souhait. Mais le gouvernement est disposé à collaborer avec le Sénat pour améliorer son projet *(lire l'article de Anne Chaussebourg).*

***M. Jacques Chaban-Delmas, ancien premier ministre,* député RPR de la Gironde, qui a été sensible à certains aspects de la nouvelle politique énoncée par M. Fabius, lui propose un « *test de crédibilité* ». L'ancien président de l'Assemblée nationale, inventeur en 1969 de la « nouvelle société », suggère ci-dessous qu'une soirée par semaine une chaîne de télévision laisse la parole « *en toute liberté* » à l'opposition.**

La fenêtre

par JACQUES CHABAN-DELMAS (*)

À mon banc de député, j'écoutais avec toute l'attention qu'elle méritait la déclaration gouvernementale de M. Laurent Fabius. Comme d'instinct, j'étais conduit à établir sinon des comparaisons, du moins des rapports avec mon expérience de premier ministre appelé à tracer les lignes de l'avenir qu'il conçoit, au nom du gouvernement et sous l'égide du président de la République

Dans cette déclaration d'un homme paraissant embrasser d'un même mouvement ses responsabilités nouvelles et la nécessité de la tolérance, je retrouvais, comme autant d'échos familiers, le double souci de compétitivité économique et d'action sociale, l'invitation à relancer la politique contractuelle, l'affirmation que les libertés ne vont pas sans l'équité, et, pour finir, l'appel au rassemblement des Français présenté comme indispensable. L'engagement, initial et final, de dire la vérité à nos concitoyens m'est apparu comme un nouveau ricochet de l'élan impulsé, voici trente ans, par Pierre Mendès France, et qui semble rebondir chaque quinze ans.

Tout cela est bel et bon, dira-t-on ! On comprendra que je n'aie pas ici la mauvaise grâce d'énumérer les points de divergence relevés dans un texte sur fond politique différent du mien, ni de souligner l'absence de réponse à la question essentielle : dans quel type de société allons-nous vivre et voir s'épanouir nos enfants ? C'est à ses actions que l'on juge un gouvernement.

Une phrase pourtant dans cette déclaration nous interpelle dès à présent : « *Je convie tous les Français sans distinction à participer à cette tâche.* » Une intention aussi forte ne peut attendre, elle, d'être prouvée. Pour être efficace, un gouvernement doit être crédible, et les Français doivent *avoir le sentiment que ceux qui* les dirigent font ce qu'ils annoncent.

En 1969, j'ai eu affaire à ce problème. Pour obtenir la plus large confiance de nos compatriotes, un test de crédibilité s'est alors présenté et beaucoup s'est joué sur lui : la liberté entière donnée à l'information dans chacune des deux chaînes de télévision d'alors, et, plus précisément, la nomination d'un professionnel émérite – dont les capacités sont toujours reconnues et employées – et qui ne passait pas pour être à la dévotion du pouvoir.

Aujourd'hui, le problème se retrouve : dépasser ce clivage inévi*table en régime démocratique*, entre majorité et opposition.

(*) Ancien premier ministre.

(Lire la suite page 8.)

L'imbroglio politique en Israël

De notre correspondant

Jérusalem. – Les grandes manœuvres post-électorales ont commencé. Au lendemain d'un scrutin législatif au verdict ambigu, les hommes politiques israéliens vont tenter de *construire dans le secret* des états-majors ce que la volonté populaire n'a pas permis d'ébaucher : un gouvernement viable. Leur tâche s'annonce laborieuse. Tractations souterraines, longs déjeuners en tête à tête, avertissements, promesses, surenchères : ces menus événements qui font les délices de tout *régime parlementaire* rythmeront dans les prochaines semaines la *chronique quotidienne* d'Israël.

Entretiens et déclarations vont déjà bon train. Pourtant on voit mal *a priori* comment les dirigeants du Likoud et de l'opposition travailliste pourront *dénouer* l'actuel imbroglio.

Dans la procédure à venir, le rôle-clé reviendra au président de l'Etat, M. Haïm Herzog. C'est d'ailleurs le seul moment où ce personnage aux attributions surtout décoratives est amené à exercer une fonction hautement politique. Il aura pour mission de charger le chef de parti de son choix – en l'occurrence soit M. Shamir soit M. Pérès – de mettre sur pied un cabinet de coalition apte à gouverner. Il n'a pas à justifier sa décision, dont il est seul maître. Sa préférence ira à *celui qui est*, à ses yeux, le mieux placé pour réussir.

Avant de fixer son choix, il consultera les responsables de toutes les formations représentées dans la prochaine Knesset. *M. Herzog ne* commencera sans doute pas ses entretiens avant mardi car il préférera attendre la publication des résultats officiels et définitifs des élections. Il reste à savoir en effet si le vote des militaires, dont le décompte a pris quelques jours, ne modifiera pas légèrement l'équilibre des forces qui s'est dégagé des urnes. Ce retard est dû à la fois à des raisons techniques et de sécurité. Les autorités ne veulent pas, lors de la publication des résultats électoraux, *faire apparaître séparément* le vote des militaires, ce qui révélerait le nombre des *Israéliens sous* les drapeaux. Le Likoud et le parti d'extrême droite Tehiya espèrent vivement décrocher un siège supplémentaire grâce au vote des soldats. Comme le sort de toute coalition risque de se jouer à un ou deux mandats près, ce dernier résultat n'est pas indifférent. Il devait être connu *jeudi 26 juillet.*

Le premier ministre pressenti par M. Herzog aura droit à deux « tours de piste » de vingt et un jours chacun. S'il n'arrive pas à ses fins, son *adversaire prendra* le relais. En cas d'échec patent, le président pourrait demander à la Knesset de s'autodissoudre. En attendant, le gouvernement sortant de M. Shamir restera en place sans pouvoir être renversé. Le premier ministre et son adversaire n'étant assurés initialement *d'aucune majorité parlementaire*, la période de transition pourrait se prolonger une partie de *l'été.*

Pendant la nuit des élections, M. Shamir avait déclaré que le Likoud serait à même de former un gouvernement. Ce n'est pas évident. Il peut compter pour l'instant sur le probable soutien de Tehiya et des *quatre partis religieux : le Parti* national religieux (PNR), Agoudat Israël, Shas et Morasha.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(Lire la suite page 4.)

Alain Poher ou le pouvoir imprévu

par ANDRÉ PASSERON

« Nous ne sommes pas morts puisque nous pouvons encore détruire ! » Cette exclamation vengeresse mais désespérée de l'ancien ministre de de Gaulle André Diéthelm, au début de la *IVᵉ République, où les parlementaires gaullistes* du RPF se flattaient – malgré leur faiblesse – de pouvoir renverser les gouvernements, M. Alain Poher, actuel président du Sénat, ne la reprendrait pas à son compte car elle ne correspond pas à son tempérament.

Et pourtant ! Quel homme politique ne se sentirait pas grisé d'avoir entre ses mains le moyen de ralentir à sa guise la procédure parlementaire, de bloquer l'institution, de dicter sa loi au pouvoir, de tenir à sa merci la majorité du Palais-Bourbon, et même de faire reculer l'Elysée ? *Quelle griserie de tirer ainsi les ficelles sans* qu'il y paraisse, sauf aux yeux des initiés ! N'est-ce pas cependant ce qui arrive à ce curieux homme effacé qui préside, depuis 1968, la Haute Assemblée, où il a été élu un peu fortuitement pour succéder à M. Gaston Monnerville, qui occupait ce fauteuil depuis la fin de la guerre ?

Est-ce devenu pour le Sénat de la Vᵉ République une tradition que de s'affronter à l'Elysée ? A l'automne 1962, M. Gaston Monnerville s'oppose en vain au référendum de de Gaulle *destiné à élire le président de la République* au suffrage universel. Son réquisitoire contre la « *forfaiture* » entraîne toute la classe politique ou presque, et trouble une fraction suffisante de députés, qui se joignent à l'opposition pour renverser le gouvernement Pompidou.

En 1969, M. Alain Poher prend le relais, en *s'insurgeant contre un autre référendum gaullien* qui aurait réduit les pouvoirs législatifs du Sénat, entreprend – *mais sans tapage* – une campagne à travers le pays qui se traduit par le rejet du projet et entraîne le départ de de Gaulle. En place depuis à peine plus d'un an, discret, modeste, presque obscur, M. Poher a fait mieux que son éloquent, disert et arrogant prédécesseur.

Aujourd'hui, troisième raidissement anti-*élyséen de la Haute Assemblée, qui s'apparente* à la fois, mais en partie seulement, aux deux précédentes révoltes sénatoriales. *La* réticence du Sénat face à l'actuelle initiative du chef de l'Etat n'a pas la tonitruance ni *l'insolence* hautaine exprimées par M. Monnerville il y a vingt-deux ans. Elle n'a pas non plus (ou pas encore) pris l'allure d'une campagne nationale contre un homme, campagne dans laquelle, en 1969, presque tous les sénateurs avaient joué le rôle efficace de relais d'opinion, ou plus précisément d'agents électoraux antigaullistes.

L'originalité de la situation actuelle tient *essentiellement au tempérament de M. Poher, au* paradoxe qu'il incarne dans sa personne, à *l'homme politique* qu'il est devenu.

En fait, M. Alain Poher est à lui seul un pouvoir méconnu. On serait tenté de dire qu'il est une institution particulière de la Vᵉ République que les constituants n'avaient pas prévue. Il a fait du grand conseil des communes de France, réputé pour sa sagesse et connu pour sa torpeur, un mécanisme qu'il est seul à bien connaître et qui pour les autres ressemble à une bien drôle de machine.

M. Poher n'est-il pas le seul élu de haut rang à avoir détenu un mandat ininterrompu sous les quatre présidents qui ont dirigé la République depuis la fin de la IVᵉ ? N'est-il pas le seul en dehors de ces derniers à avoir exercé la fonction de chef de l'Etat à deux reprises, lorsqu'il a assuré à l'Elysée l'intérim de de Gaulle après sa démission de 1969, et celui de Georges Pompidou lors de son décès en 1974 ?

A l'épreuve du pouvoir – même épisodique – M. Poher a pris, comme on dit, de l'étoffe. Sa componction souriante et sa discrétion spontanée n'ont pas atténué ses convictions républicaines, ni sa foi dans l'utilité du bicamérisme. Fort du soutien de ses pairs, il n'en est apparu que plus puissant et plus redouté par les autres pouvoirs. L'actuelle opposition entoure de respect le maître de ce bastion de résistance à la gauche qu'est devenu le Sénat.

M. Chirac, oubliant les antiques préventions des gaullistes envers la Haute Assemblée et l'aversion ancienne contre cet européen chrétien-démocrate d'après-guerre, multiplie ses prévenances, le consulte fréquemment, le convie en hôte de marque. M. Pasqua, président du groupe RPR du Sénat, devenu lui-même plus « sénateur » que nature, ne tarit pas d'éloges sur ses qualités et fait déjà campagne pour sa réélection au fauteuil en 1986. Les propres amis politiques de M. Poher, centristes et indépendants de toutes nuances, se sentent contraints de réprimer leurs ambitions.

(Lire la suite page 7.)

DANS « LE MONDE DES LIVRES »

- **Intellectuels et artistes face à l'Occupation**
  le feuilleton de BERTRAND POIROT-DELPECH
- **Le souvenir de Georges Perec**
  les articles de JACQUELINE PIATIER et CLAUDE BURGELIN

PAGES 13 A 15

Le Monde

idées

Opium du peuple et guerre olympique

par MICHEL CAILLAT et JEAN-MARIE BROHM (*)

EN cette période de tempêtes politiques et de crise économique, le spectacle sportif constitue une forme massive de ces «communions magiques» dont parle Pierre Bourdieu. Le consensus national et l'unanimisme nationaliste représentent les symptômes les plus inquiétants de la religion sportive dominante qui, comme toutes les autres religions, interdit l'hérésie de ceux qui brisent les illusions sans avenir et dénoncent les mystifications des adeptes de l'idée olympique.

Il existe un messianisme et un fanatisme sportifs aussi dangereux que l'esprit de croisade ou la réaction islamique. Les formes sont différentes, les mobiles sont identiques : la conquête des âmes, l'adhésion aveugle, l'intolérance, les mobilisations partisanes, les identifications collectives mythiques. La sportivisation télévisuelle du pays mobilise dans une même «union sacrée» des millions de croyants en overdose onirique. L'opium du peuple n'est pas forcément celui que l'on croit dans le camp laïque...

Impunité sportive ou droits de l'homme ?

Le sport-spectacle est un des aspects majeurs de la «chloroformisation des esprits» critiquée naguère par H.-M. Enzensberger. Il constitue une diversion sociale, une machine à extases et évasions, un système de manipulation de l'opinion publique. *La finale du championnat d'Europe de football entre la France et l'Espagne en a fourni la triste démonstration.*

*Combien d'intellectuels et de responsables politiques ont, même timidement, dénoncé les passions revanchardes (l'effet Schumacher), les hystéries xénophobes, les fièvres chauvines, les violences banalisées ou légitimées par certains médias, les mobilisations archaïques, infantiles des aficionados et autres mordus de football ? Combien ont osé briser le charme grisant, stupéfiant au sens fort du terme, de ce narcotique des temps modernes, manifestations parmi les plus spectaculaires de l'irrationalisme contemporain que sociologues et philosophes traquent partout, sauf là où il s'exprime en toute impunité ? L'aliénation du sport-spectacle entraîne des conduites régressives, réactionnaires, des attitudes racistes, sexistes et des actes de brutalité inqualifiables. L'éthique des droits de l'homme s'arrêterait-elle aux portes de ces «enceintes magiques» que sont les stades ?

Dans un message radiodiffusé de Berlin le 4 août 1935 par l'appareil de propagande nazie, Coubertin fixera pour la postérité les *«assises philosophiques de l'olympisme moderne»* en codifiant le culte sportif et les dogmes officiels : *«La première caractéristique essentielle de l'olympisme ancien aussi bien que de l'olympisme moderne, c'est d'être une religion. En ciselant son corps par l'exercice* (...) *l'athlète antique « honorait les dieux ». En faisant de même, l'athlète moderne exalte sa patrie, sa race, son drapeau. J'estime donc avoir eu raison de restaurer dès le principe, autour de l'olympisme rénové, un sentiment religieux transformé.»* (*L'Idée olympique,* Karl Hofmann, Stuttgart, 1967, p. 129.)

Tous les quatre ans, malgré les crises, *les boycottages, les scandales,* les chantages politico-sportifs, l'idée olympique, cette *«idée vieille de deux mille ans»,* selon l'expression de Coubertin, refait surface et ranime la «flamme», symbole de paix, de fraternité, d'amitié, de trêve et de fête. Tel est le discours immuable. Toutes les forces politiques communient dans le mythe olympique, et le consensus sportif déchaîne les *propos les plus mystificateurs sur* l'idéal olympique. Mme Monique Berlioux, directrice du CIO, écrit par exemple : *«Oui, l'esprit olympique existe. Dieu veuille qu'il subsiste. L'éthique olympique est lumineuse et tranchante.»* (*Message olympique,* n° 6, Lausanne, décembre 1983, p. 40.)

Le clivage est tel aujourd'hui entre la charte olympique, ses idéaux proclamés (auxquels se sont ralliés des personnages comme Hitler, Franco, Brejnev ou Ceausescu) d'une part, et l'institution olympique, ses intérêts *économiques, ses interventions politiques* d'autre part, qu'il faut une bonne dose de naïveté, de cynisme ou de mauvaise foi pour continuer à affirmer la valeur « humaniste » de l'olympisme.

La charte des Jeux et les misères du monde

Qui peut croire un seul instant que le mouvement olympique contribue à *« construire un monde meilleur et plus pacifique »* (règle 1 de la charte, p. 6), alors que les Jeux ne sont qu'une arme parmi d'autres dans les stratégies militaires, diplomatiques et *idéologiques des grandes puissances* impérialistes ? Est-il décent de parler de *« trêve olympique »* quand d'innombrables guerres, massacres et génocides ensanglantent une planète en proie à *la famine,* l'analphabétisme et la mortalité *infantile,* et quand les Jeux, loin de rapprocher les peuples, exacerbent les affrontements entre prestiges nationaux et les confrontations entre idéologies ?

A-t-on le droit d'évoquer le *« rassemblement pacifique de la jeunesse »* quand les trois quarts au moins des délégations en « mission *officielle* » représentent des Etats policiers ou des pays qui bafouent les droits de l'homme et les libertés élémentaires ? Comme à Moscou en 1980, on verra à Los Angeles pavoiser aux couleurs d'Etats-bouchers, *le* tout au nom de la fraternité ! L'absence de l'Afrique du Sud n'est qu'un alibi de plus pour le CIO, qui a jugé la Corée du Sud digne d'accueillir les Jeux en 1988 !

Peut-on soutenir que *« les Jeux olympiques ne sont pas des compétitions entre nations »* et que *« les classements par pays n'ont aucune valeur »* (règle 67 de la Charte, p. 35) alors que la course aux *médailles menée par les laboratoires* de recherche et les centres d'entraînement est devenue une industrie d'Etat, à l'Ouest comme à l'Est, et que les décomptes de médailles sont présentés comme autant de bulletins de victoires ?

Est-il *sérieux* d'évoquer la « fête et la culture » alors que les cérémonies olympiques ne sont plus, depuis longtemps, que de vastes foires *commerciales quadrillées par* d'innombrables forces de sécurité et que les enceintes olympiques sont surveillées comme des terrains militaires ? Ne faudrait-il pas, plutôt, parler de militarisation olympique de la jeunesse ? Qui peut sans honte invoquer la pureté et l'honnêteté quand chacun sait que le dopage est *devenu une épidémie* dans tous les sports et que les athlètes sont soumis à toutes sortes de manipulations médicales et psychologiques ?

On ne peut manquer enfin de sourire en apprenant que *« nul n'est autorisé à tirer profit des Jeux olympiques »* (Charte, p. 74). Les multinationales vont en effet tirer de substantiels *profits* à *Los Angeles,* où le show olympique sera organisé à 100 % *par* le capital privé. Les Jeux californiens – instrument de propagande de l'administration Reagan – seront *« une vitrine de la libre entreprise et du capitalisme, même si ce n'est pas le but initial »,* comme l'a déclaré le principal organisateur, *Peter Ueberroth* (AFP, 8 décembre 1982).

« L'olympisme est une grande machinerie silencieuse dont les rouages ne grincent pas », écrivait Coubertin en 1920. Les forces progressistes se doivent de déconstruire les *mécanismes* de cette entreprise qui a déjà produit Berlin 1936 et Moscou 1980. Il reste aussi aux intellectuels à briser un silence complice et à dénoncer la mystification olympique.

(*) Rédacteurs de la revue *Quel corps ?* Auteurs de *l'Empire football,* Etudes et documentation internationales, Paris, 1982, et *les Dessous de l'olympisme,* La Découverte, Paris, 1984.

LU

« 250 MILLIONS DE SCOUTS », de Laszlo Nagy

« Toujours prêts » depuis 77 ans

SEIZE millions de garçons adhèrent au scoutisme dans cent dix-huit pays. Pour expliquer ce phénomène, Laszlo Nagy, secrétaire de l'organisation *mondiale du mouvement* scout, a choisi de retourner aux sources en retraçant l'itinéraire de Baden Powell – « B. P. » pour les *initiés,* – fondateur du plus grand mouvement de jeunesse du monde. C'est l'aspect le plus intéressant de son ouvrage intitulé *250 millions de scouts* (chiffre approximatif du nombre d'adeptes du scoutisme depuis sa fondation), qui développe par ailleurs l'histoire intérieure et quelque peu administrative du mouvement.

La couleur kaki a disparu depuis longtemps des uniformes scouts dans la plupart des pays. Pourtant le scoutisme est né au début de ce siècle dans l'esprit d'un général de l'armée coloniale britannique qui avait guerroyé aux quatre coins de l'Empire, des Indes à l'Afrique du Sud en passant par l'Afghanistan. Au service de la reine Victoria, l'officier *Baden Powell se fait remarquer* en perfectionnant une branche négligée de l'instruction militaire, le *scouting,* sorte d'espionnage pratiqué pendant les combats par des éléments – *les éclaireurs* – qui y sont eux-mêmes engagés. Les éclaireurs formés *par* Baden Powell s'illustrent au siège de Mafeking (1899) en pleine guerre contre les Boers.

Fort de son prestige, le futur fondateur du scoutisme est mis à la tête d'un corps spécial de pacification de dix mille hommes chargé de ramener l'ordre colonial *dans tout le Sud africain.* B. P. forme à sa manière cette sorte de légion étrangère en développant chez ses soldats le sens de l'initiative au détriment des ordres directs, allant jusqu'à dessiner lui-même un uniforme original : *chemise kaki ornée d'insignes non réglementaires et* chapeau à bords plats frappé des initiales du chef. Le prototype du « boy-scout » ainsi créé est perfectionné lorsque Baden Powell, *revenu à la vie civile à cinquante* ans, convertit à ses principes une organisation de jeunesse anglaise paramilitaire d'inspiration chrétienne.

En 1907, voici donc soixante-dix-sept ans, il lâche une vingtaine d'adolescents londoniens sur une île inhospitalière pour *étudier leur comportement face à* la nature. *Scouting for boys* traduit par *Eclaireurs* en français, – premier manifeste du scoutisme, résumera l'année suivante son *projet, celui d'une auto-éducation* des jeunes garçons par la pratique d'activités de plein air. Les principes de l'uniforme *« pour masquer les différences »,* du chef choisi par les membres de la patrouille et de la fidélité à la « loi » allaient faire fortune, en imprégnant d'abord des organisations de jeunesse anglaises existantes, avant de donner naissance à un mouvement autonome anglo-saxon, puis mondial.

Laszlo Nagy raconte en détail *l'ascension presque irrésistible* du scoutisme – ouvert aux filles en 1910 avec le guidisme – et sa confrontation avec les régimes totalitaires, qui s'en sont parfois inspirés après l'avoir interdit. Il fait aussi allusion, trop discrètement sans doute, à la sécession du scoutisme catholique et à la normalisation des rapports entre l'Eglise et le mouvement scout après une rencontre entre B. P. et le pape Pie XI. Aujourd'hui, le scoutisme mondial a changé, explique l'auteur. La récession des effectifs en Europe et aux Etats-Unis, enregistrée dans les *années 70, a été largement* compensée par l'émergence des pays du tiers-monde, à présent majoritaires.

DANIEL JUNQUA.

★ *250 millions de scouts,* éditions Pierre-Marcel Faure, Lausanne.

LETTRES AU Monde

Le « génocide de 1915 »

C'est avec une vive émotion que j'ai pris connaissance, dans votre numéro du 18 juillet, non pas des réactions de la communauté arménienne, mais de l'attitude de votre journal.

Que *le Monde* titre une nouvelle concernant la mission de l'envoyé spécial du président de la République « Le génocide de 1915 » n'est pas seulement regrettable, mais également symptomatique. Car cela montre que même un journal aussi impartial que le vôtre ne se débarrasse pas facilement des préjugés, pour ne pas dire des erreurs historiques.

Votre titre – permettez-moi de l'exprimer avec franchise, – tout à fait inutile, n'est qu'un exemple de plus pour illustrer les difficultés de la mission de M. Manac'h. En effet, comment voulez-vous contribuer à dissiper les nuages entre nos pays, si *le Monde* appuie implicitement, par un titre malencontreux, les allégations arméniennes ?

S. BAKKALBASI,
conseiller de presse de l'ambassade de Turquie.

L'Institut atlantique

L'Institut atlantique des affaires internationales a été victime, le 12 juillet dernier, d'un attentat revendiqué par Action directe. Afin d'éviter toute confusion, je tiens à définir brièvement les buts et les activités de notre organisation. L'Institut n'est pas malgré son nom « inféodé à l'OTAN » comme l'affirme Action directe. C'est un organisme privé et indépendant d'étude et de recherche. Créé en 1961 pour encourager une meilleure compréhension entre les Etats-Unis et l'Europe, il a évolué avec le monde en général. En fait le centre d'activité de l'Institut est devenu le monde de l'OCDE, y compris entre autres le Japon.

Les objectifs de l'Institut sont d'établir de meilleures communications entre pays d'intérêts communs, *d'analyser et d'étudier les problèmes* et les différends les concernant et de rechercher des possibilités de solution. Les activités de l'Institut sont dirigées dans deux directions essentielles à *la sécurité et à l'équilibre* du monde occidental, l'économie et la défense.

Le financement des travaux et des recherches de l'Institut provient de deux sources différentes : les grandes fondations européennes et américaines ; les redevances annuelles de quelque deux cents membres *participants, pour la plupart* des entreprises privées des pays de l'OCDE. Le directeur général de l'Institut est traditionnellement un ancien diplomate américain. Le président du conseil des gouverneurs est toujours un Européen.

A. DE SEGONZAC,
IAAI.

Je voterai non

Membre du Parti socialiste depuis la campagne des élections législatives de 1973, j'exerce, en rapport avec cette adhésion, des activités, que j'ai acceptées sans les avoir sollicitées.

Si le référendum proposé le 12 juillet par le président de la *République* a lieu, et, dans l'état actuel des choses, je voterai non.

Vous pouvez publier ma lettre avec mon nom et mon adresse.

JEAN MOLLIER
(Villeurbanne).

Bien du peuple et souhait du peuple

L'*unique différence* entre référendum et législatives, c'est le suffrage universel au sens fort : la démocratie directe, celle-là même où chaque citoyen se prononce sur chaque sujet à tout moment comme l'aurait souhaité J.-J. Rousseau.

La démocratie sans référendum : *un nouveau règne d'une aristocratie* d'un genre nouveau : les politiques.

Le référendum menacerait des libertés comme le droit de grève des fonctionnaires, libertés chèrement acquises par... les corps intermédiaires de politiques propres à prendre des décisions éclairées, hardies et novatrices à la place du peuple.

Déjà, au rétablissement du suffrage *universel sous la IIe République,* on objectait les mêmes griefs : le peuple n'est pas assez grand pour se gouverner seul ; que vaut un Thénardier en face d'un Thiers ou d'un Chateaubriand ?

Aujourd'hui comme hier, il faut faire le bien du peuple contre lui-même et le rendre heureux malgré lui.

Soit ! Mais qu'est-ce que le bien *en démocratie, sinon le souhait du* peuple ?

QUENTIN LATOUR
(Landeville).

L'histoire ne se répète pas ?

Liberté et référendum, liberté et *plébiscite,* la source de controverses n'est pas nouvelle.

Le 8 mai 1870, Napoléon III, en mal de légitimité, provoque un plébiscite sur la question suivante : « Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitutions depuis 1860 par l'empereur. »

Question habile qui embarrasse et scinde l'opposition, car comment soutenir l'évolution libérale sans du *même coup plébisciter l'empereur,* présenté comme le principal responsable de cette évolution ?

Tandis que les plus extrémistes des républicains se prononcent pour l'abstention, les autres penchent pour le non.

Le 8 mai 1870, les oui sont 7 350 000 contre 1 538 000 non. L'empire est consolidé.

En septembre 1984, F. Mitterrand, en mal de légitimité, provoque un référendum sur...

Et dire que l'histoire ne se répète pas !

E.H. SAINT-SIMON
(Saint-Germain-en-Laye).

La diversion

Avant que le corps électoral n'approuve massivement le projet d'extension du référendum *législatif* (art. 11) annoncé par le chef de l'Etat, il est permis de se demander en quoi la démocratie pourra sortir gagnante de cette réforme.

L'article 11 actuel et, vraisemblablement celui qui résultera de la révision de septembre, fait du président de la République le seul véritable initiateur de la procédure référendaire.

Il est donc inévitable que chacune de ces consultations se transforme en une « question de confiance » adressée au peuple et cela, même si le chef de l'Etat affirme se tenir en retrait, comme en témoigne le référendum du 23 avril 1972.

Certains se féliciteront de l'extension d'une procédure qui permet au président, dans le cadre d'un mandat trop long, de vérifier ou de renouveler sa légitimité.

C'est passer sous silence les graves inconvénients qui s'attachent à de telles consultations et que la révision prévue ne fera qu'aggraver.

En premier lieu, dans la mesure où la plupart des lois affectent de près ou de loin une liberté publique soit qu'elles l'étendent, soient *qu'elles le réglementent,* le chef de l'Etat dispose, plus que jamais, d'un véritable pouvoir discrétionnaire pour recourir au référendum.

D'autre part, le débat de fond sur le texte soumis aux citoyens a toutes chances d'être escamoté. L'adoption ou le rejet de réformes décisives qui pourront concerner les libertés publiques dépendront en partie de la cote de popularité des gouvernants. On conviendra que la démocratie n'en sort pas grandie.

Enfin, si concernant un texte technique (organisation des pouvoirs publics, ratification d'un traité) un éventuel échec ne pourrait qu'*affaiblir la situation du président,* on peut craindre que sur un objet aussi déterminant que les libertés publiques, il ne la compromette sans retour.

On peut penser et espérer que le nouvel article 11, tout comme l'ancien, finira par tomber en désuétude tant son utilisation s'avère périlleuse pour le chef de l'Etat et contraire au fond à la démocratie.

Mais il n'est pas question de renoncer à toute intervention directe des citoyens dans l'élaboration des lois : d'autres voies sont ouvertes, plus sincères, *plus efficaces* (par exemple le système du veto législatif utilisé avec succès en Italie). On regrette que la classe politique choisisse, ici encore, la diversion.

PIERRE HUMBERT
(étudiant, Gap).

Un message de Hollande

Chère Rédaction,

Permettez-moi, messieurs, par l'occasion du 14 juillet, de féliciter tous les Français, avec ce jour.

Messieurs, je vous prie d'accepter l'expression de ma bonne amitié pour la France.

F.-J. VETVEST
(Bergen-op-Zoom, Hollande).

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS – Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 500 L. ; Liban, 375 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.

Édité par la S.A.R.L. le Monde
Gérant : André Laurens, directeur de la publication
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)

Imprimerie du « Monde », 5, r. des Italiens, PARIS-IXe

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	605 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1245 F	1819 F	2360 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1240 F
II. – SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1197 F	1530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.
Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde

étranger

AFRIQUE

Le Sénégal, bourse plate...

II. — Ces messieurs du FMI...

De notre envoyé spécial LAURENT ZECCHINI

Une sorte de désenchantement domine le climat politique au Sénégal. Les aspirations au changement qui se sont exprimées lors de la succession de M. Senghor, un moment satisfaites par quelques décisions significatives, se heurtent aujourd'hui aux contraintes d'une politique d'austérité qu'impose une crise économique profonde.

Encore mal remis d'une réorganisation interne, le Parti socialiste ne joue plus tout à fait son rôle de « relais », auprès de l'opinion, des décisions de l'exécutif. L'opposition, affaiblie et divisée, ne parvient pas à proposer des thèmes mobilisateurs (*le Monde* du 26 juillet).

Diama. — Les eaux boueuses du Fleuve ne transportent plus guère que des pirogues. Jadis, les chroniqueurs arabes le comparaient au Nil : il était lui aussi le « *don* » du Sénégal. Aujourd'hui, les terres du *jerri* (non recouvertes par les crues) offrent un spectacle sans vie, racornies, comme toute la région sahélienne, par une sécheresse persistante. Saint-Louis, la plus ancienne ville francophone du continent, asphyxiée, paraît confinée dans la nostalgie de son glorieux passé.

La renaissance du Fleuve, qui intéresse aussi la Mauritanie et le *Mali, constitue* sans doute le meilleur pari de développement pour le Sénégal, bien que tardif. Un pari de 800 milliards de francs CFA (1). La première étape du projet de l'OMVS (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal) concerne les barrages de Manantali et Diama. Leur coût est évalué à 200 milliards de francs CFA. A long terme, le potentiel irrigable devrait passer de 23 000 hectares actuellement à 375 000 hectares, dont 240 000 au Sénégal. Le barrage de régulation de Diama va permettre de lutter contre la remontée, en période de basses eaux, de la langue salée sur près de 200 kilomètres. Si le calendrier est respecté, en août 1986, environ 120 000 hectares pourront être irrigués en eau douce. *Trois ans plus tard*, une agriculture intensive devrait permettre une double récolte annuelle. Encore faudrait-il que la logistique suive... *Or, en ce qui concerne* l'« après-barrage » — qui devrait déjà avoir commencé, — c'est encore l'inconnu, notamment à propos du financement, des infrastructures et de la formation des hommes. La vallée du bassin est une région où la densité de population est faible. Aussi, comme l'indique M. Bator Diop, ministre de l'agricuture, il est d'ores et déjà prévu d'y réinsérer les immigrés à qui la France « suggère » de rentrer au pays et qui, pour la plupart, sont originaires de cette région.

Le Fleuve devrait donc jouer un rôle essentiel pour résoudre le problème de l'autosuffisance alimentaire et combattre la désertification. En théorie, du moins ; faute de pluie, il n'y a pas eu de crue en 1983... De plus, la période de soudure sera *longue. D'ici là, il est* à craindre que le Sénégal ne soit pas sorti d'une *crise économique* profonde, parce que structurelle.

« Notre pouvoir de négociation n'est pas aussi important que celui du FMI. » L'auteur de cette litote, M. Mamadou Touré, sait de quoi il parle : ministre des finances, c'est un ancien expert du Fonds monétaire international. Son rôle se borne-t-il à « *gérer le programme* » de cette organisation internationale, comme l'affirme un sociologue de Dakar ? M. Touré a beau avoir une réputation de compétence et de rigueur, celle-ci ne suffit pas : sans une aide internationale massive (2), l'Etat sénégalais serait proche de la faillite. Depuis 1981, le gouvernement s'est cependant engagé dans une politique volontariste d'assainissement. Le 19 août dernier, le président Abdou Diouf a annoncé à ses concitoyens des mesures drastiques d'économie ; augmentation du prix du riz, du sucre, de l'huile et des produits pétroliers, retenue supplémentaire de 10 F par kilo d'arachide vendu et réduction de la distribution de semences.

Dans l'ensemble, ce plan d'austérité a donné de bons résultats. Les experts du FMI, qui en sont à l'origine, l'ont constaté en juin dernier : l'augmentation des effectifs de la fonction publique (maladie sénégalaise par excellence) s'est limitée à 1,7 % et les salaires n'ont pas été *augmentés* ; la rentrée des recettes fiscales à été convenable, de même que l'assainissement des comptes de la Caisse de péréquation et de stabilisation des prix ; les dépenses en matériel ont été contrôlées et le déficit de 1982 de la filière arachidière à peu près complètement résorbé. MM. Abdou Diouf et Mamadou Touré s'attendaient donc, de la part du FMI, sinon à un satisfecit, du moins à un répit pour la période 1984-1985. Tel n'est pas le cas. Un nouveau « *tour de vis* » est « recommandé » : augmentation de 130 F à 150 F du prix du kilo de riz, de 300 F à 400 F du litre d'huile importée et de 400 F à 600 F du litre d'huile d'arachide. Un moment envisagée, une augmentation du prix du pain serait abandonnée.

Le « syndrome tunisien »

Le pain, le riz, l'huile, peu importe... Ce qui est sûr, c'est que les autorités sénégalaises commencent à être victimes du « syndrome tunisien », et à craindre une explosion sociale. Ils ont donc fait savoir que, consentir à *ces nouvelles* augmentations sans un relèvement des salaires, serait, *politiquement*, intenable. Le gouvernement français à *été discrètement sollicité* pour intervenir auprès du FMI.

Le produit attendu d'une augmentation du riz, est, certes, marginal (4,5 milliards de francs CFA), mais l'insistance du FMI se comprend, dans la mesure où le riz est le symbole du déséquilibre de l'économie sénégalaise : 400 000 tonnes sont importées annuellement de Thaïlande. Or le riz produit en Casamance et dans la région du Fleuve revient à 150 F le kilo, contre 95 F pour le riz importé. Comme les deux sont vendus au consommateur au même prix (130 F), cela signifie que des subventions massives pour le riz « national » sont nécessaires. De plus, cette situation est aggravée par des *facteurs proprement sénégalais*. En milieu urbain, la consommation de riz va en augmentant, au détriment de la nourriture traditionnelle qu'est le mil. Celui-ci — non moulu — se vend de 140 F à 150 F le kilo. Mais pour préparer le couscous, plat traditionnel du soir, il faut de la farine. Comme on voit mal les Dakarois piler le mil, comme en brousse, le mil moulu a de nombreux acheteurs... au prix de 160 F le kilo. Dans les deux cas, le riz est donc plus compétitif. *« L'erreur,* indique M. Bator Diop, *serait de croire qu'un jour nous pourrons nous autosuffire en riz. Il faut, au contraire, parvenir à transformer suffisamment notre céréale locale pour la rendre accessible au citadin et réduire ainsi nos importations de riz. »*

L'arachide ? Etroitement dépendante de la pluviométrie et des cours mondiaux, elle reste la base de l'activité économique du pays (20 % à 35 % des exportations selon les années). La production de la campagne 1983-1984 sera inférieure de près de la moitié à celle de l'exercice précédent, où, pour la première fois depuis six ans, elle avait dépassé le million de tonnes. Globalement, le déficit céréalier atteint environ 300 000 tonnes. Hormis les secteurs de la pêche et du tourisme, qui se portent bien, les autres ressources du Sénégal sont faibles ou aléatoires : or de Sabodala, fer de Falémé, tourbes des Niayes, recherche de lignites et de pétrole, phosphates de Matam. La SONAFOR (Société nationale de forages) est un bon exemple de réussite, mais les ICS (Industries chimiques du Sénégal), qui représentent un effort très *important* en matière de valorisation des ressources locales, resteront largement *dépendants* des cours mondiaux et de la demande d'engrais. A ce tableau peu encourageant, il faut, en outre, ajouter une facture pétrolière qui ne cesse d'augmenter (68 milliards CFA en 1983), et les dettes de l'ONCAD (*Office* national de coopération et d'assistance au développement), aujourd'hui dissous, pour près de 100 milliards.

Depuis 1980, le Sénégal accroît sa dépendance de l'aide internationale, notamment à l'égard du FMI, sans pour autant parvenir à orienter ces aides vers l'investissement. A la fin de l'année 1983, le total de la dette publique extérieure atteignait 720 milliards CFA ! Le service de la dette s'élèvera l'année prochaine à 70 milliards, malgré de nouveaux rééchelonnements. Le prochain budget, en dépit d'une réelle compression des charges, prévoit une « impasse » de 98,5 milliards sur un total de 301,8 milliards.

Un effort d'assainissement

Il serait pourtant injuste de faire porter la responsabilité de cette situation au président Abdou Diouf, dont l'action a contribué à freiner les déficits. Mais il est vrai aussi que les six mois qui ont suivi son accession au pouvoir ont été marqués par une période de « flottement ». Les agents économiques, intérieurs et extérieurs, ont attendu de voir ce que serait la politique du successeur du président Senghor. M. Diouf a apprécié, à ce moment-là, l'aide financière exceptionnelle que lui a accordée la France, sans laquelle les difficultés de trésorerie de l'Etat auraient pu entraîner une grave crise politique et sociale.

Depuis, les responsables de l'économie *sénégalaise* ont *entrepris* de réels efforts pour sortir leur pays de la quadrature du cercle *économique* : recours à l'emprunt pour éponger des dettes alourdies *chaque* année par des importations alimentaires massives, *elles-mêmes rendues* nécessaires par l'impossibilité d'agir *sur ce facteur déterminant qu'est*... la pluie !

« Que voulez-vous, reconnaît M. Mamadou Touré, *les Sénégalais n'ont pas encore la structure mentale de* l'« homo-economicus ». Un exemple au moins le démontre : au cours d'un conseil interministériel qui s'est tenu le 18 juin, M. Thierno Ba, secrétaire d'État à l'emploi, a présenté un « plan d'urgence ». Celui-ci prévoyait notamment l'institution de quotas minimaux d'emplois pour les entreprises, *« compte tenu de leur chiffre d'affaires »* ! Dans les milieux économiques, ce fut un tollé : *« Il est aberrant de vouloir lutter contre le chômage en taxant les entreprises »*, ont commenté plusieurs hauts fonctionnaires, en précisant que, depuis plusieurs années, la politique constante du ministère des finances a été d'alléger les charges fiscales.

Du côté français, les réactions ont *été encore plus vives : « C'est l'exemple type de l'irréalisme sénégalais,* fulminait un industriel. *Cela signifie qu'on va obliger les entreprises à prendre des salariés dont elles n'ont pas besoin, ce qui veut dire que l'on va alourdir leurs charges et diminuer leur compétitivité. »*

Le propos traduit une inquiétude bien réelle et générale. D'autant que la « petite phrase » de M. Thierno Ba, qui peut apparaître comme une bévue, s'inscrit dans la logique d'un processus : la sénégalisation de l'économie, à laquelle il faut associer l'émergeance d'un patronat national dont l'ambition déclarée est d'assurer la relève du capitalisme étranger, notamment français.

« C'est foutu ! »

A la *fin du mois de juin*, des démarches du patronat français ont *été effectuées* auprès de *l'ambassadeur* de France à Dakar, pour souligner *les risques* que font courir aux intérêts des entreprises françaises installées au Sénégal un certain nombre de décisions du gouvernement. Celles-ci visent, notamment, à permettre le rachat des actifs étrangers par des nationaux, à répertorier tous les secteurs d'activité devant être réservés exclusivement aux Sénégalais, à renforcer les concours financiers permettant à ceux-ci de participer à la vie économique, et à limiter l'entrée des étrangers dans le secteur du commerce. Au cours du conseil interministériel du 18 juin, M. Thierno Ba a présenté un rapport préconisant également l'établissement de deux listes, l'une *« des secteurs économiques dans lesquels l'activité d'entreprises contrôlées majoritairement par des étrangers serait strictement interdite »*, l'autre des emplois exclusivement réservés aux travailleurs sénégalais. Enfin, pour 1987, il est prévu de « sénégaliser » 2 257 emplois d'assistants techniques étrangers.

Du *côté* du *gouvernement, on* reconnaît qu'il s'agit de *« mesures discriminatoires »,* mais *on* plaide en faveur de l'*« association du capital »*, de la disparition de certains « monopoles » étrangers, et de la *nécessité de constituer une classe* d'hommes d'affaires. Ce *« coup de pouce »*, *ajoute-t-on*, sera *momentané*. Il n'empêche : chez les Français, *l'état d'esprit évolue* entre le catastrophisme *(« C'est foutu, l'âge d'or s'achève, il faut plier bagages »)* et le pragmatisme : *(« Au Sénégal, il faut d'abord attendre les mesures d'application et voir ensuite si celles-ci sont appliquées... »)* L'âge d'or ? A de rares exceptions près, les patrons français — aujourd'hui âgés pour la plupart, — n'ont pas su, ou pas voulu, amorcer une sénégalisation de leurs entreprises (*notamment au niveau des* cadres), qui était pourtant inéluctable ; ils ont maintenu le *statu quo* pendant des années, De toute façon, cette *sénégalisation* s'effectuera. Certes, il est exact que bon nombre d'entreprises françaises rachetées par des nationaux ont périclité, faute d'une gestion saine. Mais certaines n'étaient-elles pas déjà des « canards boiteux » au *moment* du rachat ?

Or la relève est urgente. Les « maîtrisards » (diplômés de l'enseignement supérieur), dont le nombre s'accroît d'année en année (820 sont recensés), constituent aujourd'hui, selon un membre du gouvernement, *« un véritable prolétariat de diplômés »*. Cette situation pourrait devenir dangereuse pour le gouvernement. Les 10 000 étudiants de l'université de Dakar ont récemment *exprimé* leur *inquiétude* devant l'absence de débouchés, en faisant *grève. Ils ont obtenu en grande partie* satisfaction, démontrant ainsi leur *force*. Pour les *ouvriers* et les employés, la politique d'austérité de *M. Diouf peut très vite atteindre un* seuil insupportable.

Pour l'instant, la CNTS, la principale centrale syndicale, qui est affiliée au Parti socialiste, bien que divisée, contrôle à peu près les risques de débordements. Mais, demain, avec la nouvelle « ordonnance » de *« ces messieurs du FMI » ?*

Dans ce rapport, M. Thierno Ba ajoutait à propos du chômage : *« Le découragement, la démobilisation et le mécontentement individuels en sont les conséquences directes et immédiates et peuvent faire le lit de révoltes et d'aventures de toutes sortes qui mettraient gravement en cause le tissu de solidarité collective et de fragiles équilibres du système socio-économique sénégalais. »* En effet.

---

(1) Un franc CFA vaut 0,02 franc français.

(2) En 1983, l'aide publique étrangère s'est élevée à 228 milliards CFA, dont 69 milliards (30,2 %) pour l'aide française.

Prochain article :

EN PASSANT PAR TOUBA

LE CONFLIT NAMIBIEN

Des négociations directes se sont ouvertes entre Pretoria et la SWAPO

De notre correspondant en Afrique australe

Johannesburg. — Pour la première fois après dix-huit ans de guérilla, des négociations directes se sont ouvertes, mercredi 25 juillet, aux îles du Cap-Vert, entre la SWAPO (Organisation du peuple du Sud-Ouest africain) et des représentants sud-africains. Les délégations sont conduites par M. Sam Nujoma, président de l'Organisation indépendantiste, et M. Willie Van Niekerk, administrateur général de Pretoria en Namibie.

Selon un communiqué diffusé par M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, ces pourparlers ont pour objet d'*« explorer la possibilité d'une cessation de la violence et des activités armées en Namibie »*. Le communiqué précise que le gouvernement *sud-africain* n'avait jamais vu aucune objection à ce que des discussions aient lieu entre l'administrateur général et quelque parti que ce soit du Sud-Ouest namibien. Cependant Pretoria n'avait jamais rencontré seul à seul les dirigeants de la SWAPO. A chaque fois, que ce soit à Genève en janvier 1981 ou au mois de mai dernier, à Lusaka (Zambie), les organisations politiques internes namibiennes étaient partie prenante dans les négociations.

Aujourd'hui, toutefois, il s'agit *moins de discuter — en tout cas dans* une première phase — de l'indépendance de la Namibie, à laquelle Pretoria veut absolument associer les mouvements politiques internes groupés au sein de la conférence multipartite (MPC), que de négocier la cessation des hostilités dans le nord de la Namibie.

La persistance des accrochages dans la zone opérationnelle située de part et d'autre de la frontière angolo-namibienne est le motif avancé par l'Afrique du Sud pour expliquer le retard (près de quatre mois) pris dans le désengagement de *ses* troupes du Sud angolais (*le Monde* du 3 juillet). Selon un *communiqué publié par* les forces armées, trois cent trois maquisards de la SWAPO ont *été tués depuis* le 16 février, date de la signature avec Luanda des accords de Lusaka sur le retrait des troupes sud-africaines. M. Van Niekerk va donc essayer de convaincre la SWAPO de mettre un terme à la guerre et va tenter de la persuader que toute solution politique sur le chemin de l'indépendance passe par des discussions conjointes avec les membres de la MPC.

La SWAPO, forte du titre de seul représentante du peuple namibien, *qui lui a été conféré en 1973 par* les Nations unies, considère que les organisations *politiques internes* ne sont que *« les marionnettes de Pretoria »* et lie tout cessez-le-feu à la mise en application immédiate de la résolution 435 prévoyant le processus d'accession à l'indépendance. Une indépendance que le gouvernement sud-africain, soutenu en cela par les Etats-Unis, conditionne toujours au retrait des troupes cubaines d'Angola.

Ces conditions préalables ont conduit à l'échec de la conférence de Lusaka. Cette fois, la SWAPO s'explique directement avec les représentants de l'Afrique du Sud, comme elle l'a toujours souhaité. Un pas a *donc été* franchi, *même si* apparemment aucun membre du gouvernement de Pretoria ne *participe* aux négociations, sans doute pour éviter la reconnaissance implicite d'un mouvement qualifié de *« terroriste »*.

Des observateurs angolais et américains se sont rendus aux îles du Cap-Vert pour assister à cette quête d'une paix introuvable.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Kenya

La visite du président Arap Moi en Somalie illustre la normalisation des relations entre les deux pays

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — *« Oublions le passé et, aussi dure que puisse être la tâche, cherchons ensemble à établir, entre nous, une paix durable. »* Tel est le souhait exprimé par M. Daniel Arap Moi, qui a achevé, mercredi 25 juillet, une visite officielle en Somalie, où aucun chef d'Etat kenyan ne s'était jamais rendu avant lui. En renonçant solennellement, devant l'assemblée plénière de l'Organisation de l'*unité africaine* (OUA), à toute revendication sur le nord-est du Kenya, le général Syaad Barre, président somalien, avait semblé, en juin *1981*, lever l'obstacle *majeur* qui s'opposait à la normalisation des rapports entre les deux pays. Mais les dirigeants de Nairobi étaient alors d'autant moins enclins à le croire sur parole que, malgré l'accord d'Arusha, signé en 1967, qui mettait fin à près de quatre ans d'insurrection, Mogadiscio n'avait pas renoncé, faute de mieux, à entretenir, par *« shiftas »* (bandits) interposés, une certaine insécurité sur le terrain.

Les hasards du découpage colonial avaient voulu que la frontière *entre* les deux pays divisât une région peuplée en grande partie de pasteurs *nomades*, d'ethnie *somalie*. Les responsables de Mogadiscio rêvaient donc de l'inclure, avec l'Ogaden rattachée à l'Ethiopie, dans une « grande Somalie ». *Il fallut* attendre décembre 1983 pour que le général Barre confirme, lors d'une visite à Nairobi, son intention de *« châtier sévèrement tous ceux qui troubleraient l'ordre public »* dans cette zone névralgique, et reconnaisse ainsi *de facto* la souveraineté du Kenya.

La Somalie n'a pu convaincre personne de son bon droit à remettre en cause les frontières héritées de la colonisation et à récupérer ses « territoires perdus », qu'il s'agisse du nord-est du Kenya ou de l'Ogaden. Elle en a donc tiré les conclusions avec Nairobi. Lui sera-t-il, dès lors, *plus* facile de concentrer ses coups sur l'Éthiopie marxiste, avec *laquelle elle se dit en « état de guerre »* ? Elle n'a pas les moyens *d'une telle politique*. Au reste, ce conflit la dépasse un peu puisque s'y trouvent mêlées les grandes puissances. Le régime du général Barre *doit aussi faire face* à des oppositions en Somalie, qu'elles soient ou non à coloration tribale, fomentées par l'Éthiopie voisine ou alimentées par les difficultés économiques. Le Front démocratique de salut de la Somalie (FDSS) et le Mouvement national somalien (SNM), qui parlent toujours de fusionner entre eux, ont récemment fait état, par le biais de Radio-Halgan, la radio rebelle, de la destruction de bâtiments publics à Hargeisa, dans le nord du pays, de l'assassinat du chef des douanes et du commandant adjoint de la base navale de Berbera, ainsi que de celui du maire adjoint de Mogadiscio. Intoxication ? Il est clair que les responsables locaux ne peuvent pas prendre ces propos à la légère. La création, en juin dernier, d'un ministère de l'intérieur, confié au général Ahmed Suleiman Abdalla, conseiller du chef de l'État pour les questions de sécurité, est peut-être une réponse à ces préoccupations.

Détente régionale

Le Kenya se trouve ainsi face à un interlocuteur bien disposé à négocier d'abord sur les questions de sécurité dans le nord-est du pays. N'a-t-il pas obtenu le feu vert de celui-ci pour y ramener l'ordre, en mettant *au pas — avec brutalité (il y aurait* eu plusieurs centaines de morts) — les *tribus* d'ethnie *somalie qui* se chamaillaient entre elles ? En normalisant leurs relations avec Mogadiscio, les dirigeants de Nairobi cherchent aussi à faciliter les échéanges commerciaux et notamment à tirer profit — puisqu'ils sont dans une position économique dominante — de la « zone de commerce préférentielle » créée en décembre 1981, et de la prochaine réduction des droits de douane entre les quatorze Etats membres. Plus largement, le Kenya s'emploie à renouer des relations de confiance avec tous ses *voisins immédiats*. Il y a réussi avec l'Ouganda et la Tanzanie, ses partenaires au *sein* de la *défunte* « communauté de l'Afrique de l'Est » (CAE). A l'issue du sommet d'Arusha en novembre 1983, Nairobi et Dar-Es-Salaam décidaient la réouverture de leur frontière. En mai dernier, les trois pays signaient un accord sur le partage des créances et des dettes de l'ancienne communauté.

Reste l'Éthiopie, avec laquelle le Kenya est lié, depuis 1967, par un pacte de défense et de sécurité, reconduit en 1977. S'y ajoute un traité d'amitié et de coopération signé, pour dix ans, en janvier 1979, lors de la visite à Addis-Abeba de M. *Arap Moi. Dieu sait* pourtant si les différences idéologiques sont profondes entre les deux pays. Mais, à cette époque, la lutte contre l'*« expansionnisme somalien »* primait tout. Le rapprochement entre Nairobi et Mogadiscio *risque-t-il* de mettre en péril cette alliance de circonstance ? Les dirigeants kenyans souhaitent ne pas être impliqués dans un conflit, celui de la corne de l'Afrique, qui ne les concerne plus. Ils n'ignorent pas, toutefois, que ce voyage à Mogadiscio provoquera des grincements de dents du côté d'Addis-Abeba. Aussi se sont-ils efforcés de clarifier leur position. *« Notre amitié avec un voisin n'est pas exclusive de l'amitié avec un autre voisin »*, assure le *Kenya Times*, quotidien de l'Union nationale africaine du Kenya (KANU), parti unique au pouvoir. Il ajoute : *« L'amitié avec la Somalie ne se construira pas aux dépens de l'amitié avec l'Éthiopie. »*

JACQUES DE BARRIN.

Maroc

Le procès des intégristes de Casablanca

DEUX OBSERVATEURS FRANÇAIS PROTESTENT CONTRE « LA DISPROPORTION DU RÉQUISITOIRE »

Mᵉˢ Thierry Fagard et Christine Martineau, les observateurs mandatés par les *fédérations internationales* des juristes démocrates et *catholiques au procès* de soixante-et-onze accusés intégristes à *Casablanca*, ont dénoncé, mercredi 25 juillet, *« la disporportion du réquisitoire »* prononcé (*le Monde* du 20 juillet). Dix-sept peines de mort ont été requises dans ce procès, dont les avocats considèrent que les accusés ne sont coupables que d'*« un simple délit d'opinion »*.

Les deux avocats ont souligné que les accusés appartiennent à des groupes politiques très divers. Ils se sont étonnés en outre que la presse marocaine et la presse internationale aient dit que le tract servant de base à l'accusation *comportait une photo* de l'ayatollah Khomeiny alors qu'il *s'y trouvaient deux photos du roi* Hassan II et qu'en outre le tract ne *figure dans le dossier* de la procédure que sous forme de diapositives.

Les deux avocats déclarent que la justice marocaine a inclus parmi les accusés vingt personnes jugées par contumace, dont deux étudiants vivant très régulièrement à Paris et jamais convoqués par les autorités de leur pays. Ils déclarent enfin que ce *« premier procès intégriste parait servir de test »*.

Pour Mᵉˢ Fagard et Martineau, il y a de fortes similitudes entre le procès de Tétouan, qui s'est clos le 22 juin dernier, le procès de Casablanca en cours et celui de Rabat, qui s'est ouvert le 24 juillet. Selon eux, la justice marocaine respecte *« très formellement les droits de la défense, mais l'ensemble de la procédure viole néanmoins les droits de l'homme »*.

Deux autres avocats français ont été mandatés comme observateurs internationaux au procès de Rabat.

PROCHE-ORIENT

APRÈS LES ÉLECTIONS A LA KNESSET

L'imbroglio politique en Israël

(Suite de la première page.)

A supposer, dans la meilleure hypothèse, que le Likoud obtienne un siège supplémentaire et rallie sous la bannière le seul élu du Tami, M. Abouhatzeira, et le député indépendant de centre droit, M. Hurwitz, il manquerait toujours un mandat à M. Shamir pour disposer d'une majorité. On voit mal le premier ministre entrer en négociation avec le rabbin fascisant Meir Kahane. Celui-ci a d'ailleurs exigé, pour prix de son soutien, l'amnistie au profit des vingt-quatre terroristes juifs dont le procès débutera en septembre.

Le sort d'un nouveau gouvernement Shamir est donc entre les mains de M. Ezer Weizman, dont la liste Yahad a remporté 3 sièges. L'ancien ministre de la défense est, bien sûr, assidûment courtisé. M. Pérès et M. Lévy, actuel vice-premier ministre, ont tour à tour déjeuné avec lui. Le chef des travaillistes, qui a reçu carte blanche de son parti ppour négocier, aurait offert à M. Weizman le portefeuille des finances. Vers où penchera ce dernier ? Il a confirmé mardi que ses faveurs allaient plutôt à l'opposition en déclarant qu'il appuierait un *« gouvernement d'unité nationale conduit par la plus grande faction parlementaire »*, autrement dit par le arti travailliste, arrivé en tête le 23 juillet avec 45 sièges.

On imagine mal M. Weizman cohabiter dans un gouvernement de coalition avec nombre d'annexionnistes à tous crins, lui qui se dit partisan d'un gel des implantations juives dans les territoires occupés et qui souhaite une relance du processus de paix amorcé par les accords de Camp David.

Il assure défendre les principes au nom desquels il a, de plein gré, quitté le gouvernement Begin et s'est tenu à l'écart de la vie politique pendant trois ans : *« Connaissez-vous beaucoup de ministres israéliens qui auraient fait comme moi ? »*, demandait-il récemment.

L'appel de quatre écrivains

Faute d'une alliance avec M. Weizman, M. Shamir ne pourra réussir. Pour le Likoud, le chef de Yahad est, plus que jamais, *« homme à convaincre »*. M. Pérès a une tâche encore plus difficile. Même s'il rallie M. Weizman, la majorité parlementaire restera hors de sa portée. Les travaillistes ont en effet pour doctrine bien établie d'exclure de leurs calculs le Parti Hadash, dominé par les communistes, qu'ils tiennent pour *« non sionistes »*. M. Pérès devrait donc, quant à lui, faire basculer le PNR (quatre sièges), seule formation religieuse ayant depuis 1948 participé à tous les cabinets de coalition. Ce sera difficile.

Quel que soit l'homme qui parvienne, s'il y parvient, à former un gouvernement, une chose est sûre : celui-ci sera faible, vulnérable, à la merci de la moindre défection. Or c'est bien la dernière chose dont Israël ait besoin, en cette période de crise économique aiguë. D'où la vogue que connaît depuis quelques jours la seule autre formule envisageable : un gouvernement d'union nationale. MM. Shamir et Pérès y sont en théorie favorables. A condition, bien sûr, que leur propre parti en prenne la tête. Pas question de se mettre sous la coupe de l'adversaire. Trois Israéliens sur quatre souhaitent aussi cette solution, même si leur vœu relève un peu de l'exorcisme, comme s'ils voulaient faire oublier à quel point ils sont divisés.

Quatre écrivains israéliens parmi les meilleurs — MM. Amos Oz, Avraham Yehoshua, Haïm Gouri et Samuel Yizhar, — qui sont dans la mouvance travailliste, ont appelé mardi un gouvernement d'union nationale *« car il n'y a aucune autre option »*.

M. Begin a fait de même mercredi. *« Un tel gouvernement* (qu'il espère dirigé par son *« ami M. Shamir »*) *serait une donnée très positive »* a déclaré à l'AFP l'ancien premier ministre. Il a aussi, soit dit au passage, rejeté catégoriquement *« tout ce que dit le rabbin Kahane »*, avec qui il estime *« n'avoir aucun point commun »*.

Dans sa grande majorité, la presse est également favorable au gouvernement d'union. Les plus vives résistances viennent de l'aile gauche du travaillisme et de la petite formation du Mapam (6 députés), allié au parti de M. Pérès. Pour l'instant, le Mapam rejette totalement cette idée. M. Pérès pourrait lui proposer de soutenir un tel gouvernement lors des votes cruciaux à la Knesset, sans y participer.

M. Yossi Sarid, célèbre « colombe » du Parti travailliste, reconnaît que l'union nationale serait *« un moindre mal »*. Et Mme Shoulamit Aloni, dont le Mouvement des droits civiques a remporté trois sièges, serait prête à avaliser le projet pourvu qu'on lui laisse la liberté de vote sur les problèmes religieux.

De toute manière, un gouvernement d'union ne serait mis sur pied que pour une période limitée — douze à dix-huit mois — et dans un objectif précis : combattre la crise économique. Les deux camps provisoirement alliés choisiraient de « geler » leurs conflits dans les autres domaines. Cela supposerait un arrêt de la colonisation dans les territoires occupés. Autant de conditions qui rendent cette (trop ?) *« bonne idée »* difficilement applicable. En trente-six ans d'histoire, l'Etat juif n'a connu qu'un seul gouvernement d'union, sous la houlette successive de M. Eshkol et de Mme Golda Meïr. Mis sur pied en 1967, quelques semaines avant la guerre de six jours, il survécut jusqu'en 1971.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Pessimisme et déception en Jordanie

Correspondance

Amman. — *« Nous attendions Godot et Godot ne viendra pas »*, déclarait, désabusé, le rédacteur en chef d'un quotidien d'Amman, au lendemain des élections israéliennes. Qu'ils l'admettent ou non aujourd'hui, beaucoup de Jordaniens souhaitaient une nette victoire du Parti travailliste, en espérant qu'un gouvernement conduit par M. Shimon Pérès serait plus « influençable », notamment à travers l'internationale socialiste, et qu'il y aurait au moins un ton nouveau en Israël. Le roi Hussein avait lui-même estimé qu'une victoire travailliste serait un indice encourageant d'un changement dans l'opinion publique israélienne.

Un espoir il est vrai nuancé par la crainte qu'une ouverture éventuelle des travailliste en direction de la Jordanie ne se transforme en « piège ». Le parti de M. Pérès, faisait-on en effet valoir à Amman, bénéficie auprès de l'opinion internationale d'une bien meilleure image que le Likoud, tout en poursuivant des objectifs fondamentalement très proches de ceux du gouvernement sortant.

Quoi qu'il en soit, les résultats des élections israéliennes ont remis les pendules à l'heure à Amman où tout le monde s'accorde à en faire une analyse pessimiste. *« Israël dans l'impasse » ; « Double défaite des travaillistes et du Likoud, Victoire de l'extrémisme » ; « Les petits partis maîtres du jeu » :* tels ont été les gros titres du mercredi 25 juillet dans la presse jordanienne. Celle-ci reprenait largement les propos des dirigeants jordaniens affirmant que le scrutin du 23 juillet avait révélé le désarroi des électeurs israéliens et une profonde cassure au sein de la société israélienne.

Loin de s'en réjouir les Jordaniens y voient au contraire l'annonce d'un blocage total de la situation au Proche-Orient et les germes de nouveaux dangers pour la région. La poussée des petites formations extrémistes et des partis religieux avec qui le Likoud devra composer s'il reste au pouvoir ne manque pas d'inquiéter ici. Les Jordaniens doutent que M. Pérès puisse, pour sa part, former le nouveau gouvernement et estiment en tout cas qu'un cabinet travailliste serait de toute manière trop faible pour *« prendre les décisions déchirantes susceptibles de faire avancer la cause de la paix »*.

Plus grande encore est la déception à Amman vis-à-vis de ce que l'on appelle ici le camp de la paix — le mouvement La paix maintenant et les petites formations progressistes — et de son incapacité à effectuer une percée réelle sur la scène israélienne. Les sièges remportés par ces formations ont été gagnés sur le Parti travailliste, font remarquer les Jordaniens. Mais il n'y a pas eu dans l'opinion publique israélienne le changement que le roi Hussein et ses sujets escomptaient, en particulier depuis que 400 000 manifestants étaient descendus dans les rues de Tel-Aviv au lendemain des massacres de Sabra et de Chatila.

« Le courant hostile à la paix est le courant majoritaire en Israël », constate-t-on amèrement à Amman. *« La course au développement du camp de la paix en Israël est une course perdue »*, renchérit M. Mohammad Melhem, l'un des maires palestiniens expulsés de Cisjordanie en 1980. *« Les électeurs israéliens ont montré qu'ils n'avaient pas l'intention d'échanger les territoires occupés contre la paix, ni avec le roi Hussein ni avec Yasser Arafat »*, nous a-t-il déclaré.

Représentant des Palestiniens de l'intérieur, M. Melhem ainsi que son collègue le maire d'Hébron, M. Fahad Kawasmeh, étaient sans doute parmi ceux qui avaient placé le plus d'espoir dans l'arrivée au pouvoir en Israël d'une coalition des travaillistes et des partis rattachés au mouvement La paix maintenant. Leur amertume est d'autant plus vive.

« Nous disions que l'année 1985 serait une année décisive, elle le sera sans doute, mais pas dans le sens que nous souhaitions », nous a encore déclaré M. Melhem. *« Si le Likoud forme le nouveau gouvernement en coopération avec des gens comme Meir Kahane ou Guehoula Cohen, il n'y aura plus qu'un seul langage au Moyen-Orient : celui de l'extrémisme, du militarisme et de la guerre. » « La paix devra attendre de nouvelles élections en Israël »*, affirme pour sa part M. Kawasmeh.

Le seul élément un tant soit peu positif relevé par les deux maires est que les résultats du scrutin du 23 juillet favoriseront un règlement, selon eux, des dissensions au sein de l'OLP : *« Dans la mesure où il n'y a plus aucune chance de discussion sur une solution politique au Proche-Orient, les contradictions au sein de la résistance palestinienne seront ainsi éliminées. »*

EMMANUEL JARRY.

Iran

MORT AUX FEMMES SANS TCHADOR !

Téhéran *(AFP)*. — Quelque vingt mille personnes ont participé, mercredi matin 25 juillet, à Téhéran, à une manifestation officielle pour le respect de la « tenue islamique » des femmes, après que la capitale iranienne eut connu depuis le jeudi 19 juillet des manifestations non autorisées de petits groupes de hezbollahis (partisans de Dieu) au cours desquelles des femmes ont été brutalisées.

« Mort à celles qui ne respectent pas la tenue islamique », a été le cri de ralliement de ces manifestants, le même qui avait commencé à résonner dans les beaux quartiers de Téhéran, le 19 juillet, quand plusieurs centaines de jeunes hezbollahis, montés sur des motos, avaient effectué leur première manifestation non autorisée.

Les autorités avaient entre-temps décidé d'organiser des manifestations sur ce thème dans tout le pays, mercredi, jour férié en Iran. La masse des femmes en tchador noir — des adolescentes d'une quinzaine d'années et des vieilles femmes — défilaient en bon ordre, tandis que des hommes veillaient à ce qu'elles ne se mélangent pas aux manifestants masculins. Ceux-ci, en majorité des hommes d'âge mûr, avaient tous le costume classique du militant islamique : barbe de quelques jours, chemise soigneusement boutonnée portée sur le pantalon, pour ne pas laisser apparaître la taille, et chaussures au talon écrasé.

Les manifestations pour la tenue islamique coïncident généralement avec des événements importants dans le domaine de la politique intérieure. Cette fois, le Parlement se prépare à se prononcer sur un vote de confiance au gouvernement, demandé par le premier ministre, M. Mir Hossein Moussavi.

Liban

Le gouvernement va tenter de supprimer la ligne de démarcation à Beyrouth

De notre correspondant

Beyrouth. — Le gouvernement libanais vient de franchir un pas supplémentaire pour renforcer le plan de sécurité qui, depuis le 4 juillet, a restauré la paix à Beyrouth.

Théoriquement, c'est même d'un bond qu'il faudrait parler à l'issue du conseil des ministres, puisque sont prévues la suppression de la ligne de démarcation coupant la ville en deux et la fusion des troupes chrétiennes et musulmanes de l'armée. Quand on y regarde de près, on se rend compte cependant que les mesures adoptées sont plus prudentes et, de ce fait, plus réalistes.

La ligne de démarcation, plus exactement la zone de combats dont la largeur varie selon les endroits entre quelques mètres et plusieurs centaines de mètres (déjà stabilisée et, depuis le début du mois, pacifiée), va en réalité être neutralisée et transformée en une sorte de zone tampon tenue par des hommes appartenant à trois brigades de l'armée : la 5e (chrétienne, venant de Beyrouth-Est), la 6e (chiite, venant de Beyrouth-Ouest) et la 3e (commandée par un officier sunnite, qui ne se trouve présentement pas dans la capitale).

Le second volet des mesures décrétées mercredi constitue la réaffirmation d'une décision antérieure ; le *« panachage »* des brigades de l'armée par l'inclusion de soldats et d'officiers chrétiens dans celle opérant en secteur musulman et vice versa. Cette décision n'avait pas été appliquée jusqu'ici, et, selon certaines informations, des officiers requis à cet effet, notamment les chrétiens appelés à se rendre à Beyrouth-Ouest, se seraient récusés.

Deux voies de passage — quatre fonctionnent déjà — rouvriront à la circulation dans le cadre de cette extension-consolidation du plan de sécurité : le *« Ring »* et *« Sodeco »*. Ce qui symboliserait la disparition ou du moins la neutralisation de la ligne de démarcation qu'elles traversent. Cela devrait être achevé avant mardi prochain. Dans le contexte actuel et dans les conditions définies par le gouvernement, ce n'est plus impossible, mais cela n'est pas acquis pour autant.

L'ouverture des nouvelles voies de passage est d'ailleurs plus utile sur le plan psychologique et politique que nécessaire sur le plan pratique. Les déplacements entre les deux parties de Beyrouth se sont en effet à ce point amenuisés que la circulation est déjà fluide sur les quatre voies existantes alors que, dans le passé, les embouteillages étaient inextricables.

La progression du plan de sécurité à Beyrouth paraît donc plus destinée à consolider la trêve et à la faire évoluer positivement qu'à réunifier complètement la capitale. Elle devrait aussi procurer un autre avantage en permettant l'application d'un plan de sécurité parallèle déjà prêt pour la montagne, c'est-à-dire pour les régions antérieurement druzo-chrétiennes, et, depuis septembre 1983, tenues par la milice du chef druze Walid Joumblatt. Ce plan prévoit un déploiement de l'armée dans des conditions similaires à celles prévalant à Beyrouth, c'est-à-dire par l'utilisation des troupes druzes et la réouverture de la grand-route Beyrouth-Damas. Il bute actuellement sur le problème du retour des chrétiens du Chouf qui ont fui cette région après la bataille de la montagne de l'automne dernier. Le Parti phalangiste en fait une condition préalable et demande le retour de ses officiers dès la mise en œuvre du plan.

Troubles à Tripoli

Enfin, le chef du gouvernement, M. Rachid Karamé, espère une autre extension du plan de sécurité vers le Liban nord et, notamment, vers Tripoli, dont il est originaire. Les troubles y ont repris depuis quelques jours entre le Mouvement de l'unification islamique (extrémistes sunnites) et les milieux alaouites prosyriens. Quinze morts et soixante blessés ont été dénombrés au cours des dernières vingt-quatre heures.

Les troubles de Tripoli et surtout la main mise du Mouvement de réunification islamique sur la ville battent en brèche l'autorité de M. Karamé. Celui-ci se rend à Damas ce jeudi dans l'espoir d'obtenir l'aval du président Assad pour régler le problème de Tripoli à l'avantage de l'Etat libanais.

LUCIEN GEORGE.

LA CIRCULATION DANS LE GOLFE

Les assureurs maritimes diminuent les primes d'assurance pour risque de guerre

Après trois mois de tension, la situation maritime dans le Golfe semble se normaliser. Les compagnies d'assurances Lloyds de Londres viennent d'annoncer une diminution des primes d'assurance sur les coques de navires naviguant dans le Golfe, y compris dans la zone de guerre, proche des côtes irakiennes et iraniennes.

Pour les bateaux se rendant aux terminaux iraniens de Kharg et de Bandar-Bousheir, la prime pour risque de guerre a été réduite de 5 % à 4 % de la valeur du navire. Pour les ports du Koweït, d'Arabie Saoudite, de Barheïn, du Qatar et des Emirats arabes unis, les taux ont été ramenés à leur niveau initial de 0,25 %, contre 0,375 % précédemment. Dans la zone sud du Golfe, enfin, les primes ont été réduites de moitié à 0,5 %. Seules les primes concernant les cargaisons sont restées inchangées : de 4 % à 5 % pour Kharg et de 0,1 % dans le reste du Golfe.

Cette désescalade des taux d'assurance s'accompagne d'une diminution également sensible des tarifs d'affrètement des navires se rendant dans la zone sensible. Elle s'explique par trois raisons. D'une part, l'accalmie observée depuis deux semaines dans la zone. Depuis l'attaque du 10 juillet par l'aviation iranienne d'un pétrolier affrété par BP, au large des côtes du Qatar, aucun nouvel incident n'a été signalé.

D'autre part, l'ampleur relativement faible des dégâts réellement constatés sur les bâtiments touchés. Depuis le mois d'avril, date à laquelle le conflit entre l'Irak et l'Iran s'est élargi au trafic maritime dans le Golfe, vingt-quatre navires (dont treize pétroliers) ont été touchés. Mais les pertes effectives, tant en hommes qu'en matériel ou en cargaisons perdues, se sont révélées beaucoup moins importantes qu'on aurait pu le craindre : des treize pétroliers touchés, trois seulement ont été déclarés en *« perte totale »* par les assureurs, la plupart ayant pu être réparés ou même poursuivre leur route.

Quatre attaques seulement ont entraîné des pertes humaines : celles du *Safina al Arab* (Arabie Saoudite) le 25 avril (1 disparu), du *Al Ahood* (Arabie Saoudite) le 7 mai (1 disparu), du *Buyuk Hun* (Turquie) le 3 juin (3 morts) et surtout du *Tiburon* (Liberia) le 27 juillet (8 morts). Quant aux quantités de pétrole perdues, elles ont été fort limitées : l'équivalent d'une ou deux grosses cargaisons au plus, selon les milieux pétroliers.

Des parades efficaces

Troisième raison de la baisse des taux d'assurance et de fret : les pays exportateurs du Golfe ont rapidement mis en place des « parades » efficaces contre la hausse des coûts de transport, qui les obligeaient à consentir à leurs clients des compensations, sous forme de rabais sur les prix du brut. Le Koweït, comme les autres pays membres du Conseil de coopération du Golfe, a annoncé qu'il couvrirait lui-même les pertes éventuelles des navires touchés et résiliait en conséquence l'assurance spéciale contre les risques de guerre contractée auprès des Lloyds au début de l'escalade.

Selon la revue spécialisée *Petroleum Intelligence Weekly*, le coût de cette prise en charge directe, calculée en fonction des dégâts constatés depuis trois mois, ne dépasserait pas 5 à 6 cents par baril (1), soit la moitié du coût lié à la hausse des primes d'assurance (10 cents par baril). Autre parade : la mise en place de navettes assurant la liaison entre les terminaux du nord du Golfe et les ports situés au-delà du détroit d'Ormuz (Fujeirah et Oman), où les clients peuvent charger sans risques.

Pour ce faire, un certain nombre de vieux pétroliers mis au rebut ont été remis en route. Affrétés et conduits par des indépendants, avec des équipages recrutés au rabais, ces navires, assurés pour des montants beaucoup plus faibles que les pétroliers normaux des compagnies, ont permis de limiter l'impact des hausses de taux d'assurance.

VÉRONIQUE MAURUS.

(1) 1 cent équivaut à environ 0,08 F, 7,3 barils valent 1 tonne de brut.

A TRAVERS LE MONDE

Haute-Volta

- LE CHEF D'ETAT-MAJOR ADJOINT GRIEVEMENT BLESSE DANS UN ATTENTAT. — On a appris mercredi 26 juillet que le commandant Amadou Sawadogo, chef d'État-major adjoint de l'armée voltaïque, a été grièvement blessé dans un attentat dans la nuit du 18 au 19, à Ouagadougou. Le commandant Sawadogo, qui est l'adjoint du commandant Jean-Baptiste Lingani, ministre de la défense, a été attaqué alors qu'il circulait en voiture dans une rue de la capitale. Une camionnette lui a coupé la route et ses occupants ont ouvert le feu à la mitraillette avant de s'enfuir. Atteint à la tête et au bras, le commandant Sawadogo a été évacué sur l'hôpital du Val-de-Grâce à Paris où il a subi une opération chirurgicale *« techniquement réussie »*. — *(AFP, Reuter.)*

Nigéria

- ÉLARGISSEMENT DU CHAMP D'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT. — Le gouvernement militaire nigérian a pris plusieurs décrets, mardi 24 juillet, étendant le nombre des délits passibles de la peine de mort. Parmi ceux-ci, la vente de denrées prohibées, l'utilisation illicite de pipe-lines, de câbles téléphoniques et électriques ; la consommation, la vente ou le trafic de drogue. Le gouvernement de Lagos a, d'autre part, annoncé que les détenus devront désormais *« contribuer au développement agricole du pays »* pour rembourser en partie les *« importantes dépenses »* engagées par l'Etat pour les nourrir. — *(AFP, Reuter.)*

Pologne

- SEPT POLONAIS SE REFUGIENT EN SUEDE. — Sept ressortissants polonais, quatre adultes et trois enfants, ont gagné la Suède mercredi 25 juillet en volant au ras des flots à bord d'un biplan Antonov. Ils ont atterri sur l'aérodrome de Kristianstad, au sud-est de la Suède. C'est la cinquième fuite en avion de Polonais vers la Suède depuis 1982. — *(AFP.)*

Sri-Lanka

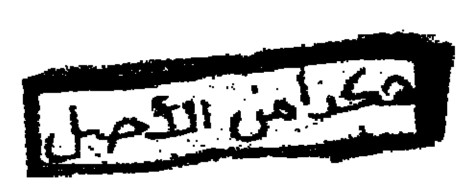
- MANIFESTATIONS TAMOULES POUR L'ANNIVERSAIRE DES HEURTS COMMUNAUTAIRES. — Plusieurs incidents ont marqué, mercredi 25 juillet à Jaffna, principale ville du nord du pays, le premier anniversaire des affrontements entre Tamouls et Cinghalais. Des jeunes gens tirant en l'air ont pénétré dans les locaux des services publics, en ont chassé le personnel et ont fait sauter à la dynamite un dépôt d'autobus. D'autre part, les militants modérés du Front uni de libération tamoul ont lancé à cette occasion un mouvement de désobéissance civile, mais ont paru débordés par les extrémistes, qui ont établi des barrages sur les routes en plusieurs points du nord et de l'est de l'île. — *(UPI, AFP.)*

Uruguay

- UNE CENTAINE D'ARRESTATIONS. — Une centaine de membres du Parti blanco (national) ont été arrêtés le mercredi 25 juillet alors qu'ils manifestaient devant le palais présidentiel à Montevideo pour obtenir la libération de M. Wilson Ferreira Aldunate, leader de leur formation, emprisonné le 16 juin alors qu'il rentrait d'exil. — *(AFP)*.

Zimbabwe

- 116 DISSIDENTS TUES AU MATABELELAND. — L'armée zimbabwéenne a tué 116 dissidents dans la province du Matabeleland ces six dernier mois, ce qui s'est traduit par un par *« un recul sensible de la criminalité »*, a déclaré, mercredi 25 juillet, à Harare, M. Emmerson Munangagwa, ministre d'État chargé de la sécurité. Il a ajouté que d'ici aux élections législatives, prévues au début de 1985, le gouvernement se fait fort d'éliminer la rébellion dans cette province, précisant que le soutien que les dissidents recevaient de Pretoria semble avoir diminué. Le Parlement zimbabwéen a récemment repoussé une motion déposée par M. Ian Smith proposant la création d'une commission d'enquête sur les troubles au Matabeleland. Mardi, le Parlement avait reconduit pour six mois l'état d'urgence. — *(Reuter, AFP.)*



هكذا من الأصل

EN ROUTE POUR LES JOYEUSES RANDONNEES !



29 F



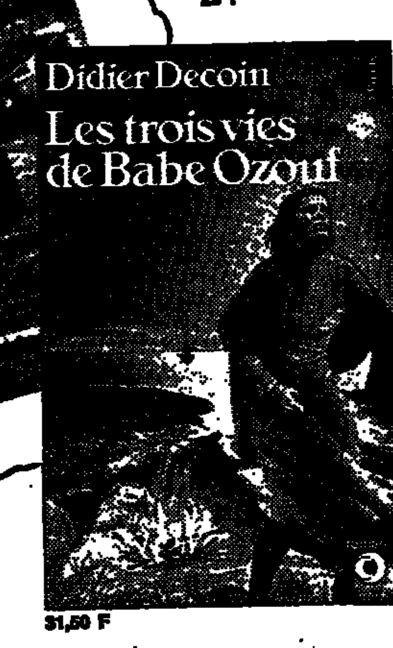
34 F

EDIMEDIA / Coll. Universel

Le Salon du Camping en 1954.



29 F



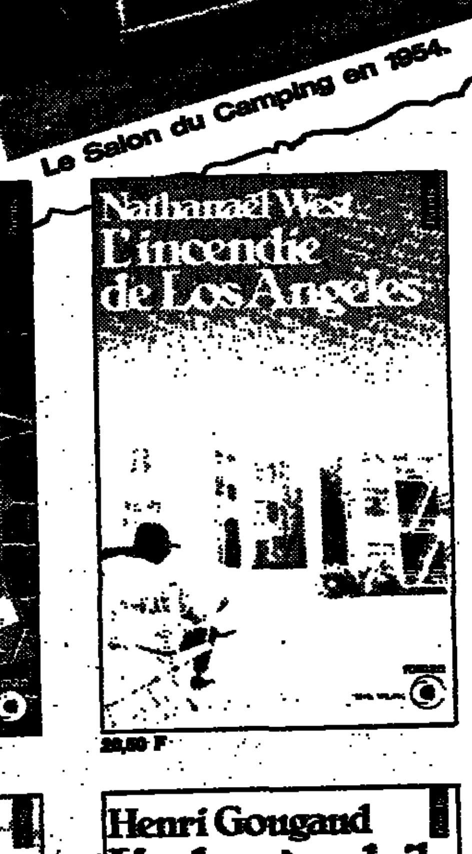
31,50 F



34 F



31,50 F



20,50 F



38 F



29 F



29 F



29 F



29 F

Collection de poche

POINTS ROMAN SEUIL

EUROPE

RFA

Le nouveau crédit accordé par Bonn à la RDA ne s'accompagne pas de concessions substantielles de la part de Berlin-Est

Correspondance

Bonn. – Le conseil des ministres ouest-allemand a apporté officiellement, mercredi 25 juillet, sa garantie à un nouveau crédit de 950 millions de marks (près de 3 milliards de francs) à la RDA, le second en un an (ub crédit de 1 milliard de marks avait déjà été accordé l'été dernier à Berlin-Est). M. Philipp Jenniger, secrétaire d'État à la Chancellerie, a annoncé que la République démocratique avait parallèlement adopté certaines mesures facilitant la circulation des personnes entre les deux Allemagnes.

Bonn a pris bien garde de ne pas présenter ce « marché » comme tel. On ne fait plus cas, dans la capitale fédérale, du moins officiellement, de la nécessité d'obtenir des contreparties pour chaque avantage concédé à l'Allemagne de l'Est. Les mesures annoncées par Berlin-Est – a affirmé M. Jenniger, qui a conduit les négociations – ont été décidées *« en toute souveraineté »*.

Personne ne sera dupe de ce langage diplomatique qui traduit seulement la volonté des dirigeants ouest-allemands de ménager la susceptibilité de M. Erich Honecker, le numéro un est-allemand, dont la visite en RFA doit être annoncée ultérieurement.

Les concessions acccordées par la RDA sur le plan humanitaire sont pourtant loin, de l'aveu même du secrétaire d'État, de répondre aux attentes de Bonn. Le change obligatoire dont tous les visiteurs occidentaux ont à s'acquitter à l'entrée de l'Allemagne de l'est, qui avait été porté en 1980 à 25 marks par jour, est réduit à 15 marks, mais seulement pour les retraités et les pensionnés. Les possibilités de séjour à l'Ouest pour les retraités est-allemands sont étendues de trente à soixante jours. Le trafic dans les régions frontalières est quelque peu facilité sans que l'on puisse parler de bouleversements. Enfin, le gouvernement est-allemand a promis de faire preuve de *« libéralisme »*, sans préciser toutefois ce qu'il entendait par là, pour ce qui est de l'entrée de livres ou de disques ouest-allemands sur son territoire. Il a également fait savoir que les installations de tirs automatiques placées à la frontière continueraient d'être démantelées sans que *« les vieilles installations soient remplacées par des systèmes plus modernes »*.

Ces mesures ne font pas l'objet d'un engagement formel de la part de Berlin-Est et peuvent donc être annulées à tout moment. Les autorités est-allemandes pouvaient difficilement concéder moins sans poser de problèmes au gouvernement de Bonn. Il n'est question ni d'élargir les zones de trafic frontalier aux grandes villes comme Hambourg ou Hanovre, ni surtout d'abaisser l'âge à partir duquel les ressortissants est-allemands sont autorisés à se rendre en RFA. *« Si Honecker n'annonce pas, au cours de sa visite en RFA, au moins un second train de départs à l'Ouest, en vertu du rapprochement des familles, la déception (...) sera grande (...). Kohl aussi, pas seulement Honecker, peut perdre la face »*, affirme jeudi l'éditorial du quotidien conservateur *Die Welt*.

Seul le Parti social-démocrate s'est ouvertement félicité d'un accord dans lequel il voit la poursuite de la politique engagée lorsqu'il était au pouvoir. Le vice-président du groupe parlementaire social-démocrate,M. Horst Ehmke, a invité le gouvernement de Bonn à poursuivre ses efforts pour améliorer les relations humanitaires entre les deux pays. Il a estimé que Bonn doit également prendre en compte les intérêts de la RDA, citant notamment les revendications de l'Allemagne de l'Est pour la rectification du tracé de la frontière de l'Elbe, sur la suppression du tribunal de Salzgitter, ou sur la reconnaissance de la « personnalité » de la RDA.

La visite de M. Honecker

Toujours prévue à l'automne, la visite en République fédérale de M. Honecker fera l'objet d'une annonce ultérieure, vraisemblablement au début du mois d'août. On s'est contenté d'indiquer à Bonn que des détails restaient encore à régler. Tant de précautions ont un côté un peu académique. Dans le contexte tendu des relations entre l'Est et l'Ouest, les Allemands sont partagés entre le sentiment de faire l'objet d'un marché de dupes et le soulagement. Quelques mois à peine après la crise des missiles, au moment où Moscou multiplie les attaques contre la politique *« revancharde »* de Bonn, il n'est pas question de faire la fine bouche. M. Honecker, dont on ignore la marge de manœuvre réelle vis-à-vis des autorités soviétiques, bénéficie de l'avantage du doute. Mais il devra faire la preuve, au cours des prochains mois, qu'il ne cherche pas seulement à tenir la bonne volonté de la République fédérale en haleine.

HENRI DE BRESSON.

URSS

Vraies médailles et fausse vodka

Un ancien commandant en chef de la flotte soviétique du Pacifique, le vice-amiral Gueorgui Kholostiakov, a été assassiné en juillet 1983 par une bande de malfaiteurs qui en voulaient à ses décorations. Les rumeurs qui couraient depuis un certain temps sur le meurtre du vice-amiral, qui avait quatre-vingt-un ans à l'époque de son assassinat, ont été confirmées par des déclarations du nouveau procureur de la République fédérée de Russie, M. S.. Emelianov, publiées mercredi 25 juillet par les *Izvestia*. Selon le procureur, l'enquête a représenté un *« énorme travail »* et *« a permis de découvrir une quarantaine d'autres délits concernant pour l'essentiel des vols de médailles, commis dans plus de dix villes d'URSS »*.

Selon des rumeurs insistantes circulant à Moscou, le vice-amiral a été assassiné à son domicile par des malfaiteurs venus lui voler ses décorations et qui ont aussi tué sa femme. La valeur du butin serait estimée à 15 000 roubles (18 750 dollars) au marché noir.

Un florissant trafic de médailles et de décorations se serait développé ces dernières années à Moscou et dans d'autres villes d'URSS, notamment sur un « marché aux puces » spécialisé dans un terrain vague de la banlieue moscovite. Un « ordre de Lénine » s'y négociait 5 000 roubles. Les dignitaires soviétiques possèdent parfois des dizaines de médailles (souvent plusieurs fois la même), qui leur sont décernées, traditionnellement, *« en raison de leurs mérites éminents »* ... et à l'occasion de leurs anniversaires successifs (60, 65, 70 ans, etc.).

En revanche, un autre genre de trafic mieux commun fait un bien plus grand nombre de victimes. Croyant voler de l'alcool industriel – régulièrement utilisé pour remplacer la vodka, – un employé d'une usine chimique de Kiviuli, en Estonie, a en fait dérobé 20 litres de méthanol, qu'il a ensuite distribué à ses amis... L'incident, rapporté mercredi 25 juillet par les *Izvestia*, a fait des ravages considérables, si l'on en juge par le commentaire du journal. *« Ils l'ont bu chez eux, l'ont partagé avec des voisins, des amis. Certains, qui trinquaient sur la tombe d'un parent, ne se sont plus jamais relevés. Hommes, femmes, jeunes et vieux, tous ceux qui ont bu l'ont payé de leur vie. »* Théoriquement, 20 litres de méthanol peuvent tuer plusieurs milliers de personnes.

Espagne

● *Arrestation d'un commando terroriste iranien.* – La police espagnole a arrêté, dans la nuit du 23 au 24 juillet, un *« commando de terroristes iraniens »* qui préparait le détournement d'un avion saoudien. Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, les quatre Iraniens appartiennent à une organisation baptisée *« Martyrs de la révolution islamique »* qui a des *« ramifications dans toute l'Europe occidentale »*.

Il s'agit de Seyed Jabbar Hosseini (vingt-neuf ans, né à Armad) ; Dezfouli Sherab (vingt-six ans, né à Téhéran) ; Hassani Hassan (vingt-cinq ans, né à Qom) et Abu Nasser Mohamed Rabani (vingt-quatre ans, né à Téhéran). Trois des membres du commando ont été arrêtés à Barcelone, le quatrième à Madrid, à la suite de *« plusieurs mois d'enquête »*.

Selon les autorités espagnoles, Seyed Jabbar Hosseini avait organisé à son domicile à Barcelone un centre d'assistance pour les *« blessés et malades iraniens victimes de la guerre avec l'Irak »* qui était, en fait, *« une couverture pour coordonner des actions terroristes tant en Espagne que dans d'autres pays européens »*. Selon l'enquête, il avait remis une valise remplie d'armes à une *« cinquième personne »* qui devait l'introduire dans l'aéroport de Madrid-Barajas pour attaquer un avion des lignes saoudiennes. – *(AFP.)*

Italie

Notamment pour les terroristes

LA DURÉE DE LA DÉTENTION PRÉVENTIVE EST RÉDUITE

De notre correspondant

Rome. – Déjà approuvé par le Sénat, le projet de réforme du système de détention préventive a été voté à une large majorité par la chambre des députés, le mercredi 25 juillet. La réforme a donc désormais force de loi et entrera en vigueur six mois après sa publication au *Journal officiel*.

La durée maximale de la détention préventive (jusqu'au jugement d'appel) est réduite de dix ans et huit mois à six ans pour les crimes les plus graves (mafia, terrorisme, crimes passibles de la prison à vie). Au cours de la période d'instruction pour ce type de crimes, la prison préventive ne peut pas dépasser dix-huit mois. Si le magistrat n'a pas conclu l'instruction dans ce délai, l'inculpé devra être remis en liberté. Si ces dispositions avaient été en vigueur plus tôt, les inculpés du procès du 7 avril, par exemple, n'auraient pas passé cinq ans en prison en attente de leur procès.

La détention préventive est également limitée pour les autres délits (trois mois au maximum avant le jugement pour un délit passible d'une peine de trois ans, par exemple).

Autre innovation, l'inculpé devra être libéré s'il n'a pas été interrogé dans les quinze jours suivant son arrestation. Des dispositions plus souples sont également prévues pour la mise en liberté provisoire (elle est exclue pour les crimes de la Mafia et du terrorisme). Un problème cependant n'a pas été résolu par la nouvelle loi : celui des inculpations « en cascade » : c'est-à-dire celles se chevauchant d'une instruction à l'autre lorsqu'un inculpé fait l'objet de plusieurs procès en même temps, ce qui est notamment le cas pour les personnes accusées de terrorisme. Dans la pratique, cette succession d'inculpations revient à maintenir des détenus en prison préventive durant des années.

La nouvelle loi, qui modifie les dispositions adoptées en 1979, en pleine période terroriste, devrait porter remède au surpeuplement des prisons. Cinquante mille détenus sont actuellement incarcérés dans des établissements faits pour en recevoir vingt-sept mille ; 60 % sont en attente de jugement définitif. Les durées de détention préventive en Italie demeurent cependant les plus longues d'Europe.

PHILIPPE PONS.

ASIE

SOIXANTE-HUIT MORTS SUR QUATRE-VINGT-QUATRE PASSAGERS

Les capitaines de navire ont l'obligation de secourir les réfugiés de la mer

De notre correspondante

Genève. – Lorsque l'on apprend que quatre-vingt-onze réfugiés de la mer, hommes, femmes et enfants, quittant le Vietnam sur une embarcation de fortune ont pu être recueillis, après des journées d'errance sur les mers de Chine, par un bateau battant pavillon (de complaisance) panaméen et accoster, le 17 juillet en Malaisie sans être refoulés par les autorités portuaires de ce pays, on a tendance à considérer que, pour une fois, les choses ne se sont pas trop mal passées.

En effet, « seulement » trois réfugiés sont morts de soif en route ; le bateau n'a subi aucune attaque de pirates ; un capitaine de navire a fait son devoir et les autorités malaises ont permis aux survivants de séjourner dans leur pays quatre-vingt-dix jours, à l'expiration desquels le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) devra trouver pour eux un asile sous d'autres cieux.

Hélas ! le porte-parole du HCR a cité un cas parfaitement opposé : une autre embarcation est partie du Vietnam le 5 juin avec quatre-vingt-quatre personnes à bord. Soixante-huit d'entre elles ont péri en route, de soif, de faim et d'épuisement. Les réfugiés ont été ballottés durant trente-deux jours sur des flots démontés ; le moteur de leur bateau est tombé en panne. Ils n'ont pas cessé de lancer des appels de détresse à une multitude de navires marchands sillonnant les mers de Chine, mais personne ne leur a porté secours. Selon les survivants arrivés aux Philippines, ils étaient si près de ces navires qu'ils voyaient les visages des marins à bord et qu'ils ont failli, à plusieurs reprises, être coulés par les remous du sillage.

On se demande, au HCR, combien de drames demeurent inconnus du fait que de petits bateaux ont coulé – ou ont été coulés – et qu'il n'y a pas eu de survivants. Si la piraterie en mer, avec son cortège de pillages, de viols, de tortures et de meurtres, a fait des dizaines de milliers de victimes, la violation des lois sur le sauvetage en mer par de trop nombreux capitaines en a peut-être fait tout autant.

Ces lois de la mer, acceptées par la presque totalité des pays, sont claires. Le principe de l'obligation de venir au secours des navires et des personnes en détresse est acquis depuis le 23 septembre 1910, date à laquelle fut signée à Bruxelles une Convention internationale sur l'assistance et le sauvetage en mer. Ce texte a été renforcé par la Convention de Genève de 1958 qui précise les obligations des Etats et celles des équipages pour sauver et assister les personnes en détresse en mer. Enfin, la Convention des Nations unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, codifie l'ensemble des textes adoptés en ce domaine.

Pourtant ceux-ci sont respectés par peu de pays si l'on en juge d'après les chiffres. En 1983, si les navires français ont secouru 392 personnes dans les mers de Chine, chiffre qui n'est dépassé que par celui des Etats-Unis (1019), on peut s'étonner que des Etats qui possèdent une flotte importante naviguant dans la région, telle la République fédérale d'Allemagne ou la Grèce, n'aient pas secouru, la même année, une seule personne en détresse.

Le HCR vient de lancer une nouvelle opération pour rappeler aux capitaines leurs obligations. Il prie tous les pays côtiers des mers de Chine de transmettre, trois fois par jour pendant dix jours, un message à tous les navires sillonnant ces mers. Le texte du message dit notamment : *« Si vous apercevez des réfugiés de la mer, veuillez les prendre à bord. Des arrangements ont été pris pour leur débarquement aux ports de la région. »*

ISABELLE VICHNIAC.

AMÉRIQUES

SELON L'EGLISE CHILIENNE

Les forces de l'ordre ont tué cent personnes cette année la plupart au cours de manifestations

Santiago (*Reuter, AFP*). – Cent personnes sont mortes cette année au Chili du fait des forces de police ou de groupes placés sous leur protection, affirme dans un rapport l'organisation pour les droits de l'homme de l'Eglise catholique. Le rapport précise qu'aucune des poursuites judiciaires engagées contre certains responsables de ces morts n'a entraîné de condamnation.

Près des trois quarts des victimes sont tombées au cours de *« protestas »* (journées nationales de protestations). Le rapport fait aussi état de la mort de dix policiers.

D'autre part, le gouvernement du général Pinochet a envoyé en exil à Buenos-Aires, le mardi 24 juillet, quatre opposants de gauche. Il s'agit de trois dirigeants du Parti communiste (interdit) et d'un représentant du MIR (Mouvement de la gauche révolutionnaire), organisation clandestine. Les quatre hommes militaient au sein du Mouvement démocratique populaire (MDP) coalition de gauche à direction communiste.

Les trois dirigeants du PC sont M. Osiel Nunez, secrétaire général du MDP, M. Luis Godoy Gomez, ancien parlementaire, et M. Rene Largo Farias qui, après avoir passé dix ans en exil, pendant lesquels il avait travaillé régulièrement pour Radio-Moscou, était rentré en janvier à Santiago où il était devenu un présentateur de radio très en vue.

Le représentant du MIR est M. Juan Eduardo Parra, porte-parole de son organisation au sein du MDP.

Les autorités chiliennes accusent les quatre hommes d'être des agents du *« communisme soviétique »* et affirment avoir décidé leur expulsion pour défendre *« la souveraineté du Chili face aux menées »* de l'Union soviétique.

Mais le 25 juillet, les services d'immigration argentins ont refoulé les trois membres du PC vers le Chili. Ils ont expliqué leur décision par le refus des communistes de demander l'asile politique en Argentine et par le fait qu'ils n'avaient pas assez de dvises pour rester dans ce pays.

Brésil

TRENTE MILLIONS D'ENFANTS VIVENT DANS LA RUE

Salvador *(AP)*. – Plus de trente millions d'enfants vivent dans la rue au Brésil, ce qui représente une augmentation de 90 % en trois ans. Un quart environ ont été abandonnés par leurs parents, affirme un rapport publié le mardi 24 juillet par l'association des juges pour mineurs. Les autres sont des enfants qui cherchent dans la rue de quoi compléter un revenu familial de moins de 68 francs par mois

Le salaire moyen au Brésil se situe aux environs de 1 275 francs. *« Ces enfants vivent dans un dénuement absolu*, affirme M. Moacia Daniel Rodrigues, président de l'association. *Beaucoup meurent littéralement de faim. »*

M. Rodrigues impute l'augmentation du nombre d'« enfants de la rue » à la crise économique que connaît le Brésil. Le chômage a été évalué à 40 % environ et le taux annuel d'inflation est de 227 %.

DIPLOMATIE

Le Parlement européen a désigné ses douze vice-présidents

De notre correspondant

Strasbourg. – Après l'élection de son président, M. Pierre Pfimlin, le Parlement européen n'a pas choisi ses douze vice-présidents sans difficulté. En effet, si aucune discipline de vote ne s'impose aux parlementaires, un arrangement entre les groupes équilibre d'ordinaire le bureau du Parlement en croisant la répartition géographique et l'appartenance politique.

Le premier tour de scrutin, mercredi matin, a dérogé à cet usage. Aucun socialiste ne figurait parmi les cinq élus, tous appartenant à une majorité qui s'affirme nettement depuis deux jours à Strasbourg. Il a fallu que les présidents des grands groupes rappellent ces règles d'équilibre, au grand dam de MM. Jean-Marie Le Pen (droite européenne, France) et Marco Panella (non-inscrit, Italie) paradoxalement réunis pour dénoncer ces contraintes ; un Jean-Marie Le Pen qui a d'ailleurs étonné par son score – 37 voix –, plus du double de l'effectif de son propre groupe.

De fait, le second tour a renoué avec l'équilibre de 1982 : les douze vice-présidences seront partagées entre cinq socialistes, deux conservateurs, deux démocrates-chrétiens, un libéral, un Irlandais, rattaché au groupe gaulliste, et un communiste. Parmi les socialistes figure la Française Mme Nicole Péry.

Entre-temps, le Parlement a entendu le président en exercice du conseil européen, le premier ministre irlandais, M. Garret Fitzgerald, tirer plusieurs engagements du sommet de Fontainebleau. Ainsi, le Parlement sera saisi, à l'automne, de mesures pour combler le déficit budgétaire pour l'année en cours et le bureau élargi du Parlement donnera son avis dans la procédure de nomination de M. Jacques Delors à la présidence de la Commission européenne, comme l'avait demandé la veille le président Pfimlin.

L'actuel président de la Commission, M. Gaston Thorn, a voulu voir dans le sommet de Fontainebleau le terme d'une *« longue crise débilitante »* dans l'histoire de la Communauté. Il a souhaité, cependant, que le Parlement use de *« tous ses pouvoirs en matière budgétaire pour que la Communauté ne se voit pas refuser les moyens de sa continuité et de son développement »*.

∴

[Les cinq vice-présidents élus au premier tour avec la majorité absolue requise sont, dans l'ordre des suffrages obtenus :

Mme Cassanmagnago-Cerretti (Italie, démocrate-chrétienne), première vice-présidente ; M. Albert (RFA, dém.-chrét.), lady Elles (Grande-Bretagne, conservatrice), M. Nord (Pays-Bas, libéral), M. Lalor (Irlande, app. gaulliste). Ont été élus vice-présidents au second tour : MM. Seefeld (RFA, social-démocrate), Dido (Italie, socialiste), Griffiths (Grande-Bretagne, travailliste), Fanti (Italie, communiste), Plaskovits (Grèce, Pasok), Mme Pery (France, socialiste) et M. Moeller (Danemark, conservateur).

D'autre part, la présidence de la commission du budget, qui revient au groupe socialiste, a été confiée à M. Jean-Pierre Cot, ancien ministre du gouvernement Mauroy, qui l'a emporté sur M. Dankert, ancien président néerlandais du Parlement européen.]

● *La quarante-cinquième session du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM)* se déroulera tous les mercredis, du 7 novembre 1984 au 12 juin 1985. Ce stage, qui vise à présenter les principaux problèmes sociaux, politiques, administratifs et économiques des pays de l'Afrique, de l'Asie, du Pacifique et des Caraïbes, s'adresse en priorité aux agents de l'Etat et aux cadres de secteur privé susceptibles soit d'être affectés dans les pays du tiers-monde, soit d'être en rapport avec ces pays ou leurs ressortissants.

(*) Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat du CHEAM, 13, rue du Four, 75006 Paris, tél. : 326.96.90.

M. REAGAN ASSOUPLIT LES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX PÊCHEURS SOVIÉTIQUES

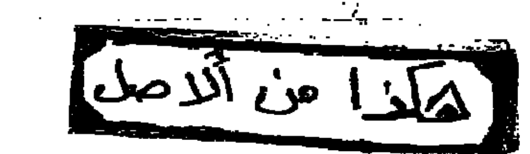
Washington *(AFP)*. – Les Etats-Unis ont décidé, mercredi 25 juillet, d'assouplir l'interdiction faite aux Soviétiques de pêcher dans les eaux territoriales américaines, une mesure qui avait été prise par le président Carter en 1980 à la suite de l'invasion de l'Afghanistan par les troupes soviétiques.

Le département d'Etat a confirmé que le gouvernement américain autorisait les pêcheurs soviétiques à saisir 50 000 tonnes de poissons par an environ à l'intérieur de la zone d'exclusivité américaine, dans le Pacifique nord et dans la mer de Béring. En contrepartie, les deux parties accroîtront leur coopération dans le domaine de la pêche. Avant l'interdiction prononcée par M. Carter en 1980, les pêcheurs soviétiques avaient droit à 400 000 tonnes de prises par an dans la zone concernée.

« Cette décision, a indiqué le département d'Etat, *est conforme à la politique du président Reagan de promouvoir un dialogue constructif avec l'URSS et de faciliter les échanges commerciaux de produits non stratégiques. »*

Cette mesure d'assouplissement intervient au moment où, après plusieurs mois de tension, Moscou et Washington font progresser leur coopération dans plusieurs domaines, notamment la modernisation du « téléphone rouge », le début de pourparlers sur l'ouverture de consulats à Kiev, San-Francisco et New-York, et de négociations sur les échanges culturels entre les deux pays.

● *Nominations d'ambassadeurs.* – Le *Journal officiel* du 25 juillet annonce la nomination de M. Gilbert Bochet, déjà ambassadeur à Sainte-Lucie (*le Monde* du 8 mars) où il maintient sa résidence, au poste d'ambassadeur à Saint-Kitts-et-Nevis, l'ancienne colonie britannique devenue indépendante en septembre 1983. D'autre part, M. Jean Le Cannelier, déjà ambassadeur et résidant à Trinité-et-Tobago (*le Monde* du 17 mai), est accrédité auprès du gouvernement de Guyana.



Le référendum en question

• M. Poher préfère recourir au Congrès plutôt qu'au pays
• Le gouvernement maintient sa position mais accepterait une amélioration du projet

Si M. François Mitterrand a eu l'intention d'embarrasser l'opposition en prenant l'initiative de proposer un référendum constitutionnel pour permettre d'autres référendums sur les questions touchant aux libertés publiques, il a réussi. Si le président de la République reste attaché avant tout – ce dont certains doutent, tel M. Bernard Stasi (CDS) – à l'organisation de ce premier référendum en septembre, il risque d'être déçu.

En proposant – ou plutôt en réitérant la demande qu'il avait faite le 13 juillet – de confier *« au Congrès du Parlement réuni solennellement à Versailles une révision de l'article 11, à la fin du mois d'août »*, M. Alain Poher avance deux sortes d'arguments. Le premier : *« On économisera du temps et de l'argent. »* Le second : la révision constitutionnelle *« perdrait clairement tout caractère ambigu »*, explique-t-il dans un entretien à l'AFP mercredi 25 juillet. Dans ce même entretien, il ajoute : *« Cela nous enlèverait déjà un premier doute, car le référendum proposé pour l'instant porte plus sur un sujet technique que sur une question de fond. »*

Le « doute » concerne le danger plébiscitaire que recèle, aux yeux de l'opposition, la procédure référendaire choisie par M. Mitterrand. Sur ce point, au moins, l'opposition est d'accord pour ne pas permettre au président de la République de rasseoir une autorité, une légitimité, qui aujourd'hui manquent, estime-t-elle, à la majorité présidentielle.

Le « non » au « référendum plébiscitaire » s'est peu à peu transformée en « non » au seul référendum, dans les rangs d'une large partie de l'opposition. A cet égard, l'UDF, après avoir laissé M. Chirac abonder dans le sens des souhaits du président du Sénat en faveur de *« garanties constitutionnelles parlementaires précises »*, a adopté une attitude plus intransigeante. A la suite de deux réunions (l'une mardi soir 24 juillet, l'autre mercredi après-midi 25) de l'intergroupe UDF, qui rassemble des sénateurs de l'union centriste, de la gauche démocratique et des Républicains et indépendants, la tentation de voter d'emblée contre le projet que viendra défendre M. Robert Badinter à partir du 7 août dans l'hémicycle du palais du Luxembourg n'est pas loin d'avoir recueilli un assentiment général.

Pour justifier cette position, dont M. René Monory (CDS) est l'un des principaux avocats, plusieurs arguments sont avancés. D'une part, la majorité sénatoriale voulait un référendum sur le *« pluralisme scolaire »* (selon l'expression utilisée par M. Poher), pas sur la Constitution. Si *elle* entrait dans le jeu de la modification constitutionnelle, elle reconnaîtrait *a posteriori* que sa demande était, comme le lui a rétorqué la gauche, inconstitutionnelle, alors qu'elle reste – du moins une partie d'entre elle – persuadée que le défunt projet Savary touchait bien à l'organisation des pouvoirs publics. D'autre part, si M. Mitterrand veut coûte que coûte un référendum, l'obstacle des *« garanties constitutionnelles... »* n'offrirait justement aucune garantie. Le piège alors se refermerait sur l'opposition qui verrait « son » texte amendé, approuvé par l'Assemblée nationale et soumis au référendum. Auquel cas, elle laisserait le monopole du « non » à un Jean-Marie Le Pen, dont l'électorat pourrait ainsi grossir démesurément de tous les irréductibles.

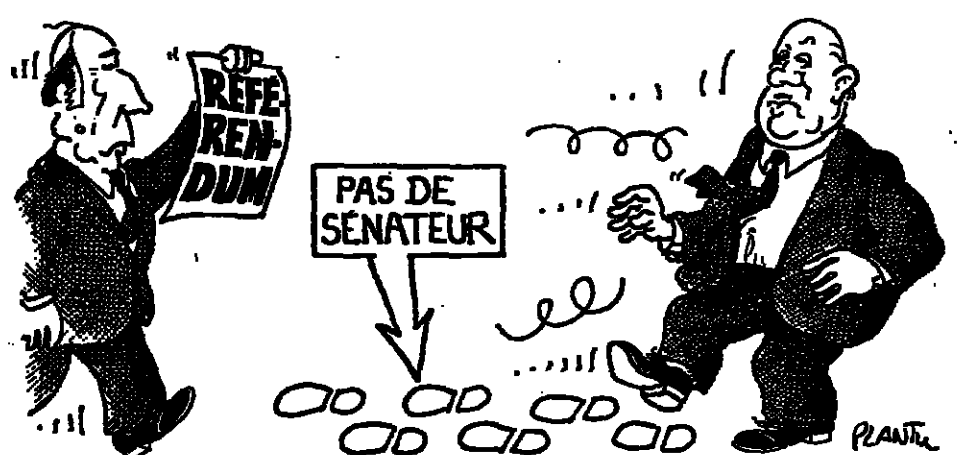
Enfin, un Parlement qui accepterait de voir ses pouvoirs amputés au profit d'un accroissement des prérogatives du président de la République – et ce peu importe les limites qu'on y mettrait – aurait, selon M. Monory un comportement paradoxal.

Le RPR : amender

Du coup, la position du « non » brutal se heurte à un autre choix, celui-là adopté par les sénateurs RPR. Réunis mardi, ces derniers ont écarté la solution du « rejet » tout comme celle d'une abstention préconisée par certains. Il préfère amender le projet de loi. En ce sens, le RPR ne voyait nul inconvénient, bien au contraire, au choix de M. Etienne Dailly (Gauche démocratique), vice-pésident du Sénat, comme rapporteur de la commission des lois. Il n'empêche que les possibilités d'amendements expliquées par ce dernier ont plus convaincu les membres de l'intergroupe UDF de leur complexité technique que de leur intérêt juridique.

Alors, divergences au sein de l'opposition *dans son ensemble, dont* M. Roland Dumas a jugé mercredi les déclarations *« quelque peu cacophoniques »* ? Le porte-parole du gouvernement a déclaré ne pas comprendre que *« ceux qui réclamaient à cor et à cri ce type de consultation multiplient les obstacles de tous ordres et annoncent qu'ils les multiplieront pour que cette consultation populaire n'ait pas lieu »*.

En rappelant que M. Chirac avait, le 17 octobre 1982, regretté que le référendum soit tombé en désuétude, M. Dumas touche à une corde sensible de l'héritage gaulliste. En rappelant à M. Poher que le choix du référendum est *« une prérogative exclusive du président de la République »*, M. Dumas s'abrite derrière la Constitution pour reprocher au président du Sénat, qui *« émet un vœu* (mais) *ne dit pas le droit »*, de pratiquer *« une certaine confusion des pouvoirs »*. Et d'ajouter : *« Le Sénat est saisi d'un texte. Il peut l'approuver ou le rejeter, il peut même l'améliorer, mais nos institutions ne l'autorisent pas à décider qui doit le ratifier définitivement. Le président de la République a choisi de proposer aux Français un référendum sur les libertés publiques (...). C'est conforme à la lettre de la Constitution et à la pratique de la Ve République, notamment à celle du général de Gaulle. »*



De son côté, M. Marcel Debarge, sénateur de la Seine-Saint-Denis et membre du secrétariat national du PS, s'est étonné de la *« curieuse conception de la démocratie »* que traduit la demande de Congrès formulée par M. Poher, *« sans avoir été mandaté par le Sénat »*.

Le gouvernement se méfie de l'arithmétique

Le gouvernement a une autre raison de refuser la proposition de M. Poher. Elle procède de l'arithmétique parlementaire et d'une certaine méfiance. La loi soumise au référendum doit être votée en termes identiques, on le sait, par les deux Chambres. Il est possible qu'elle obtienne une majorité au Sénat si, les gaullistes votant contre, les centristes décidaient de s'abstenir (comme le feraient, de leur côté, les communistes). Les socialistes et les radicaux de gauche pourraient alors suffire à faire adopter le projet de loi référendaire. Dès lors, ce texte serait théoriquement assuré d'obtenir, avec le concours des députés qui *lui sont favorables, la majorité* qualifiée requise au Congrès. Sauf si certains votes changent en cours de route. Que les sénateurs centristes trouvent à ce moment-là un prétexte pour repousser le projet de loi, et celui-ci n'a aucune chance d'aller plus loin. Le blocage peut donc s'effectuer au niveau du Congrès (1).

Ceux qui, au gouvernement, travaillent à la préparation de cette réforme constitutionnelle n'écartent pas l'éventualité d'une telle manœuvre. Pour le moment, ils s'interrogent sur l'accueil que le Sénat fera au projet de loi. Le texte soumis sera celui qui est issu des délibérations du Conseil d'Etat. Ce sera le texte de base de la discussion. La chancellerie semble disposée à accepter les modifications susceptibles d'améliorer le projet. Elle refusera celles qui tendraient à le bouleverser.

Parmi les premières, il y a les diverses possibilités d'introduire un contrôle de la constitutionnalité des textes relatifs aux libertés publiques voués à une ratification référendaire. C'est l'une des revendications de l'opposition, et le gouvernement n'y est pas hostile. En revanche, l'institution d'un contrôle parlementaire sur les textes que le président de la République voudrait soumettre au référendum apparaîtrait comme un élément de nature à modifier l'équilibre des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif au profit de ce dernier et, surtout, du Sénat.

En intervenant dans le débat sous forme d'un entretien avec l'AFP, M. Poher souhaitait ainsi répondre notamment à MM. Jospin et Quilès.

Se déclarant *« gravement choqué »* par certains *« jugements de valeur »*, le président du Sénat s'interroge : *« Pourquoi ces jugements sommaires ? S'agit-il d'une condamnation* a priori *ou d'un procès d'intention ? »*

La clé de la révision

Sa demande de convocation du Parlement en Congrès est, certes, assortie d'un engagement. *« Le Sénat possède la clé de la révision, soyez assuré qu'il n'ouvrira pas la porte à l'aventure »*, dit-il. Faut-il comprendre que M. Poher, dès lors que le président de la République renoncerait au référendum, obtiendrait de l'opposition une attitude plus conciliante sur une réforme constitutionnelle ? Encore faudrait-il – et rien ne le prouve – que l'opposition partage un point de vue identique sur les corrections à *apporter aux institutions et que ce* point de vue recoupe les objectifs de la majorité de l'Assemblée nationale.

Le président du Sénat s'est entretenu jeudi matin 26 juillet avec les présidents des groupes de la majorité sénatoriale. Il partage avec eux le souci de préserver l'unité et la cohérence de l'opposition *nationale*.

Il n'empêche que la perspective de voir les groupes parlementaires servir de bras séculier aux états-majors des partis politiques ou aux intérêts rivaux des grands « chefs » de l'opposition nationale peut en faire hésiter plus d'un.

ANNE CHAUSSEBOURG.

(1) Compte tenu des effectifs des groupes parlementaires, un texte pourrait obtenir une majorité grâce aux 68 *sénateurs socialistes* et à 14 des 15 membres du groupe du Rassemblement démocratique (composé en majorité de radicaux de gauche) qu'éventuellement les 24 sénateurs communistes conforteraient. Cette majorité ne serait possible qu'avec l'abstention la plus large dans les rangs de l'*Union centriste (71 membres)*, de la Gauche démocratique (26), des Républicains et Indépendants (49), et des non-inscrits (5), quitte à ce que les 59 sénateurs RPR votent contre.

Référendum ou Congrès : une procédure en deux étapes

La procédure de révision de la Constitution est organisée par l'article 89 de la Constitution qui dispose :

« L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au président de la République sur proposition du premier ministre et aux membres du Parlement.

Le projet ou la proposition de révision doit être voté par les deux assemblées en termes identiques. La révision est définitive après avoir été approuvée par référendum.

Toutefois, le projet de révision n'est pas présenté au référendum lorsque le président de la République décide de le soumettre au Parlement convoqué en Congrès ; dans ce cas, le projet de révision n'est approuvé que s'il réunit la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés. Le bureau du Congrès est celui de l'Assemblée nationale.

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine du gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision. »

Cet article précise bien que toute procédure de révision comporte donc deux étapes : celle, d'abord, du vote par chacune des assemblées siégeant séparément d'un même texte de projet ou proposition de loi, celle, ensuite, de l'approbation définitive, soit par le moyen du référendum soit par celui du Congrès du Parlement, réuni au palais de Versailles dans la salle de l'ancienne assemblée de l'Union française et statuant aux trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La voie référendaire prévue à cet article n'a jamais été utilisée. En revanche, la Constitution de 1958 a été modifiée à trois reprises par la voie du Congrès : le 30 décembre 1963 pour changer la date des sessions parlementaires ; le 21 octobre 1974 pour permettre à soixante députés ou soixante sénateurs de saisir le Conseil constitutionnel ; le 14 juin 1976 pour prévoir le cas de décès ou d'empêchement d'un candidat à l'élection présidentielle.

En deux occasions la procédure de la voie parlementaire n'a pas été conduite à son terme. Bien qu'adoptés en termes identiques par les deux assemblées, deux projets de loi n'étaient pas assurés de recueillir la majorité des trois cinquièmes au Congrès et les présidents de la République ne les lui ont pas soumis : le 20 octobre 1973 pour la réduction de sept à cinq ans du mandat présidentiel proposée par Georges Pompidou et le 21 octobre 1974 pour le statut des suppléants de parlementaires devenant ministres préparé par M. Valéry Giscard d'Estaing.

Rappelons que le président de la République peut également *user du référendum, en vertu de* l'article 11, pour tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Dans ce cas il n'a pas besoin de passer par *l'épreuve préalable du* vote des Assemblées. C'est ce qu'avait notamment fait le général de Gaulle en 1962 et en 1969.

Alain Poher ou le pouvoir imprévu

(Suite de la première page.)

A gauche, on ne peut oublier que, pendant les débuts de la Ve République, le Sénat a souvent été un refuge confortable pour des leaders battus à la députation, comme MM. Mitterrand, Defferre ou Jacques Duclos. On ne peut oublier non plus que M. Poher a à son tableau de chasse quelques prestigieuses dépouilles, comme le référendum avorté de 1969 et le départ de de Gaulle.

On se souvient aussi que, au second tour de l'élection présidentielle qui a suivi – tandis que les communistes voyaient en Pompidou-Poher, selon la formule de Jacques Duclos, *« bonnet blanc et blanc bonnet »*, – les socialistes de la SFIO, dont le candidat était M. Gaston Defferre, s'étaient désistés pour le président du Sénat ; les membres de la Convention des institutions républicaines de M. Mitterrand avaient seulement appelé soit au vote blanc, soit à un *« vote hostile à M. Pompidou »*, et que la Fédération de la gauche démocrate et socialiste avait ouvertement soutenu M. Poher. Cela crée sinon des liens, du moins des souvenirs, et parfois des reconnaissances de dettes.

La volupté d'être modeste

Car M. Poher, c'est aussi l'incarnation de la longue histoire parlementaire de l'après-guerre à nos jours. Ingénieur civil des Mines, licencié en droit, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, Alain, Emile, Louis, Marie Poher, né à Ablon-sur-Seine (Val-de-Marne) le 17 avril 1909, était destiné à faire une carrière honorable d'administrateur au ministère des finances – de technocrate, comme on dit aujourd'hui – s'il n'avait animé la Résistance dans ce ministère ni fait la connaissance, en 1946, de Robert Schuman, l'inventeur du plan charbon-acier qui devait réconcilier la France et l'Allemagne et fonder l'Europe. Tous bascule alors.

Il est élu maire de son village et le restera pendant près de quarante ans, devenant même plus tard, à ce titre, président de l'Association des maires de France. Il entre au cabinet du député lorrain devenu ministre des finances, sera même son éphémère secrétaire d'Etat au budget après avoir été élu sénateur de Seine-et-Oise en 1948. Comme son mentor, à qui il voue une admiration qui conduit par certains côtés au mimétisme, il est MRP et européen au point de devenir en 1955 président de la Commission du Marché commun puis, en 1966, président de l'Assemblée parlementaire européenne. Il est d'ailleurs davantage européen que sénateur sous la IVe, hormis un bref passage au gouvernement Gaillard en 1957-1958, comme secrétaire d'Etat à la marine.

Tout l'art du comportement de M. Poher développé en une quarantaine d'années de vie politique a été de jouer d'une fausse candeur mais d'une amabilité vraie, de ne contraindre personne et de ne déplaire à quiconque. Apparemment insaisissable, il a su, lui, saisir les opportunités, attendre patiemment les récompenses du destin. Sa modestie semble parfois si soignée qu'on se prend à croire qu'elle est une forme de volupté, surtout lorsque, dans le regard naturellement doux, perce une lueur de malice. Gentil et discret, M. Poher, qui répugne à toute forme de politique-spectacle, pour qui la démesure est sûrement un péché capital, a souvent inspiré la condescendance, voire l'ironie, jusqu'au jour où l'on a su qu'il avait tenu tête à de Gaulle, révélant en 1969 : *« Je n'ai pas pu lui faire entendre raison. »*

Cet anti-héros, ce contraire de matamore, oublie son onction de chanoine et sa modestie débordante pour défendre avec de surprenants accents d'indignation la République parlementaire et bicamériste chaque fois qu'il la juge menacée par *« l'aventure »*.

Installé par intérim à l'Elysée, il rappelle sans ambages au premier ministre restant, M. Couve de Murville, que l'article 5 de la Constitution confie au président de la République de *« veiller au fonctionnement régulier des pouvoirs publics »*, et il obtient de l'ORTF un peu plus d'objectivité.

Pendant la campagne présidentielle de 1969, jouant de son naturel débonnaire, il cherche à rassurer les électeurs. Trop, peut-être, laissant certains centristes et les giscardiens se rallier à Georges Pompidou. Il ne recueille alors que 23,3 % des suffrages. Trop tard, au second tour, il durcit le ton, s'en prend au *« clan »*, attaque le bilan du gaullisme, dénonce les polices parallèles, le SAC, les écoutes téléphoniques, la mainmise sur l'information, les juridictions d'exception. Il n'atteindra, le 15 juin, que 42,41 % des voix. Un peu surpris lui-même de tenir des propos aussi incongrus, un peu bousculé par le tourbillon de la campagne électorale, M. Poher retrouve un comportement plus placide en regagnant le palais du Luxembourg après cinquante jours d'exercice de la responsabilité suprême de l'Etat.

L'amortisseur

Son expérience élyséenne lui a bien fait percevoir la dimension du rôle national qu'il peut exercer. Il médite davantage sur les institutions et leur adaptation nécessaire, sur l'ambiguïté des notions parlementaires et présidentielles, sur les garanties que mérite l'opposition. Ce soliloque est interrompu le 2 avril 1974 par la mort de Georges Pompidou. M. Alain Poher s'installe de nouveau à l'Elysée. Mais cette fois, paradoxalement, puisqu'il ne briguera pas le mandat suprême, il estime qu'il a vraiment eu, pendant son intérim, *« l'impression d'être vraiment, totalement, président de la République »* tant il a rencontré de bonnes volontés et tant les dossiers étaient en place et les classeurs pleins, à la différence de 1969.

Les antagonistes, pendant la campagne présidentielle, reconnaissent que le président du Sénat a bien rempli son office. Et, de nouveau, M. Poher traverse la Seine et reprend le cours de ses réflexions. Il est convaincu de refléter l'intention populaire qui a toujours refusé sous la République de supprimer le rôle politique du Sénat. Au contraire, il estime que la deuxième chambre doit servir *« d'amortisseur entre les institutions »* et qu'il est capable de décourager les passions et les entraînements en favorisant la conciliation. Toutefois, il assigne à sa fonction un rôle politique qui n'est pas précisément défini par les tables de la Loi : *« l'atténuation de la tendance à l'absolutisme du pouvoir »*.

D'une façon que l'on pourrait presque dire prémonitoire mais qui se nourrissait en fait d'expériences passées, M. Poher écrivait en janvier 1975 : *« La concordance et la stabilité des majorités qui ont élu le président de la République et l'Assemblée nationale peuvent engendrer une atonie de la vie politique et peut-être même une sorte de dégénérescence inconsciente des libertés. »* Dans ce cas, le Sénat doit, selon son président, jouer *« le rôle essentiel de chambre de réflexion »*. Voire !

Le deuxième personnage de l'Etat – selon l'ordre protocolaire – ne semble pas, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, vouloir limiter ses ambitions à cela. *« Le Sénat fait son boulot »*, se contente de répondre M. Poher quand on lui prête l'intention de déstabiliser l'Etat ou de bloquer son fonctionnement. En se raidissant devant M. Mitterrand le 28 juin à l'Elysée, l'ancien maire d'Ablon a peut-être été pris de vertige, face à un pouvoir qui se voulait impérieux et à un chef d'Etat au verbe trop absolu. Président d'opposition d'une Assemblée d'opposition, M. Alain Poher découvre les ressources encore inexplorées d'une Constitution qui n'était pourtant pas, dans l'esprit de ses fondateurs, destinée à l'avantager.

On ne peut, en tout cas, plus écrire en cet été 84 ce qu'un pamphlétaire affirmait en 1969 : *« M. Poher n'existe pas. »*

ANDRÉ PASSERON.

POLITIQUE

Point de vue

Pour un gouvernement gouverné

par FLORENCE D'HARCOURT

QUAND on sait comme il est *difficile de coordonner* l'action d'une équipe, on ne peut s'empêcher de penser qu'un gouvernement qui compte plus de quarante membres est un gouvernement qui perd, d'entrée de jeu, une bonne partie de son impact et de son efficacité.

Quand on sait qu'en politique tout *est d'abord une affaire d'hommes*, que l'entente et la similarité de vue sont le gage de la réussite, on se demande pourquoi le chef du gouvernement alourdit ainsi sa tâche. Il est plus simple de faire marcher une section au pas cadencé que de faire défiler l'armée française sur les Champs-Elysées.

En la période de crise que nous connaissons, le premier ministre doit pouvoir concentrer son énergie sur la marche des affaires du pays plutôt que d'avoir à jouer les chiens de berger auprès des membres de son gouvernement. Il est inévitable qu'une équipe si nombreuse sera encline à tirer la charrette à hue et à dia.

A vouloir faire plaisir aux tendances des tendances de sa majorité, on procède à une dilution des responsabilités et à un amoindrissement *des compétences*, cela au détriment de l'intérêt de la nation.

Aujourd'hui, plus que jamais, un gouvernement ramassé s'imposait. Le départ des communistes offrait l'occasion pour les socialistes de serrer *les coudes en vue de redresser* la barre.

Quant au travail de contrôle que doivent effectuer les parlementaires, il serait largement simplifié si leurs interlocuteurs étaient moins nombreux et plus stables.

Enfin, parlons de rigueur, puisque rigueur il y a. L'exemple venant d'en haut, peut-on accorder une crédibilité *réelle à un gouvernement* dont la première démarche n'est pas de restreindre son train de vie, mais plutôt de renforcer la pléthore de fonctionnaires de l'Etat par une cohorte de membres de cabinets ministériels.

Face à la nomination de tant de chefs et de sous-chefs, il est permis de se demander si l'ampleur de *l'équipe gouvernementale* ne cache pas la pauvreté du dessein et le manque de fil conducteur de l'action future.

Oui, décidément, dix ministres, c'est sans doute trop peu si l'on n'a pas les idées claires.

* Député non inscrit des Hauts-de-Seine.

DANS LES CABINETS MINISTERIELS

M. Patrice Chevallier a été confirmé comme directeur de cabinet de M. Paul Quilès, ministre de l'urbanisme, du logement et des transports.

[Né en 1946, énarque, administrateur civil, M. Chevallier dirige le cabinet des ministres du logement depuis mai 1981.]

M. Bernard Raffray, préfet, a été reconduit dans ses fonctions de directeur du cabinet du secrétaire d'Etat chargé de la mer, M. Guy Lengagne.

La fenêtre

(Suite de la première page.)

On ne peut y parvenir à dépasser ce clivage que par le rassemblement populaire, dont le général de Gaulle avait compris la *nécessité et* qui l'avait amené à appeler les Français, tous les Français, à participer à l'élaboration des solutions salutaires pour eux comme pour la France. Il est bon aujourd'hui de proposer la concertation dans des domaines aussi concrets et aussi préoccupants que la sécurité publique et l'avenir *des systèmes* de retraite, *mais* cela ne suffit pas à rendre un gouvernement *crédible. Il y faut des mesures* immédiates d'une autre nature et d'une autre portée.

En voici une : que l'une des chaînes de télévision consacre donc une soirée par semaine à ceux et à celles qui ne participent pas au gouvernement — en leur fournissant les moyens techniques et financiers nécessaires — tout en leur laissant pleine liberté d'expression selon les formes de leur choix. La responsabilité d'une telle soirée devrait être confiée à un homme de grande capacité, de telle manière que les programmes à la fois divers et attrayants soient proposés de façon régulière aux téléspectateurs. La Haute Autorité veillerait au bon *fonctionnement* de ce système.

Par cette seule fenêtre ouverte — 1 % des *temps* d'antenne ! — la France cesserait d'être divisée entre ceux qui disent *« il n'y a qu'à »*, en se plaignant d'être privés du droit de s'exprimer, et ceux qui disposent du pouvoir sans partage. Et si la confiance du peuple tenait à ce 1 % ?

Comment, en effet, mieux prouver qu'on veut *« convier les Français sans distinction à participer »* ? Ceux qui, à tort ou à raison, se jugent manipulés par le pouvoir auraient *désormais, chaque semaine*, rendez-vous à la télévision avec la libre expression de sensibilités différentes de celle de leurs gouvernants.

Leur comportement envers la télévision, *envers le pouvoir, envers la* politique et ses acteurs, se trouverait, d'un coup, profondément modifié.

Le gouvernement de la France y gagnerait en crédibilité. L'exemple de la démocratie est contagieux.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

LES ÉLUS LOCAUX DOIVENT DISPOSER D'UNE FONCTION PUBLIQUE FORTE ET COHÉRENTE, déclare M. Joxe

Les premiers propos publics du ministre de l'intérieur et de la décentralisation du gouvernement Fabius ont été consacrés à la décentralisation. M. Pierre Joxe a installé, le 25 juillet, le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale créé par la loi du 26 janvier 1984. Organisme paritaire de trente-six membres (1) composé d'élus locaux et de représentants du personnel, ce conseil sera chargé de veiller au respect de trois principes essentiels : unité de la fonction publique territoriale ; parité avec la fonction publique d'Etat ; spécificité des statuts qui permette de concilier la liberté des élus et le droit à une carrière garantie et attractive pour les agents des collectivités. M. Pierre Tabanon, maire (PS) de L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne), a été élu président.

M. Joxe a déclaré : *« Pour que la mise en œuvre de la décentralisation soit pleinement réussie, il convient que, dans les rapports quotidiens qu'ils entretiennent avec les autorités et les fonctionnaires de l'Etat, les élus disposent d'une administration puissante, d'une fonction publique forte et cohérente. »*

M. Joxe a annoncé que le conseil allait être consulté prochainement sur trois décrets :

— Celui relatif aux droits syndicaux qui permettra *« enfin de garantir les conditions d'exercice normal de l'activité syndicale, trop souvent méconnues, notamment à la suite de renouvellements récents de conseils municipaux »* ;

— Celui relatif à la mobilité entre fonction publique d'Etat et fonction publique territoriale.

— Celui qui aura trait à la création des centres de gestion du personnel.

(1) *La Fédération CGT des services* publics a 7 sièges, celle de FO 6, la Fédération *CFDT Interco 4 et* la Fédération générale autonome des fonctionnaires 1.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. Lemoine n'exclut pas l'organisation avant 1989 du référendum sur l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie

L'Assemblée nationale, mercredi 25 juillet, a adopté en deuxième lecture, après rejet par le Sénat en première lecture et échec de la commission mixte paritaire (CMP) Sénat-Assemblée (*le Monde* des 30 mai, 31 mai et 12 juillet), le projet de loi portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances. Pour l'essentiel, l'Assemblée s'en est tenue au texte qu'elle avait voté en première lecture. PS et PC ont voté pour, le RPR et l'UDF se prononçant contre (en première lecture, l'UDF s'était abstenue).

A l'occasion de ce débat, M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer, a répondu aux inquiétudes exprimées par M. Roch Pidjot (non insc., Nouvelle-Calédonie).

M. Lemoine a affirmé *« solennellement, au nom du gouvernement, que l'autodétermination aura bien lieu en Nouvelle-Calédonie (...). L'engagement que je prends au nom du gouvernement sera tenu. Si le cours de l'histoire faisait, à un certain moment, que nous n'aurions plus à parler au nom de la France, puissent ceux qui en auraient la responsabilité respecter, cette fois, la parole de la France »*.

M. Lemoine a aussi parlé de la date de 1989, retenue pour l'organisation du référendum. *« Si, à un moment donné,* a-t-il dit, *les conditions semblaient réunies, il vous appartiendrait, messieurs les parlementaires, de prendre vos responsabilités. »* Dans l'esprit de M. Lemoine, la date de 1989 ne constitue pas un « blocage ». Mais une initiative visant à avancer la date du référendum ne saurait venir, d'abord, de l'*exécutif*.

L'Assemblée a aussi adopté à l'unanimité, dans le texte mis au point par la CMP, le projet de loi relatif à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie et dépendances (*le Monde* des 31 mai et 14 juillet).

J.-L. A.

La police a identifié deux indépendantistes parmi les victimes des explosions en Guadeloupe

La police considère que les quatre personnes qui ont trouvé la mort en Guadeloupe dans la nuit du 23 au 24 juillet étaient sur le point de commettre des attentats (*le Monde* du 26 juillet). Selon l'une des hypothèses avancées, le système de minuterie des engins explosifs aurait été mal réglé, provoquant l'explosion de deux voitures avant l'heure prévue. La première voiture a explosé à Pointe-à-Pitre vers 23 h 25, et la seconde, une heure plus tard, à Basse-Terre. Les deux villes sont distantes d'environ 60 kilomètres.

Cette version ne satisfait nullement les milieux indépendantistes guadeloupéens qui soupçonnent des groupes parapoliciers de vouloir « éliminer » les militants nationalistes. Certains observateurs indiquent, pour leur part, qu'ils n'imaginent pas Jack Berthelot, architecte très connu dans l'île, en poseur de bombes, même s'il est avéré qu'il jouait un rôle important au sein de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG) *(lire notre encadré)*. Mme Lucette Michaud-Chevry elle-même, présidente du conseil général de la Guadeloupe (div. opp.), s'est déclarée *« stupéfaite de le savoir la nuit avec des bombes »*, et a ajouté : *« Manifestement, on a bien le sentiment dans ce département que ce sont des intellectuels qui poussent à la déstabilisation de la Guadeloupe (...). La mort de poseurs de bombes avant leur forfait est considérée par la population comme un avertissement du ciel pour bien faire comprendre aux Guadeloupéens que la violence n'engendre que les larmes et la douleur. »*

Outre Jack Berthelot, la police aurait identifié une autre des victimes. Ce serait également un militant de l'UPLG. Les enquêteurs auraient découvert au domicile d'une de ces personnes des armes et des détonateurs. D'autres perquisitions ont eu lieu chez des membres de l'UPLG.

Dans la nuit du 23 au 24 juillet, trois attentats ont d'autre part été commis, dont l'un a détruit un pavillon appartenant à l'humoriste Coluche, à Deshaies, près de Pointe-à-Pitre. Une charge de trois kilos d'explosifs a enfin été découverte dans la région du Lamentin.

L'UPLG est le principal relais syndical des mouvements indépendantistes en Guadeloupe. Il s'était jusqu'à présent démarqué des groupes favorables à la lutte armée. Toutefois, après les attentats commis en Guadeloupe les 13 et 14 novembre 1983 et revendiqués par l'Alliance révolutionnaire caraïbe, l'UPLG, loin de condamner ces actions, les avait acceptées comme *« la conséquence inévitable du système colonial français »*. Dans un avis publicitaire, publié dans nos colonnes au début du mois de juillet, l'UPLG demandait la libération de plusieurs sympathisants de son groupe incarcérés, notamment celle de Peter Alexander, Joseph Sanson, Jacky Rezon et Jean-Claude Lilong.

Jack Berthelot, architecte et révolutionnaire

Un esprit brillant qui ne se « montrait » pas. L'élégance était totale. Jacques Berthelot, dont *l'intelligence attirait* tous ceux qui passaient un jour ou l'autre dans les bureaux de l'AUPTM (1), atelier qu'il avait créé en 1970 à Pointe-à-Pitre, lieu de passage continuel de visiteurs, d'amis de toutes nationalités, séduisait aussi par ce mélange étonnant de simplicité, de goût ardent pour la vie (le basket, les voyages, les bons restaurants), de raffinement presque esthétique doublé d'un dynamisme calme et de décontraction. Un aristocrate en quelque sorte, mais lié profondément à son peuple, aux paysans pauvres, coupeurs de canne, aux chômeurs. Jacques Berthelot savait et disait que, pour conquérir l'indépendance, il fallait d'abord réapprendre à travailler. Seuls ceux qui le connaissaient bien savaient que cet architecte DPLG — un des plus connus de l'ensemble de la Caraïbe, — travailleur et chercheur infatigable, nationaliste convaincu, marxiste, était une des « têtes » de l'Union pour la libération de la Guadeloupe (UPLG).

Longue bataille

Jacques Berthelot (devenu Jack Berthelot, selon l'orthographe créole) faisait partie de cette génération très marquée par les écrits de Franz Fanon, la guerre d'Algérie, celle du Vietnam, formée donc par les combats du FLN et du FNL, mais aussi par la Chine, par Cuba. Il en tirait une *réflexion critique* sur le PC (jugé à la fois trop mou et révisionniste), sur le GONG (le premier mouvement de rébellion composé d'intellectuels en Guadeloupe, à l'influence considérable mais rapidement démantelé). L'UPLG, qui s'est située tout de suite à la gauche du PC, a commencé son travail de masse avec les paysans, tout en menant parallèlement un combat intellectuel et culturel.

Jack Berthelot, qui était rentré aux Antilles en 1970, après ses études d'architecture à Paris, avait entrepris, au sein de l'AUPTM, coopérative qui groupait des jeunes architectes, des paysagistes et des économistes, une longue bataille pour réhabiliter l'habitat créole. Combat difficile : il s'agissait de revaloriser un patrimoine déprécié, de démontrer que la petite case est une architecture liée à un mode de vie. Il écrivait : *« L'architecture et le mode d'habiter traditionnel sont, en Guadeloupe et en Martinique comme dans les autres îles de la Caraïbe, une réponse pertinente face à la domination des cultures importées (2). »*

Jack Berthelot menait, parallèlement à son travail d'architecte — *créations de toutes* sortes, à la fois très antillaises et très modernes dont l'influence s'est fait sentir jusqu'en Guyane, — des recherches sur tous les types d'habitat dans toutes les îles. C'est ainsi qu'il a réalisé avec Martine Gaumé une exposition sur l'habitat créole en décembre 1982 au Centre Pompidou, à Paris, et écrit un livre, *Kaz antiyé, jan moun ka rété*, en trois langues, anglais, français et créole. Il était l'un des conseillers de la radio indépendantiste Radio-Tambou et il venait d'être envoyé en mission par l'UNESCO à Cuba pour étudier l'architecture cubaine traditionnelle. Il avait un autre livre ainsi qu'un film en chantier.

CATHERINE HUMBLOT.

(1) AUPTM : Architecture, urbanisme, paysages, tiers-monde.

(2) Postface à son livre, *Kaz antiyé, jan moun ka rété*, par Jack Berthelot, Martine Gaumé, éditions Perspectives créoles, novembre 1982.

Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 25 juillet, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme des délibérations, le communiqué suivant a été diffusé :

• APPROBATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE

Le ministre des relations extérieures a présenté au conseil des ministres un projet de *loi autorisant* l'approbation d'une convention européenne relative à la reconnaissance volontaire des enfants nés hors mariage.

Cette convention, conclue à Munich le 5 septembre 1980, a pour objet de favoriser, par l'adoption de règles *uniformes*, la reconnaissance des enfants nés hors mariage ainsi que l'efficacité et la publicité de ces reconnaissances dans les Etats contractants. Ces Etats sont, pour l'instant, *outre* la France, la République fédérale d'Allemagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, le Portugal, la Grèce et la Turquie.

• LÉGISLATION MARITIME

Mise en harmonie de la législation maritime française avec les règles internationales.

Le secrétaire d'Etat chargé de la mer a présenté au conseil des ministres trois projets de loi qui modifient respectivement :

— La loi du 3 janvier 1967, portant statut des navires et autres bâtiments de mer ;

— La loi du 7 juillet 1967, sur les événements de mer ;

— *La loi du 3 juillet 1967, sur les* assurances maritimes.

Ces projets visent à mettre la législation *française en conformité* avec la convention internationale de *Londres de 1976* sur la limitation de responsabilité en matière de créances maritimes. Ils permettront aux assureurs maritimes français d'offrir à leurs clients les mêmes garanties que *celles* proposées par leurs concurrents étrangers.

• ATTRIBUTION DES MINISTRES

La constitution du nouveau gouvernement rend nécessaire l'intervention de décrets d'attributions pour les neuf ministres placés à la tête de départements ministériels dont la compétence a été modifiée.

Sur la proposition du premier ministre, le conseil des ministres a adopté quatre décrets relatifs aux attributions :

— Du ministre d'Etat, chargé du *Plan et de l'aménagement* du territoire ;

— Du ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale ;

— Du ministre du commerce, de l'artisanat et du tourisme ;

— Du ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Les autres décrets d'attributions seront pris à bref délai.

• CONSEIL SUPÉRIEUR DES UNIVERSITÉS

Application aux disciplines odontologiques des dispositions régissant le conseil supérieur.

Sur la proposition du secrétaire d'Etat chargé des universités, le conseil des ministres a adopté un projet de décret qui a pour objet de permettre l'application, dans les disciplines odontologiques, des dispositions du décret du 13 avril 1983 instituant le conseil supérieur des universités.

Une période transitoire est organisée pour tenir compte des particularités de la structure des corps enseignants dans cette discipline.

• ACTIONS EN FAVEUR DE LA FAMILLE

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale a présenté au conseil des ministres une communication sur la préparation des nouvelles actions en faveur de la famille qui doivent être mises en œuvre dans le cadre du programme prioritaire n° 8 du IXe Plan, destiné à *« assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité »*.

• LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES EAUX

Le ministre d l'environnement a présenté une *communication sur la* lutte contre la pollution des eaux par les nitrates et les phosphates, ces deux formes particulières de pollution, dont les origines sont à la fois industrielles, domestiques et agricoles, appellent une intervention vigoureuse en raison de leurs effets sur les nappes, les cours d'eau et le littoral.

1° La pollution par les phosphates est *essentiellement localisée* dans le bassin de la Loire et sur le lac Léman. Les actions engagées concernent principalement ces deux zones : construction de deux stations de déphosphatisation sur *le* bassin de la Loire, programme d'ensemble autour du lac Léman, comportant notamment l'installation de réseaux de raccordement.

En outre, afin d'attirer l'attention des *consommateurs* sur ces problèmes, la teneur des lessives en tripolyphosphates et en adjuvants de substitution devra être mentionnée sur les emballages à partir de 1985.

2° La pollution par les nitrates affecte principalement *les* zones rurales. L'objectif dans ce domaine est d'assurer le respect de la norme européenne fixant à 50 milligrammes par litre la limite au-delà *de laquelle l'eau n'est plus considé*rée comme potable. L'action conduite est à la fois curative et préventive :

— Action curative, avec le concours des crédits du fonds national d'adduction d'eau : protection des captages, recherche de sources de substitution et, exceptionnellement, opérations de dénitrification ;

— Action préventive : protection des nappes les plus exposées contre le infiltrations de nitrates, développement des recherches et des études concernant notamment les effets des nitrates sur l'environnement, incitation à d'autres modes de fertilisation, information et sensibilisation des agriculteurs et des populations.

Toutes ces actions sont menées en étroite concertation avec les organisations agricoles et les associations de *protection de l'environnement*.

• LIAISONS FERROVIAIRES A GRANDE VITESSE

Le secrétaire d'Etat chargé des *transports a fait le point* sur le développement des trains à grande vitesse et a rendu compte de la rencontre entre les ministres des transports de Belgique, de République *fédérale* d'Allemagne et de France sur le projet Paris - Bruxelles - Cologne.

Mis en service en *1981*, le train à grande vitesse Paris-Sud-Est a connu une réussite technique, commerciale et financière dépassant les prévisions.

Les travaux du TGV Atlantique *ont été* déclarés d'utilité *publique* le 25 mai 1984. Ils seront financés avec la contribution du fonds spécial de grands travaux et engagés d'ici l'automne 1984. Le projet détaillé sera *mis* au *point en* concertation avec toutes les parties intéressées.

Au vu des premiers travaux *engagés*, les ministres des transports de Belgique, de RFA et de France ont estimé que l'intérêt d'une liaison rapide Paris-Bruxelles-Cologne était suffisamment établi pour justifier *un approfondissement des études* d'ici la fin de 1985, en vue de permettre aux autorités de prendre en temps utile les décisions qui rendraient possible une mise en service *avant* 1995. A *cette fin*, les ministres ont invité les industriels à définir ensemble, rapidement, un matériel de conception commune susceptible également de trouver sa place sur les marchés internationaux.

Enfin, le projet TGV vers la *Lorraine* et l'Allemagne sera mis à l'étude en vue d'en apprécier l'intérêt *économique et social et de préci*ser la meilleure configuration générale d'une telle desserte.

La perspective de la mise en place progressive d'un véritable réseau de trains à grande vitesse en France puis en Europe se dessine ainsi, assurant des bases essentielles au développement du trafic et de l'industrie ferroviaires.

Mesures individuelles

Le conseil des ministres du 25 juillet a adopté les mesures individuelles suivantes :

— **M. Francis Eyraud** est *nommé président du conseil* d'administration de la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes.

∴

— **M. Bernard Tricot**, conseiller d'Etat, est *réintégré* dans ses fonctions et à son rang au conseil d'Etat.

∴

— **M. Jean Carpentier** est nommé président du conseil d'administration de l'Office national d'études et des recherches aérospatiales. Il est mis fin, en conséquence, à ses *fonctions* de directeur des recherches, études et techniques d'armement, *à l'administration centrale*.

[Né le 13 avril 1926 à Haspres (Nord), Jean Carpentier, ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique, a, *d'abord, appartenu au ser*vice technique de l'aéronautique à Paris avant d'entrer, en 1961 à la direction des recherches et moyens d'essais (DRME) de la délégation ministérielle pour l'armement.

En 1972, la DRME devient la direction des recherches, études et techniques d'armement (DRET), dont il devient le directeur adjoint. L'ingénieur *général* de l'armement Carpentier était, depuis juin 1977, *directeur de la DRET à la déléga*tion ministérielle pour l'armement, devenue, depuis, délégation générale pour l'armement au ministère de la défense.]

∴

— **M. Jean Lapp**, *contrôleur* général des armées, est nommé directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

∴

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports, a informé le conseil *de la nomination de* M. Pierre Eelsen comme président du conseil d'administration d'Air-Inter. (*Le Monde* du 20 juillet).

Le Monde

société

CRYOGÉNIE DANS LE MAINE-ET-LOIRE

Un gynécologue à la retraite a congelé le cadavre de son épouse

Le gynécologue Raymond Martinot, à la *retraite*, soixante-deux ans, maintient depuis plusieurs *mois le corps de sa femme en état* de congélation. Cette dernière est décédée au début de cette année. Son corps a aussitôt été placé dans un congélateur construit spécialement à cet effet. Il y est depuis maintenu à une température de moins 60° C. Le docteur Martineau espère ainsi pouvoir ultérieurement réveiller son épouse à la vie.

Les rapports entre le froid, la vie et la mort sont nombreux et complexes. Ils passionnent depuis longtemps les scientifiques spécialisés en cryobiologie et ont souvent alimenté les scénarios de science-fiction. Qu'en est-il exactement ? On sait que le froid ralentit les réactions chimiques du vivant. Le phénomène est largement *utilisé par* de nombreux mammifères *qui*, naturellement, *se placent en état d'hibernation.* Il l'est aussi par les embryons d'insectes.

L'amélioration des possibilités techniques et la mise au point de milieux conservateurs comme *l'azote* liquide *ont permis d'aller* beaucoup plus loin. C'est ainsi par *exemple* qu'on s'est lancé dans la conservation des cellules germinales humaines (ovules et spermatozoïdes). Ces cellules placées à moins 196° C conservent, moyennant quelques précautions techniques, toutes leurs capacités biologiques une fois décongelées.

En 1972, une équipe de chercheurs américains du Laboratoire national d'Oak Ridge, dans le Tennessee, annonçait avoir réussi à maintenir vivants, après congélation, des embryons de souris, nés ensuite après avoir été transplantés *dans des femelles. Dix ans* plus tard, on réalisait le même *geste dans l'espèce humaine.*

La conservation temporaire par *le froid est aussi fréquemment* utilisée dans les trasplantations de reins et de cœurs. *Elle* rencontre néanmoins des problèmes techniques *importants qui font, par* exemple, qu'on n'a pas pu constituer de banques d'organes. *« Tout se passe*, explique le professeur Pierre Douzou (Muséum d'histoire naturelle), *comme si l'utilisation du froid devenait de plus en plus difficile avec le stade d'évolution des tissus. »*

Depuis dix ans, aux États-Unis, plusieurs cadavres humains sont *conservés par congélation. A la* différence des exemples *précédents, il s'agit de tentatives de* conservation par le froid de structures mortes. *« Imaginer que l'on puisse à l'avenir ressusciter des organismes morts*, explique le professeur Douzou, *paraît, en l'état actuel de nos connaissances, complètement utopique. »* Il semble en effet que le froid ne parvienne, dans ce domaine, qu'à éviter la putréfaction.

JEAN-YVES NAU.

UNE « PREMIÈRE » SOVIÉTIQUE

Une femme a marché dans l'espace

La cosmonaute soviétique Svetlana Savitskaya, qui séjourne depuis le 18 juillet dans la station soviétique *Saliout-7*, est sortie dans l'espace mercredi 25 juillet pendant *trois heures et trente-cinq minutes.* Elle était accompagnée de son chef d'équipage, Vladimir Djanibekov. Les deux cosmonautes ont essayé divers outils de construction mécanique, procédant à des opérations de coupe, de soudure, de brasage. Ils ont également déposé, par pulvérisation, un revêtement d'argent sur une plaque d'aluminium.

Agée de trente-cinq ans, Svetlana Savitskaya participe *à sa deuxième* mission, puisqu'elle a déjà passé une *semaine dans Saliout-7 en août* 1982. Elle devient ainsi la première femme récidiviste de l'espace, mais elle est surtout la première à sortir dans le vide. Depuis le début des vols habités, trois femmes ont volé autour du globe (contre une bonne centaine d'hommes). A l'époque héroïque, Valentina Tereshkova passa en 1963 trois jours dans *la* capsule Vostok-6. Il fallut ensuite attendre *la* première mission spatiale de Svetlana Savitskaya pour que *les femmes reprennent le chemin* du cosmos. Puis, en juin 1983, *l'Américaine* Sally Ride *prit* part au septième vol de la navette spatiale, marqué par la première récupération d'un satellite en orbite. Une autre Américaine, Judy Resnick, aurait dû participer, il y a quelques semaines, au vol inaugural de la navette *Discovery, mais* une panne de moteurs a fait annuler ce vol à la *dernière seconde. Ce n'est que fin* août que Judy Resnick devrait devenir la quatrième femme de l'espace.

L'autre participant de la sortie spatiale de mercredi, Vladimir Djanibekov, fut déjà chef d'équipage lors de la mission Soyouz-T 6, à laquelle participait le Français Jean-Loup Chrétien en juillet 1982. Il en est aujourd'hui à son quatrième vol spatial, ce qu'aucun Soviétique n'avait encore atteint.

La manche

Des six consmonautes de Saliout-7, trois y sont venus la semaine dernière à bord de Soyouz-T 12. Ce sont Djanibekov et Svetlana Savitskaya *déjà cités*, ainsi qu'Igor Volk. Leur séjour devrait se terminer rapi*dement : les « visites » de ce type ne* durent guère plus d'une semaine. Les *trois autres sont en orbite depuis le* 8 février dernier. Leonid Kizim, com*mandent de bord ; Vladimir Soloviev,* ingénieur ; et Oleg Atko médecin, ont quitté à cette date le cosmodrome de Baïkonour à bord du vaisseau Soyouz-T 10 et ils ont rejoint le lendemain Saliout-7, qu'ils occupent donc depuis plus de cinq mois ; Saliout-7, a abrité d'autre part un passager clandestin : une mouche, *qui a échappé à tous les contrôles et* qui semblait s'être parfaitement *adaptée* à l'apesanteur jusqu'à sa disparition il y a quelques jours.

Kizim, Soloviev et Atkov sont encore loin du record de sept mois (211 jours, 8 heures, 5 minutes) établi par Anatoli Berezovoy et Valentin Lebedev en 1982. Mais ils s'en approchent. Les cosmonautes ont déjà reçu et déchargé quatre vaisseaux Progress, effectué quatre sorties dans l'espace et accueilli au début d'*avril* un premier *groupe de* visiteurs, composé de Youri Malychev, *Guennadi Strekalov et de* l'Indien Rakesh Sharma. Rien n'indi*que que leur séjour dans Saliout-7* soit proche de son terme, et la pré*sence parmi eux* du cardiologue Atkov peut même signifier que les Soviétiques, qui ont de longue date déclaré que rien ne s'opposait à ce qu'un homme reste plus d'un an en orbite (1), veulent franchir un nouveau et important palier dans l'occupation humaine de l'espace.

MAURICE ARVONNY.

(1) *Valeri Rioumine*, en trois vols, dont deux de longue durée (175 puis 184 jours), a déjà pratiquement passé un an de sa vie en orbite.

La fraude sur les cartes bleues : un procédé grossier mais efficace

L'escroquerie à la carte bleue commise par un réseau de faussaires (*le Monde* du 26 juillet 1984) relève d'une technique plutôt grossière, *mais assez efficace et quasi*ment imparable dans la plupart des cas, *en attendant* que de nouveaux dispositifs la rendent impossible.

Sur le plan technologique, trois types de cartes de paiement, d'une complexité croissante, existent actuellement. Le type initial, le plus simple, est la carte « mécanique » : sur un petit rectangle de matière plastique, une machine spéciale imprime en relief (« embosse ») une série d'indications : nom du titulaire et numéro d'identification. Le commerçant, sur une petite machine portative dite « fer à repasser », imprime avec cette carte une fac*ture et un reçu. Dans le deuxième* type, la carte ainsi « embossée » est dotée au verso de plusieurs pistes magnétiques codées qui serviront à identifier le porteur dans les distributeurs automatiques de billets et chez les commerçants munis de terminaux en relation directe avec les banques (37 %). Le troisième type, *le plus évolué*, et dont la mise en service a été décidée récemment après une longue expérimentation, *est la* carte à « puce » électronique : dans *l'épaisseur du plastique sont insérés* une mémoire et un microprocesseur *qui autorisent toute une série d'opé*rations. Pour lutter contre la fraude, seul le troisième type *est vraiment* inviolable, la technologie de fabrication *n'étant pas à la portée* du fraudeur.

La carte à *piste magnétique* est très difficile à imiter : il faut disposer des codes bancaires, ce qui n'est pas commode. Quant à la carte « embossée », aucune parade n'existant au départ, puisqu'elle peut être falsifiée avec une machine valant 25 000 F et que le commerçant n'a, la plupart du temps, aucun moyen de déceler la fraude.

Dans l'affaire qui a éclaté, l'embossage de la carte (noms et numéros) était réalisé grâce aux doubles des factures et reçu recueillis dans les poubelles des commerçants, les pistes magnétiques figurant au dos étant factices, *ce qui interdisait leur utilisation* dans les distributeurs de billets, *mais la permettait* pour des achats de marchandises dans les magasins équipés seulement de « fers à repasser » (la plupart).

Les techniciens du groupement de la carte bleue étudient actuellement plusieurs parades. *La première, qui* existe déjà, consiste à insérer dans la *carte une identification révélée par* exposition à l'ultra-violet, avec les *appareils de détection* déjà utilisés pour déceler les faux billets (50 000 en service). Un nouveau « fer à repasser » va être doté d'un mécanisme. La seconde consiste à placer dans la carte un « hologramme » (motif qui donne une image en plusieurs dimensions se modifiant avec le mouvement) et très difficile à reproduire. La troisième revient à multiplier les terminaux vérifiant les pistes magnétiques. La quatrième, parade ultime, sera la mise en service de la carte à puce électronique, totalement inviolable et inimitable.

FRANÇOIS RENARD.

DES BRIGANDS SUR LES ROUTES DU MIDI

Un ou plusieurs groupes de malfaiteurs à bord *de BMW ont* rançonné, les 25 et 26 juillet, dans le *midi de la France*, plusieurs touristes anglais, allemands et belges.

Chaque fois, *le scénario* de l'agression a été le même : après une *queue de poisson et* l'immobilisation du véhicule pris en chasse, les malfaiteurs, qui tous conduisaient des BMW, ont réclamé de l'argent sous la menace de leurs armes. La première agression a eu lieu à Aigues-Mortes (Gard) à 3 heures du matin. Un couple de touristes belges, M. et Mme Dupont, quarante et un ans et trente-sept ans, qui rentraient de vacances, ont pu prendre la fuite et échapper à leurs agresseurs qui ont tiré sur eux après avoir tenté de les rançonner.

Le même scénario a eu lieu à Saze (Gard), vers *5 heures, sur la* RN 100. Trois Allemands ont égale*ment réussi à échapper* à leurs agresseurs. Enfin, à la sortie d'Avignon, *vers* 6 heures, un notaire britannique, qui voyageait seul en direction de Marseille, a été attaqué par les « pirates de la route ».

Jeudi 26 juillet à l'aube, un couple de touristes allemands a été *agressé entre Bagnols-sur-Cèze et* Remoullins (Gard). Les malfaiteurs *armés ont fouillé leur véhicule et se* sont emparés de 570 deutchemarks.

Des agressions comparables avaient eu lieu au cours de l'été 83, notamment sur *la* RN 7 et *la RN* 86. Les gendarmes du Gard et du Vau*cluse n'avaient pu arrêter plusieurs* bandes de jeunes gens qui, armés de *gourdins, dévalisaient* parfois jusqu'à une dizaine de touristes en une nuit.

EN BREF

PRESCRIPTION ILLÉGALE DE PRODUITS BLANCHISSANTS

Une infirmière de nationalité congolaise, Mme Françoise Lo*nongo N'Saï, trente ans, qui* prescrivait des produits blanchis*sants pour l'épiderme*, a été inculpée, mardi 24 juillet, à Lyon, *d'« usurpation du titre de docteur en médecine, de faux et usage de faux, d'escroquerie et de commerce illicite de produits pharmaceutiques »* et écrouée.

Les produits blanchissant l'épiderme sont très demandés par de nombreux noirs en Afrique et aux États-Unis. Mais ce commerce est aussi florissant dans les pays asiatiques. C'est une source de revenus importante, comparable à celle qui provient, en Europe, du marché des crèmes colorantes ou des produits solaires.

Mme Lonongo N'Saï avait obtenu un diplôme de docteur en médecine à Léningrad, mais son titre *n'était pas reconnu en* France. Les médicaments qu'elle *prescrivait étaient* à base de cortisone, produit qui, utilisé à haute *dose, peut provoquer des effets* secondaires et nécessite une surveillance médicale.

● *Un projet de loi américain contre la « piraterie » des ordinateurs.* — La Chambre des représentants des Etats-Unis a adopté, mardi *24 juillet, un projet de loi* contre les « pirates » d'ordinateurs, faisant de l'*« effraction électronique »* un délit fédéral. Ce projet a également pour but de lutter contre la fraude sur les cartes de crédit.

Plusieurs affaires récentes ont attiré l'attention, aux Etats-Unis, sur la vulnérabilité des mémoires des centres informatiques. La dernière en date a eu lieu au mois de juin, lorsque trois jeunes gens ont « pénétré » des ordinateurs du centre spatial Marshall de la NASA (*le Monde* du 20 juillet). Quant à la fraude *à la carte de crédit, elle* a coûté, selon les estimations de la *profession, plus de 100 millions de* dollars aux institutions financières *en* 1983.

Le projet de loi vise les délits *ayant entraîné des gains de plus de* 5 000 dollars pour leurs auteurs. La peine maximale serait de dix ans de prison.

● *Réforme de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.* — Par un décret paru au *Journal officiel* du 21 juillet, il perd sa qualité d'établissement public et dorénavant *« constitue le département du Centre national de la recherche scientifique regroupant les disciplines de la physique nucléaire et de la physique des particules »*. De ce fait, son conseil d'administration est supprimé, remplacé par un conseil de direction dont la composition est très similaire. Son directeur, nommé par arrêté conjoint du ministre de l'éducation nationale et de celui chargé de la recherche, reçoit délégation de pouvoir du directeur général du CNRS, et son budget est distinct de celui de *cet organisme. La mission* reste la même : coordonner l'activité de nombreux laboratoires qui se partagent l'usage de quelques grands équipements.

M. Pierre Joxe fait une tournée dans les commissariats

M. Pierre Joxe, nouveau ministre de l'intérieur, a visité le 25 juillet le commissariat de la rue du Mont-Cenis, dans le dix-huitième arrondissement de Paris. Accompagné du *préfet de police*, M. Guy Fougier, et du directeur adjoint de la sécurité *publique*, M. *André* Meerschart, le ministre a été accueilli à son arrivée, vers 23 heures, par le commandant Roger Cochinal. Ce commissariat, qui compte six cents hommes, couvre les quartiers chauds de Barbès, de Pigalle et de la Goutte-d'Or. Le ministre a pu constater la vétusté des locaux.

Depuis sa prise de fonctions, le 20 juillet, M. Joxe a déjà visité quatre commissariats. Outre celui du dix-huitième arrondissement de Paris, il s'est rendu les jours précédents dans les commissariats de Palaiseau (Essonne), de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) et à la *préfecture de police de Paris.*

● *Nomination à la recherche agronomique.* — M. Guy Paillotin, ingénieur en chef des Mines en service détaché, vient d'être nommé directeur scientifique de l'Institut national de recherches agronomiques (INRA). Il remplace M. Roger Bouchet, qui prendra sa retraite dans quelques mois.

[Né le 1er novembre 1940 à Paris, M. Guy Paillotin est un ancien élève de Polytechnique et de l'Ecole des mines de Paris. Il est chef du service de biophysique au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) de 1976 à 1982, puis secrétaire général des programmes mobilisateurs au ministère de l'industrie et de la recherche. En 1983, il revient au CEA *où il est adjoint au chef du département* de biologie, chargé du secteur de la recherche fondamentale.]

Ariane ne lancera pas les satellites japonais

(De notre correspondant.)

Tokyo. — Le *gouvernement* japonais a opposé, mardi 24 juillet, une *fin de non-recevoir* à une démarche des pays membres de l'Agence spatiale européenne (ESA) visant à convaincre Tokyo de faire appel à la technique et à la coopération européennes dans le domaine des satellites météorologiques et, éventuellement, dans celui des lancements. La démarche, effectuée par les ambassadeurs de France, de RFA, de Grande-Bretagne et de Suisse au nom des onze gouvernements européens membres de l'ESA, était considérée comme *un test politique* de la volonté réelle d'ouverture du *marché et de coopération industrielle* de la part des Japonais. Elle *intervenait* après une proposition similaire faite par M. Laurent Fabius, alors ministre de l'industrie et de la recherche, lors de sa visite au Japon, au début de juillet.

L'espace étant l'un des domaines où les succès européens sont les moins contestables, le rejet japonais n'en est que plus préoccupant. *« Si Météosat et Ariane ne passent pas la barrière japonaise alors qu'ils sont les meilleurs et les moins chers, et alors que les Japonais ont des problèmes avec leurs satellites, que peut-on espérer sur ce marché ? Météosat et Ariane étaient de vraies figures d'école. Le refus révèle à la fois la duplicité du discours officiel japonais et le maintien du monopole américain »*, estime un diplomate européen.

R.-P. P.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Un jugement du Tribunal de Grande Instance de PARIS, 31e Chambre, *1re Section, en date du 6 mars 1984,*

Entre :

1°) M. Gérard **LEVY** et Mme, **SITBON**, Mylène, demeurant à SARCELLES (95), 7, rue Félix Faure.
2°) Mme Paule **TORDJMAN**, demeurant à LEVALLOIS-PERRET (92), 24, rue de Lorraine.
Parties civiles

Et :

1°) M. Nicolas **STAVRIDES KERAMIDAS**, demeurant 86, rue d'Amsterdam à PARIS (9e), gérant de société.
2°) La Société « **LE PARTHENON HELLENIC AIR** », 34, rue Godot-de-Mauroy, **PARIS** (9e).

Statuant publiquement, contradictoi*rement et en 1er ressort*, **DECLARE STAVRIDES KERAMIDAS** de s'être rendu coupable à **PARIS** et sur le territoire national, courant 1982, du délit de publicité mensongère, prévu et réprimé par les articles 44 de la loi du 27-12-1973 et 1er de la loi du 1er août 1905.

Le condamne à la peine de VINGT MILLE FRANCS (20 000 F) d'amende.

Ordonne aux frais du condamné la publication du présent jugement par ex*trait dans* « LE MONDE ».

Le condamne à payer à Mme TORDJMAN, 10 000 Francs à titre de dommages-intérêts et aux époux LEVY, 15 000 Francs toutes causes de préju*dice confondues.*

Le condamne en outre aux dépens.

Déclare la société « LE PARTHENON HELLENIC AIR » civilement responsable.

Pour extrait.

Un jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris, 1re Chambre, 1re Sec*tion, du 21 mars 1984.* — Entre : M. Marcel OPHULS, 10, rue Ernest-Deloison à NEUILLY-S/SEINE (92) et les Stés « VM PRODUCTIONS » et « NOUVELLES ÉDITIONS DE FILMS », 15, rue du Louvre à PARIS 1er.

Leur ordonne, avant *toute nouvelle* projection du film, et sous peine de payer une astreinte de 5 000 F par infraction constatée, de faire figurer après la dernière image du film « FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ », le communiqué suivant :

« La séquence du film « FRANÇAIS SI VOUS SAVIEZ » consacrée à un entretien avec le Président Edouard DALADIER est extraite d'une émission documentaire intitulée « MUNICH OU LA PAIX POUR CENT ANS », réalisée en 1967 pour la télévision par M. Marcel OPHULS, qui en est l'auteur exclusif.

« Par jugement du Tribunal de Grande Instance de PARIS du 21 MARS 1984, les sociétés productrices du présent *film ont été condamnées* à payer à M. Marcel OPHULS la somme de 30 000 F à titre de dommages-intérêts pour avoir porté atteinte à son droit moral en intégrant cette séquence dans leur film sans avoir sollicité son autorisation et sans même *citer son nom.*

Autorise M. OPHULS à faire publier le même communiqué dans trois journaux de son choix, aux frais des défenderesses, sans que le coût de chaque insertion puisse excéder *5 000* F.

Cabinet de Me Henri CHOUKROUN, avocat à la Cour de Paris.

Le Monde

culture

FESTIVALS

CHATEAUVALLON

L'autre Japon

Le Festival d'Avignon fait une large tart à la danse, française de préférence, car elle est en pointe, et le prix du dollar encourage le chauvinisme. Les seuls Américains sont Eiko et Koma, à la cour de l'Oratoire, couple japonais de New-York. La femme a un corps parfait, abstrait, de longs pieds extrêmement maigres aux doigts *désarticulés* dont elle se sert comme de mains. Le spectacle commence par un tableau *étonnant* : dans un éclairage approprié, elle est *étendue de dos, nue*. Son dos, par effet de reptations insensibles, *devient un grand phallus* dressé et qui retombe. La suite — enlacements et contorsions au ralenti — est décevante, anti-érotique au possible.

Le Festival de Chateauvallon lui aussi a ses Japonais, qui sont venus de Tokyo après un passage à Athènes et à Rimini. Ils ont donné *deux fois la Médée* d'Euripide dans leur langue. Intrusion du théâtre dans une manifestation qui, cette année encore, *était consacrée à la danse*, et qui, désormais, changera de formule. *Il y aura en souvenir du bon* vieux temps deux ou trois concerts de jazz, *un peu de danse avec* Josette Baïz. Elle va collaborer à un grandiose projet de Denis Guenoun, dont la compagnie est installée à demeure.

En attendant, les Japonais ont soulevé un enthousiasme à peine croyable, à la mesure de leur propre délire. Il paraît que, à Athènes, c'était plus fort car ils avaient 6 000 spectateurs, dont Melina Mercouri. Du coup, elle veut retrouver les planches et leur a proposé de jouer avec eux l'an prochain.

On comprend que les stars, seraient-elles devenus ministres, soient emballées par ces acteurs grimés, transformés en chimères sous leurs coiffures à cornes de bélier, leurs hautes toques d'or, par ces corps asexués dans les fastueux oripeaux chamarrés, couverts de bijoux, de pendeloques étincelantes... *Le chœur — seize garçons* au visage blanc, aux lèvres rouges, *enveloppés de voiles bleus sur* des pans roses — feint de jouer d'une sorte de mandoline, mais la musique vient en play back : d'abord, tandis qu'au-dessus de la scène déserte des projecteurs se croisent dans le ciel, un chant par un rocker japonais qui a la voix cassée et le style d'Adriano Celentano ; puis des airs d'ambiance très hollywoodiens où revient le leit-motiv de Barry Lindon.

Travestis de cabaret

Les larges déplacements circulaires *du chœur rappellent* le théâtre universitaire des années 50, mais le *jeu se place entre* le kabuki et les outrances des travestis de cabaret. Créon se campe, jambes écartées, écoutant la nourrice avec des frémissements de sourcils, les deux enfants en robe de dentelle blanche esquissent une petite danse kitsch, Jason a des mouvements de menton terrifiants. Le plus extraordinaire est Mikijiro Hira. Il interprète Médée comme un cauchemar fasciné et fascinant de Sarah Bernhardt — de ce qu'on imagine d'elle. Son costume dessine une poitrine *dénudée*, constellée d'or, et dont les pointes sont des cercles dorés. Chacune de ses paroles est accompagnée de gestes outrageusement excessifs. Il se plie en arrière, *élève ses bras*, se penche latéralement, s'abat sur le *sol, ses vêtements étalés en corolle*. Quand Médée décide de tuer ses *enfants, imité par le chœur*, il tire de sa bouche un long ruban rouge. Il arrache sa coiffure, puis sa robe, apparaît en tunique très longue, rouge foncé, la tête enserrée dans un capuchon de nonne. Il tournoie, rugit, monte deux à deux les hauts gradins du théâtre avant de s'enfoncer dans la nuit et de reparaître sur son char que traînent deux chevaux blancs dont les crinières volent au vent. Il est là, *emplissant la nuit de ses* malédictions, à peine visible sur une *potence, qui s'est élevée avec* pas mal de bruit et une forte odeur d'huile brûlée.

Ce n'est pas le moins étonnant *que ce mélange* de bricolage et de fougue, de naïveté et de délire contrôlé, sophistiqué. Le public reste sidéré et, au salut, clame son enthousiasme. C'est le moment le plus extravagant, lorsque Mikijiro Hira revient, démaquillé, sans perruque, dans une simple robe blanche, et salue, secouant ses cheveux noirs, sourit, trépigne, part, revient, revient toujours demandé, réclamé, porté en triomphe par ses *camarades... Le* plus mégalo des dieux pop n'oserait *jamais faire ça. Lui il le fait, si bien*, avec un tel plaisir que les spectateurs *redeviennent* des *enfants* devant le père Noël. Conclusion : nous avons besoin de stars.

COLETTE GODARD.

AVIGNON

JÉROME DESCHAMPS, AUX CÉLESTINS

La douleur de rire

Ils sont trois à déambuler sur les planches, une femme et deux hommes, aux yeux du public.

Tout de suite, il apparaît que le public est la moindre de leurs préoccupations. Mais ils semblent tout autant s'ignorer eux-mêmes, l'un, l'autre.

Leur champ de méditation est tout ce qu'il y a de limité, dirait-on. *Un litre de rouge et trois verres*, une vieille ficelle, un canard empaillé, *deux chaises. Ces objets font pour* un rien des vols planés, nos trois *énergumènes* les *cueillent de justesse* en l'air. Excellents jongleurs.

Par leur expression ahurie, débranchée, ils s'apparentent pleine*ment aux clowns d'autrefois. Mais* les clowns portaient des costumes de fête, de parade, ils criaient des bêtises, s'envoyaient des coups de pied quelque part, ils provoquaient des rires simples.

Jérôme Deschamps et ses deux amis des blues tuent ce comique dans l'œuf, parce qu'ils ont choisi un caractère tragique. Ils sont habillés comme *des pauvres*, des nomades citadins du sous-prolétariat, et le minimum *dérisoire de leurs gestes*, de leurs rares sons ou paroles marmonnées, a *l'air de tenir* à un handicap physique ou mental, à la sous-nutrition, à *l'habitude du froid*.

Ils expriment néanmoins une cocasserie, une absurdité, qui *font* mécaniquement rire. Alors, le comique du blues est un *comique qui sue* l'angoisse, et même, par moments, la panique.

Il s'agit d'un théâtre foncièrement contradictoire, qui détermine d'un même mouvement la destruction et l'inquiétude, la détente et la colère.

Le public se presse en foule à la porte, c'est presque la cohue, mais, pendant le jeu, quelques spectatrices s'en vont, prises d'un malaise, ou d'un ennui qui n'a que la fuite devant le malaise, et, d'autre part, il y a des hommes qui perdent leur calme, bougonnent, tempêtent, interpellent les acteurs à haute voix, les insultent, descendent les gradins comme pour monter sur la scène. Certains soirs, s'il n'y avait eu que huit ou dix curieux de plus, la représentation pouvait tourner à l'émeute.

Lorsque Jérôme Deschamps avait inventé ce spectacle vers 1980, la gaieté d'imagination, quelque chose de chaleureux, l'emportait, et le public restait *sage*. Cela s'appelait *la Famille Deschiens*. Mais, au fil *des années*, cela a *gagné* en technique, a perdu de sa fraîcheur. Et la *faiblesse d'esprit*, la notation sociale ou médicale, l'angoisse des trois protagonistes, sont venues au premier plan. Et puis, à l'origine, ils étaient *trois hommes*; à présent, *il y a* une femme, et tout se passe comme si le *spectacle* d'une femme à la *fois* risible et misérable suscitait un refus.

Il n'est pas interdit de reprocher au spectacle de Jérôme Deschamps d'être aujourd'hui trop au point, trop fignolé, ce qui ôte un peu de dimension et de vertu à son alliance étonnante d'humour et d'horreur.

MICHEL COURNOT.

NOTE

Théâtre

DOUZE SKETCHES DE COURTELINE

Gaillardise et badinage

Monsieur Soupe rencontre *M. Ferbattu qui lui parle de* M. Badin, le cousin de M. Racuit — et non Rabouilli — l'amie de Mme de Brossarebourg ! Michel Morizot et Jean-François Chatillon ont choisi de renouer avec l'univers extravagant de Courteline en mettant en scène douze sketches, entrecoupés de quelques notes de piano, dont le point commun est la bêtise. En long, en large et en travers, la bêtise sous toutes ses coutures, dans les bureaux, dans une librairie, dans l'intimité d'une ruelle, en famille. on y retrouve des personnages à fine moustache, des ronds-de-cuir, héros de l'administration, vêtus de gilets gris. Les femmes sont de redoutables oies blanches, minaudantes dans leurs dentelles rococo.

Sur la scène du Théâtre de Dix-Heures, on badine dans un décor constitué essentiellement d'une table (qui se métamorphose en commode, en guichet des postes, en lit), de quelques chaises et d'un guéridon. C'est croustillant et gaillard. Mais Courteline, comme tout auteur, a des ratés de plume. Le spectacle en est déséquilibré. Il ressemble à un patchwork dont certaines pièces seraient flambant neuves et les autres très usagées. Les quatre comédiens sont eux aussi de valeur inégale. Si Daniel Jean interprète les « passe-muraille » avec talent, ses compagnes exacerbent leur rôle de niquedouille.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre de Dix-Heures, à 21 h 30, jusqu'au samedi 28 juillet.

Entremets septième art

De la Collégiale au Palais, des Carmes aux Pénitents blancs, boulimie de théâtre. Surdose. Un effet de rejet s'annonce. Et l'irrépressible envie d'entrer dans un cinéma. Ce sera Le Palace, cours Jean-Jaurès. Le film : *Paris, Texas*, de Wim Wenders.

Cueilli à froid par la splendeur des images. Orgues géantes des montagnes posées çà et là, îles rouges, sur le jaune du désert. Un homme, la peau tannée, des yeux de feu *lui mangant le* visage, s'en va vers la ligne *d'horizon, à grands pas décidés*.

Puis ce sont les autostrades, *les pistes trempées dans quoi se* reflètent les voitures bleue uni*forme. Les rails rectilignes* du chemin de fer filent vers rien.

Formidables architectures noires des nuages, constructivistes, avec des trouées de firmament vide. Cubes de briques sombres des stations-essence, des motels, à contre-jour sur des aubes couleur de cassis.

Cet homme, qui marchait dans le désert, n'est pas capable de dormir. Assis en tailleur sur une colline, près de Houston, il observe, dans des jumelles de marine, les avions longs courriers qui s'élèvent de *l'aérodrome*, leurs grandes ombres qui glissent *sur les toits, sur les arbres*.

L'aujourd'hui vous saute à la *figure. La métamorphose* d'aujourd'hui, les changements *de la géographie, des demeures*, des objets d'usage. Mais restent *intactes telles fibres éternelles*, telles données immédiates de la conscience : les *affinités électives*, la mère et l'enfant...

Le cinéma, la course *aveugle* de ses images, la course du temps, des gens. L'équilibre instable des gens, leur appréhension de l'échec.

Encore une fois, la saisie de l'actuel : l'espace du dehors et *l'espace du dedans, actuels*, partagés en vol par le regard et l'écoute d'un vrai cinéaste, Wim Wenders.

Le film cinématographique : son cours à la fois saccadé et égal, son acuité de vision et sa douceur de songe, sa présence immédiate et sa mort suspendue.

Le cinéma : la solitude profondément vécue, dans le fauteuil, avec son propre imaginaire, sa propre mémoire, en même temps que le partage du for intérieur du cinéaste, tout cela baignant dans une évidence du maintenant-toujours, de l'ici-partout.

Paris, Texas, loin, ah ! oui vraiment si loin du théâtre de ce Festival d'Avignon, lequel, jusqu'ici, mis à part la pièce américaine d'Emily Mann, *Still Life*, a tourné carrément le dos au monde d'aujourd'hui, à la vie d'aujourd'hui. Les cheveux coupés en quatre des *hésitations* sentimentales de Marivaux, les *guéguerres* des barons de Shakespeare, lorsque ce n'est pas *porté par des artistes de génie*, comme c'est vieux ! Et surtout *comme c'est loin, comme ça ne* nous concerne pas !

Sur des canevas antiques, râpés, périmés, inaccessibles, les *metteurs en scène réunis cette* année à Avignon (sauf exception *, comme un Vitez), articulent des* gags visuels, extérieurs, *s'emploient à réveiller le* spectateur de son ennui au moyen d'effets de contraste, de surprises spectaculaires, qui épatent, qui déterminent des suites de rires ou d'émois épidermiques, discontinus. Alors que le cinéma d'un Wenders plonge d'emblée dans le subconscient du monde réel présent, dans le subconscient de chacun de nous, et n'en sort plus.

M. C.

« LE ROI D'YS », d'Edouard Lalo à Carpentras

Un oubli réparé

Depuis quelques années, l'auteur de la *Symphonie espagnole* fait partie, pour le grand public, de cette race de compositeurs connus à travers une seule œuvre, éminemment populaire, et dont on ne se demande même *plus s'ils ont jamais écrit autre* chose. Il n'en a pas toujours été ainsi *car on savait au moins, jusque* dans les années 50, qu'Edouard Lalo (1823-1892) avait également composé l'un des opéras français les plus populaires avec *Faust* et *Carmen* : *le roi d'Ys*, dont l'ouverture figurait en outre régulièrement au programme des concerts symphoniques où elle était toujours fort applaudie.

A propos de ce magnifique poème symphonique dont on ne trouverait l'équivalent que chez Berlioz ou Wagner, Jacques Karpo, qui vient de signer la mise en scène du *Roi d'Ys* au festival de Carpentras, déclare dans le programme : *« Il était hors de question d'infliger au public le prologue musical de douze minutes sans rien sur le plateau »*... Cela s'est pourtant fait *depuis un siècle*, et le succès infaillible de cette page a *donné raison au compositeur qui* était conscient, à *l'époque*, d'avoir à *relever le défi de faire écouter, au* théâtre, un mouvement symphonique largement développé.

Cette concession, dont Lalo s'était bien gardé, au goût supposé du public, réduit à *s'interroger sur la* signification d'une pantomime passablement absconse. *Elle était* aggravée par le bruit régulier des traînes des costumes qui *balayaient le sol* et les escaliers au point de rendre inefficaces *les nuances délicates de* l'Orchestre philharmonique des pays *de Loire, qui donnait le meilleur de* lui-même sous la direction de Marc *Soustrot*.

Pour la suite, Jacques Karpo est *revenu à une conception beaucoup* plus juste de son rôle de metteur en *scène. Compte tenu des problèmes* réels que pose en ce domaine un *ouvrage comme le Roi d'Ys*, on doit reconnaître qu'il les a résolus très *honorablement*.

De toute manière, l'intérêt princi*pal du Roi d'Ys réside dans la qualité* exceptionnelle de la partition, tant *par l'invention rythmique*, harmonique et orchestrale qui s'y manifeste, *où l'abondance des idées originales* ne laisse guère de place aux clichés, *que par l'originalité de la ligne* vocale : on y remarque un traitement *souvent* hardi de la prosodie, hérité de Berlioz, et qui connaît la puissance *expressive des accents volontaire*ment contrariés. Les conditions toujours précaires du plein air ne rendent guère justice à ces subtilités, ni même aux éclats qui forment contraste ; *il faut donc accuser* les théâtres parisiens et provinciaux *d'afficher si parcimonieusement un* ouvrage qui leur ferait honneur, à *condition* toutefois de réunir une distribution à la hauteur.

C'était le cas à *Carpentras*, exception faite du personnage de Jahel, épisodique, certes, mais décisif puisqu'il est le premier dont on entend la voix. Alain Vanzo reste toujours sans rival dans le rôle de Mylio dont il maîtrise le double aspect héroïque et élégiaque ; Marion Sylvestre possède la voix souple et touchante qui convient à Rozenn et, chose plus rare, on la comprend parfaitement. *Glenys Linos* (Margared) montre un tempérament *vocal naturellement dramatique qui* compense certaines inégalités ; Alain *Fondary prête au terrible Karnac* toutes ses qualités de chanteur et *d'acteur ; enfin* Pierre Thau (le roi) et Michel Bouvrier (saint Corentin) complètent vaillamment une distribution excellente.

Il doit *exister de secrètes* affinités entre les Bulgares et les Bretons, car les membres du superbe chœur Rondina de Sofia figuraient à s'y méprendre les habitants de la cité d'Ys ; on tremble à l'idée que, sans le miracle final, ils auraient été engloutis par les flots déchaînés.

GÉRARD CONDÉ.

CINÉMA

Reprise

« LA SOIF DU MAL », d'Orson Welles

C'était quelqu'un

« He was some kind of a man », dit Marlène Dietrich en regardant s'écrouler l'énorme masse, blessée à mort, d'Orson Welles dans un dépotoir. *Son collègue, son ami*, qu'il vient de tuer, lui a collé son *sang sur la main, exprès, comme* une caresse. Mais il veut s'en *débarrasser, et il va se laver la* main, dans les égouts. *« he was some kind of a man... » (« il était quelqu'un, mais ça n'intéresse plus personne »)*, dit Marlène Dietrich en regardant mourir Orson Welles : le mot de la fin, le *rosebud* de l'histoire.

Peu importe l'histoire, c'est l'adaptation d'une « série noire » (une sale histoire de dissuasion), et il suffit à Orson Welles de savoir qu'elle tient debout, et d'être le seul à le savoir; elle n'est qu'un fil transparent, parfois emmêlé, sur lequel vont courir et s'enchaîner les séquences, architecturées pour elles-mêmes. Elles sont chaque fois la résolution d'une énigme, qui n'est pas tant policière que cinématographique, et qui touche à un charisme de la forme (dans sa façon de construire un plan-séquence, *Welles n'est sans doute* pas très différent de Bresson). Toute l'histoire ne semble plus qu'un prétexte pour aboutir à « invraisemblable vérité » d'une séquence impossible.

Si le plan-séquence d'ouverture peut faire penser à une terrible et éblouissante blague de Hitchcock (une voiture qu'on sait piégée, occupée par un couple sympathique, prise dans les dédales de la *circulation d'une fête de nuit*), le numéro de force de la dernière *séquence devient vertigineux*. Il s'agit d'amener les personnages *principaux sur un pont, la nuit*, à proximité d'un champ de forage ; tandis qu'Orson Welles est sur le point d'avouer la vérité, poussé par les questions du confident-traître, sous le pont et devant brasser une eau noire comme le pétrole, Charlton Heston les suit, relié à eux par un micro. Soudain, l'appareil rend un écho...

Un flacon de vitriol

Quand le brontosaure s'affale dans la boue, le sang dont il a voulu se défaire continue de lui pleuvoir sur les doigts ; Marlène Dietrich dit *« adios »*, avant de s'enfoncer dans la nuit, d'où vont déboucher les trois lettres blanches de la fin ; Orson Welles vient d'achever son septième film, *Touch of evil*, et, il doit déjà être au courant, un des tout derniers.

On est en 1957. Juste un an après *Monsieur Arkadin*, le fil s'est *débrouillé. Il y a neuf ans que le* labyrinthe de miroirs de *la Dame de Shanghai s'est brisé sur Rita* Hayworth. On trouve dans *la oif du mal* comme un rappel de cette image, dans celle de l'affiche d'une actrice *qui s'appelle Zita, et qui se* consume en fumant sous l'asper*sion d'un flacon de vitriol qu'évite* tout juste le héros, Charlton Heston. *Mais ce héros est un héros* secondaire, un héros apparent, de paille, un garde-fou et un partenaire du vrai héros, du seul qui puisse avoir sa stature : revenu de tout, abîmé et bouffi, l'œil déjà presque éteint, mais, jusqu'à la chute, toujours au bord du rugissement, du barrissement, d'une *tirade ou d'un geste shakespea*riens.

*Orson Welles est méconnaissa*ble : on en oublie son vrai visage ; on se demande *s'il n'a pas toujours* eu une moustache ou une barbe, *mais oui, une barbe... Là, il est gla*bre, pachydermique, royal et piètre ; *il s'appuie sur une canne, et* l'on pense d'abord, puisqu'on a vu *son nom sur l'affiche comme* acteur, qu'Orson Welles a eu le *culot d'introduire dans l'histoire un* personnage tout proche de lui, qui va *masquer son arrivée, et qu'il va* pouvoir apparaître sans se faire *remarquer, rendu fluet par on ne* sait quel costume, fallot, invisible.

Mais il n'arrive plus : il a déjà fait son entrée, abusant son *monde. Des lamelles d'emplâtre* sont roulées sous l'œil, et il y a sur *ses bajoues comme des lambeaux* de barbe qui n'auraient pas pris, qui s'effilocheraient. *Il joue le rôle* d'un flic qui truque la vérité, dépose les pièces à conviction dans les affaires de ceux qu'il inquiète. *On a étranglé* sa femme, et il étrangle à son tour : pas par vengeance, mais parce *qu'il reconnaît* que c'est la façon la plus pro*pre de tuer. Il continue d'aimer une* fausse Gitane, qui lui assure qu'il *n'a plus d'avenir dans son jeu*. C'est un amour de cinéma : c'est Marlene Dietrich.

Orson Welles, en deçà ou au-delà *de sa composition, joue le rôle* d'un homme qui est en train de *faire un film, qui sait qu'il est « quelqu'un » (« some kind of a man ») — comme ces personnages* de haute stature dont il a toujours *peuplé ses films, — mais que les* gens dans le cinéma commencent *à se ficher des génies, et que ce* sera peut-être son dernier film, *adios. A chaque plan, il risque non* sa peau — comme sa silhouette, — *mais le cinéma lui-même ; il le joue* et l'invente, au mépris des règles ; *il le signe de sa patte (« touch of devil » ?)* et de ses griffes. Fracassant de beauté et de *dureté*. L'agonie d'un lion. Le roi des rois dans cette martyrologie qu'est, selon Gilles Deleuze (cf. *l'Image mouvement*), l'histoire du grand cinéma.

HERVÉ GUIBERT.

★ Voir les grandes reprises.

MONTPELLIER

Les quarante-cinq petits de Carolyn Carlson

En quatre ans d'existence, ce festival est devenu la chose des Montpellerains, qui manifestent une véritable boulimie de danse. L'approche leur en est facilitée par une programmation tous azimuts de Jean-Paul Montanari et par une habile implantation des spectacles dans la vie urbaine. A la différence de la *Biennale de Lyon où le podium de la* place de la République a très peu fonctionné, ou de la « danse à Aix » qui sépare systématiquement création chorégraphique et productions folkloriques, Montpellier a installé en permanence une centaine de bancs sur l'esplanade face au musée Fabre.

L'endroit est devenu vite le rendez-vous des populations. S'y succèdent dans le plus grand désordre le Vanaver Caravan et ses danses traditionnelles américaines, les spectacles de fin de stage, les écoles *de danse*, de jeunes compagnies ou encore Dominique Bagouet venu présenter sa dernière création *Deserts d'amour* en lecture-démonstration.

Adhésion ne signifie pas passivité. Carolyn Carlson en a fait l'expérience avec sa présentation *Si j'étais un arbre*, montée avec des enfants du cru. Une partie du public trépignait *d'enthousiasme*, *mais* une autre à grands renforts de tracts a *protesté contre la ténuité* du spectacle. Utiliser les chers petits est devenu très à la *mode*. Dans *Yves P.*, Jean-Claude Gallotta lance sur *scène une nuée de bambins* tout nus ventre en avant qui s'éparpillent joyeusement. *Josette* Baiz a composé *Barbe-Bleue avec des enfants* jouant les loubards de zone. Carolyn Carlson, assistée par Malou Airaudo, a pris le risque insensé de mettre en scène à la cour Jacques-Cœur quarante-cinq petits entre cinq et dix ans.

Son impromptu est bien réglé — si l'on tient compte du peu de temps de préparation, — avec des trajectoires bien dessinées, une astucieuse utilisation du lieu, une atmosphère poétique et un beau lancer de ballons. Mais l'on conçoit que cette charmante fête nocturne ait laissé sur leur faim tous ceux qui espéraient voir danser Carlson. Absorbée par son entreprise, elle n'a pas esquissé le moindre solo, ce qui relève de l'inconscience ou de la cruauté et justifie la déception des spectateurs.

La surprise de ce quatrième festival est finalement venue de Cesc Gelabert, extraordinaire danseur — déjà entrevu dans les projets de rue à Aix-en-Provence. Associé à Lydia Azzopardi, il nous rappelle que la danse bouge depuis quelque temps du côté de Barcelone.

MARCELLE MICHEL.

■ **LES PRIX DU FESTIVAL DE KARLOVY-VARY.** — Le « Globe de cristal », grand prix du vingt-quatrième Festival cinématographique de Karlovy-Vary (Tchécoslovaquie), a été décerné au film soviétique *Léon Tolstoï*, du réalisateur Sergueï Gerasimov. Le second prix est allé au film vietnamien *les Cloches de couleur orange*, de Nguyen Ngoc Trung.

SPECTACLES

théâtre

Les salles subventionnées

COMÉDIE-FRANÇAISE (296-10-20), à 20 h 30 : Rue de la Folie Courteline.

Les autres salles

ASTELLE-THÉÂTRE (238-35-53), 20 h 30 : le Malentendu.

ATELIER (606-49-24), 21 h : le Neveu de Rameau ; 18 h 30 : Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu.

CARREFOUR DE L'ESPRIT (633-48-65), 20 h 30 : Zod, zod, zod...iaque.

CHAPITEAU-PELOUSE DE REUILLY (296-87-86), 21 h : Dialogues des carmélites.

COMÉDIE-CAUMARTIN (742-43-41), 21 h : Reviens dormir à l'Elysée.

DIX HEURES (606-07-48), 20 h 30 : l'Ascenseur ; 21 h 30 : Festival Courteline.

ÉDOUARD VII (742-57-49), 20 h 30 : Treize à table.

ELDORADO (208-13-50), 20 h 30 : L'Arlésienne.

ESPACE GAITÉ (241-84-05), 20 h 30 : la Mouche et le Pantin.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18), 21 h : Chacun pour moi.

LUCERNAIRE (544-57-34), I. 20 h 15 : 6 heures au plus tard ; 22 h 30 : Hiroshima, mon amour. II. 18 h 30 : la Voix humaine ; 20 h 15 : Journal intime de Sally Mara ; 22 h 15 : Du côté de chez Colette. – Petite salle, 22 h 30 : Duo Cobra.

MADELEINE (265-07-09), 20 h 45 : les Œufs de l'autruche.

MARIE-STUART (508-17-80), 20 h 30 : Patatis et patatas.

MICHEL (265-35-02), 21 h 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90), 21 h : Exercices de style.

ŒUVRE (874-42-52), 21 h : Comment devenir une mère juive en dix leçons.

PALAIS-ROYAL (297-59-81), 20 h 45 : la Fille sur la banquette arrière.

POCHE (548-92-97) 21 h : Le plaisir de l'amour.

RENAISSANCE (208-18-50), 20 h 45 : le Vison voyageur.

SAINT-GEORGES (878-63-47), 21 h : Théâtre de Bouvard.

TEMPLIERS (303-76-49), 20 h 30 : Offertes à tous en tout mignonnes.

THÉÂTRE A.-BOURVIL (373-47-84), 20 h 45 : la Revanche de Nana ; 21 h 45 : Y'en a marr...ez vous.

THÉÂTRE D'EDGAR (322-11-02), 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h : Nous on fait où on nous dit de faire.

VARIÉTÉS (233-09-92), 20 h 45 : le Bluffeur.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35), 21 h : Laissez chanter les clowns ; 22 h 15 : le Président.

BEAUBOURGEOIS (272-08-51), 19 h 30 : Odd numbers.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84), I. 20 h 15 : Areuh=MC2 ; 21 h 30 : les Démones Loulou ; 22 h 30 : les Sacrés Monstres ; II. 21 h 30 : Deux pour le prix d'un ; 22 h 30 : Limite !

CAFÉ DE LA GARE (278-52-51), 20 h : Classées X ; 22 h 15 : l'Omelette aux pingouins.

CAFÉ D'EDGAR (322-11-02), I. 20 h 15 : Tiens voilà deux boudins ; 21 h 30 : Mangeuses d'hommes ; 22 h 30 : Orties de secours ; II. 20 h 15 : Imprévu pour un privé ; 21 h 30 : le Chromosome chatouilleux ; 22 h 30 : Elles nous veulent toutes.

DIX-HEURES (606-07-48), 22 h 30 : Coup de folie sur les assiettes en faïence.

PETIT CASINO (278-36-50), 21 h : Il n'y a pas d'avion à Orly ; 22 h 15 : Attention ! belles-mères méchantes.

POINT-VIRGULE (278-67-03), 21 h 30 : Moi je craque, mes parents raquent.

SPLENDID ST-MARTIN (208-21-93), 20 h 15 : J. Villeret ; 22 h 15 : Panique à Orly.

TINTAMARRE (887-33-82), 20 h 15 : Phèdre ; 21 h 30 : Le cave habite au rez-de-chaussée.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (278-44-45), 21 h : On perd les pétales.

La danse

BOBINO (322-74-84), 20 h 45 : Grand Ballet de Budapest.

Opérettes

POTINIÈRE (266-44-16), 20 h 30 : le Roi-Cerf.

Les concerts

Eglise Saint-Louis en l'Ile, 18 h 30 et 21 h : Le concert spirituel (Corelli, Bach).

Jazz, pop, rock, folk

ATMOSPHÈRE (331-90-76), 20 h 30 : B. Koenig's Band.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h 30 : P. Sellin/B. Vasseur.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357-24-24), 22 h : P. Blain.

FORUM (297-53-47), 21 h : Tokoto Ashanty.

NEW MORNING (523-51-41), 21 h 30 : A. Ibrahim.

PETIT-JOURNAL (326-28-59), 21 h : Westerners Orchestre Country.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h : K. Drew Trio.

PHIL'ONE (776-44-26), 22 h 30 : Apartheid not.

SLOW CLUB (233-84-30), 21 h 30 : R. Franc Dixieland.

TROIS MAILLETS (354-00-79), 23 heures : la Velle.

En région parisienne

Etampes, Conservatoire municipal (494-85-23), 21 heures : J. Belliard, N. Palmieri-Gennatas.

Festival estival de Paris

(549-14-83)

Eglise St-Séverin, 20 h 30 : The Chilingirian quartet (Haydn, Philippot, Schubert).

Le Monde Informations Spectacles
281 26 20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
(de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Jeudi 26 juillet

cinéma

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

15 h, Hommage à G. Morlay : le Roman d'un génie, de C. Gallone (vers. franç.) ; 19 h, Aspects du cinéma japonais : Contes fantastiques de Yotsuya ; le Fantôme d'Oiwa, de K. Mori ; 21 h, Une journée particulière, de E. Scola.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h, la Fin du monde, d'A. Gance ; 17 h, Cinéma japonais : Kakita Akanishi, de M. Itami ; 19 h, Jardin de Guerra, de M.-D. D'Almeida.

Les exclusivités

A LA POURSUITE DU DIAMANT VERT (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08). V.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11 ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Murat, 16e (651-93-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

ALSINO Y EL CONDOR (Nicaragua, v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01).

LES ANNÉES DÉCLIC (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (354-39-19).

LES ARAIGNÉES (All.) : Studio Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

LE BAL (Fr.-It.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

LA BELLE CAPTIVE (Fr.) : Denfert (h. sp.), 14e (321-41-01).

BOUNTY V.o. : Marignan, 8e (359-92-82). V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

LES BRANCHES DU BAHUT (A., v.o.) : Paramount city triomphe, 8e (562-45-76). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Galaxie 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).

BUSH MAMA (A., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

CANNON BALL II (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Ermitage, 8e (359-15-71). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gobelins, 13e (326-23-44) ; Convention, 15e (828-20-64).

CARMEN (Esp., v.o.) : Calypso, 17e (380-03-11).

CARMEN (Franco-It.) : Vendôme, 2e (742-97-52) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83).

LE CHEVALIER DU MONDE PERDU (*) (Italo-Américain, v.o.) : Ambassade, 8e (359-36-14) : (V.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33).

LA CLÉ (**) (It., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45). V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) : UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59).

LA CONDITION DE L'HOMME (Jap., v.o.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

CONTRE TOUTE ATTENTE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; George V, 8e (562-41-46).

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Cinoches, 6e (633-10-82).

DENT POUR DENT (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

LA DÉESSE (Indien, v.o.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

DIVA (Fr.) : Rivoli Beaubourg, 4e (272-63-32) ; Cinoches, 6e (633-10-82).

EMMANUELLE IV (**) (A., V.f.) : George-V 8e (562-41-46) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

ET VOGUE LE NAVIRE (It., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (634-25-52).

L'ÉTOFFE DES HÉROS (A., v.o.) : UGC Champs-Elysées, 8e (359-12-15) ; Escurial, 13e (707-28-04).

LES EXTERMINATEURS DE L'AN 3000 (A., v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).

LA FEMME PUBLIQUE (*) (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19).

FOOTLOOSE (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (225-18-45).

FORBIDDEN ZONE (A., v.o.) : Studio Galande (h. sp.), 5e (354-72-71).

FORT SAGANNE (Fr.) : Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02).

LA FRANCE INTERDITE (**) (Fr.) : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Publicis Marignon, 8e (359-31-97) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

FRAULEIN S.S. (It., v.f.) (**) : Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).

HERCULE (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Murat, 16e (651-99-75).

L'HOMME A FEMMES (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount Mercury, 8e (562-75-90) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). V.f. : Paramount Opéra, 9e (742-56-31).

IL ÉTAIT UNE FOIS EN AMÉRIQUE (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18). V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

LADY LIBERTINE (*) (A., v.f.) : Arcades, 2e (233-54-58).

LIQUID SKY (**) (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20).

LOCAL HERO (Brit., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

LES MALHEURS DE HEIDI (A., v.f.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

MARIA CHAPDELAINE (canadien) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (723-69-23).

MES CHERS AMIS N° 2 (It., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; St-Ambroise, 11e (700-89-16).

MISSISSIPPI BLUES (franco-américain) : La Pagode, 7e (705-12-15).

LE MYSTÈRE SILKWOOD (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08).

NEW-YORK 2 HEURES DU MATIN (A., v.o.) (*) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; Publicis St-Germain, 5e (222-72-80) ; Colisée, 8e (359-29-46). – V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Images, 18e (522-47-94) ; Gambetta, 20e (636-10-96).

NOTRE HISTOIRE (Fr.) : George-V, 8e (562-41-46).

PARIS VU PAR... (20 ans après) (Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

PERMANENT VACATION (A., v.o.) : Movies (h. sp.), 1er (260-43-99).

PINOT SIMPLE FLIC (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA PIRATE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Quintette, 5e (633-79-38).

PRÉNOM CARMEN (Fr.) : Grand Pavois (h. sp.), 15e (554-46-85).

QUARTETTO BASILEUS (It., v.o.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Olympic Luxembourg, 6e (633-97-77).

RUE CASES-NÈGRES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

STAR WAR LA SAGA (A., v.o.) : la Guerre des étoiles, L'empire contre-attaque ; le Retour du Jedi : Escurial, 13e (707-28-04).

TENDRES PASSIONS (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).

TONNERRE (A. v.f.) : Gaîté Boulevard, 9e (233-67-06).

TOOTSIE (A., v.o. et v.f.) : Opéra Night, 2e (296-62-56).

LA TRACE (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA ULTIMA CENA (Cub.) : Denfert, 14e (321-41-01).

UN AMOUR DE SWANN (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

UN BON PETIT DIABLE (Fr.) : Calypso, 17e (380-03-11).

LES FILMS NOUVEAUX

LE CHALLENGER, film américain de Davis Fisher ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; UGC Gobelins, 13e (336-23-44) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

MISSION FINALE, film américain de Ciro H. Santiago ; v.o. : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount City Triomphe, 8e (562-45-76) ; v.f. : Paramount Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17 : Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).

SIGNÉ : LASSITER, film américain de Robert Young ; v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; UGC Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (633-08-22) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

UNDER FIRE (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet BeauGrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Boulevards, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN DIMANCHE A LA CAMPAGNE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

UN HOMME PARMI LES LOUPS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

VENDREDI 13, LE CHAPITRE FINAL (*) (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (359-15-71). – V.f. : Rex, 2e (236-83-93).

VIVA LA VIE (Fr.) : UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; UGC Biarritz, 8e (722-69-23).

VIVE LES FEMMES (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

V'LA LES SCHTROUMPFS (A., v.f.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) ; Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Calypso (h. sp.), 17e (380-03-11).

XTRO (Angl., v.o.) (*) : Forum Orient-Express, 1er (233-42-26) ; St-Germain Huchette, 5e (633-63-20) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Lumières, 9e (246-49-07) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Convention St-Charles, 15e (570-33-00) ; Images, 18e (522-47-94).

YENTL (A.) : Cluny Ecoles, 5e (354-20-12). UGC Biarritz, 8e (723-69-23). – V. f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

Les grandes reprises

ALIEN (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14) ; Denfert, 14e (321-41-01).

AMBRE (A., v.o.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).

AMERICA AMERICA (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

L'ANNÉE DE TOUS LES DANGERS (A., v.o.) : Boîte à films (Hsp), 17e (622-44-21) ; Rialto, 19e (607-87-61).

ANTONIO DAS MORTES (Bré., v.o.) : Républic Cinéma, 11e (805-51-33).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Napoléon, 17e (755-63-42).

LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) : George-V, 8e (562-41-46). – V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (532-91-68).

BARRY LYNDON (Angl., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Boîte à films, 17e (622-44-21).

CONAN LE BARBARE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; George-V, 8e (562-41-46) : v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Bastille, 11e (307-54-40) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (828-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont Gambetta, 20e (636-10-96).

CORRESPONDANT 17 (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25) ; Lincoln, 8e (359-36-14) ; Action Lafayette, 9e (329-79-89) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

DELIVRANCE (A., v.o.) (*) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

LES DIEUX SONT TOMBÉS SUR LA TÊTE (Bost.-A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Pathé-Clichy, 18e (522-46-01).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Grand Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Gaumont Sud, 14e (325-84-50) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-City, 8e (562-45-76).

L'ENIGME DE GASPARD HAUSER (All., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).

L'ÉTÉ MEURTRIER (Fr.) : Rotonde, 6e (633-08-22) ; Marbeuf, 8e (225-18-45).

FAME (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Michel, 5e (326-79-17) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (544-25-02). – V. f. : Berlitz, 2e (742-60-33).

FANNY ET ALEXANDRE (Suéd., v.o.) : Calypso (H. sp.) 17e (380-30-11).

LE FAUX COUPABLE (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; PLM St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01).

LA FILLE DE RYAN (Angl., v.o.) : Action Rive gauche, 5e (329-44-40) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50). – V. f. : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; Lumière, 9e (246-49-07).

FENÊTRE SUR COUR (A., v.o.) : Reflet Quartier Latin, 5e (326-84-65).

LA GUERRE DU FEU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES GUERRIERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (233-42-26) ; UGC Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; UGC Boulevard, 9e (246-66-44) ; UGC Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; UGC Convention, 15e (828-20-64) ; Pathé Clichy, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (241-77-99).

HAIR (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

L'HOMME QUI EN SAVAIT TROP (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; George-V, 8e (562-41-46).

HUIT ET DEMI (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

MAIS QUI A TUÉ HARRY ? (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (320-30-19) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79). – V.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).

LA MAITRESSE DU LIEUTENANT FRANÇAIS (A., v.o.) : Rialto, 19e (607-87-61).

MANHATTAN (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (354-39-47).

MERLIN L'ENCHANTEUR (A., v.f.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32).

MEURTRE D'UN BOOKMAKER CHINOIS (ex-LE BAL DES VAURIENS) (A., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (326-19-68) ; George-V, 8e (562-41-46) ; 14-Juillet Bastille, 11e (357-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : Lumière, 9e (246-49-07).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Angl., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Ang., v.o.) : Quintette, 5e (633-79-38).

LA MORT AUX TROUSSES (A., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99).

NOBLESSE OBLIGE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; v.f. : St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Montparnasse Pathé, 14e (320-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (522-46-01).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).

OUTSIDERS (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LA PLAGE DU DÉSIR (Brés., v.o.) (**) : Movies, 1er (260-43-99).

PARIS VU PAR (1964, Fr.) : Olympic Entrepôt, 14e (545-35-38).

RAGTIME (A., v.o.) : Cinoches (h.sp.), 6e (633-10-82) ; Cinéma Présent, 19e (203-02-55).

RAMBO (A., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (878-81-77).

RASHOMON (Jap., v.o.) : St-Lambert, 15e (532-91-68).

LES SEPT SAMOURAIS (Jap., v.o.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

SOIF DU MAL (A., v.o.) : Olympic St-Germain, 6e (222-87-23) ; Lincoln, 8e (359-36-14).

SUEURS FROIDES (A., v.o.) : Action Christine, 6e (329-11-30).

SUPERMAN I, II, III (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

TAXI DRIVER (A., v.o.) (**) : Boîte à films, 17e (622-44-21).

THE BLUES BROTHERS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (271-52-36) ; UGC Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Montparnasse, 6e (544-14-27) ; Tourelles, 20e (364-51-98).

THE ROSE (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (359-04-67).

THE SERVANT (A., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

TO BE OR NOT TO BE (Lubitsch) (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-80-25).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Parnassiens, 14e (320-30-19).

LES TROIS LANCIERS DU BENGALE (A., v.o.) : Épée de Bois, 5e (337-57-47).

VICTOR VICTORIA (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (297-49-70) ; St-Germain Village, 5e (633-63-20).

LES VITELLONI (It., v.o.) : Champo, 5e (354-51-60).

LE VOLEUR DE BICYCLETTE (It., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).

RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 26 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h 35 Variétés : Spécial Jairo au Mexique.
Emission de M. et G. Carpentier.
Avec Jairo, Anna Belen, les ballets folkloriques de Guadalajara, Sylvie Vartan, Michel Sardou, Maria de Lourdes.

21 h 40 Téléfilm : l'Espagnol.
D'après le roman de B. Clavel, réal. J. Prat, avec J.-C. Rolland, D. Davray, L. Corne... (2e partie).
Depuis la mort du patron, l'Espagnol s'est attaché à cette terre qui lui a redonné le goût de vivre, et à Jeannette, cette enfant sans défense qui lui a donné l'illusion d'un foyer. Mais la guerre continue, des maquis s'organisent. Dans le maquis, il attrape un virus grave. Une œuvre de télévision très remarquée quand elle fut diffusée pour la première fois en 1967.

23 h 35 Journal.

23 h 50 Vivre en poésie :
Bretagne terre de poésie avec M. Godin, J.-P. Tour et C. Simorre.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

SOIRÉE ANGLAISE.

20 h 35 Club des télévisions du monde : Grande-Bretagne.

20 h 40 Téléfilm : l'Homme qui savait.
De A. Skene, réal. P. Cregeen, avec E. Woodward, N. Blake.
Une chute de cheval rend la mémoire à un ancien journaliste devenu amnésique après un accident de voiture. Une série de flash-backs. Une enquête mi-politique, mi-policière à laquelle l'assassinat de John Kennedy sert une fois de plus de toile de fond. Une histoire complexe qui évolue à travers un imbroglio d'enquêtes dont les motivations échappent le plus souvent. Fait partie d'une série de treize films policiers écrits chacun par un auteur différent spécialement pour la télévision et diffusés en 1981 le dimanche soir par la London Week-End Television.

22 h 25 Variétés : Royal Performance.
Le Royal Performance est un spectacle qui a lieu une fois par an en présence de la reine Elizabeth. Pièce de théâtre, opérette, ballet ou variétés. Il s'agit cette fois de danse classique et moderne par Gene Kelly, un spectacle filmé en 1983 par le réalisateur anglais Alan Boyd pour London Week-End Television, une des seize compagnies que regroupe Independant Broadcasting Authority. Une version ici raccourcie.

23 h 15 Journal.

23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 35 Ciné-passion : Marie-Chantal contre docteur Kah.
Film français de Claude Chabrol (1965), avec M. Laforêt, F. Rabal, S. Reggiani, C. Denner, R. Hanin, A. Tamiroff.
Un agent secret français confie un bijou mystérieux à une snobinarde parisienne se rendant aux sports d'hiver. Il est assassiné en venant le reprendre. Marie-Chantal se trouve alors aux prises avec des espions internationaux et un génie du mal. S'inspirant d'un personnage féminin inventé par le danseur Jacques Chazot, Chabrol a réalisé un film d'aventures volontairement abracadabrant, semé d'humour et de références cinéphiliques.

22 h 25 Journal.

23 h 40 Prélude à la nuit.
Sonate pour violon et piano « le Printemps » *de Beethoven, interprété par J.-P. Wallez au violon et A. Ciccolini au piano.*

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Théâtre ouvert : « Cabale », d'Enzo Cormann ; avec C. Fievet ; L. Merino.

22 h 30 Nuits magnétiques : Palerme entre parenthèses ; le verre d'eau.

FRANCE-MUSIQUE

20 h Musiques à danser : œuvres de Biber, Brahms, Bach, Ravel, Muffat, Marais, Mozart.

21 h 30 Concert : *Concerto pour piano et orchestre n° 1*, de Tchaïkovski ; *Symphonie n° 6 en fa majeur*, de Beethoven, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. M. Janowski, sol. Y. Egorov, piano.

23 h 30 Les soirées de France-Musique : l'oreille en calisson.

Vendredi 27 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 30 TF 1 Vision plus.

11 h 55 Quarante ans déjà.

12 h Bonjour, bon appétit.
Truite saumonée, fondue aux poireaux.

12 h 30 Cocktail maison.

13 h Journal.

13 h 30 Série : la Conquête de l'Ouest.

15 h 20 Santé sans nuages.
Nouvelles de la santé ; les vaccinations ; médecine d'ailleurs ; mots pour maux ; le jardin de la santé.

16 h 30 Croque-vacances.
Dessins animés, bricolage ; infos-magazine ; variétés et feuilleton.

17 h 50 Dessin animé : Woody Woodpecker.

18 h Votre auto a cent ans.
Le cinématographe et l'automobile ont-ils un avenir ?

18 h 10 La merveilleuse histoire des Jeux olympiques.
Les Jeux aujourd'hui (1972-1976).

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Ces chers disparus : Maurice Chevalier.

20 h Journal.

20 h 35 Variétés : Salut les Mickey.
Emission proposée par Ch. Izard et Walt Disney Productions.
Avec Michel Berger. Dessins animés des studios Disney ; extraits de Blanche-Neige et les sept nains, Sport Goofy : les Mickey, les Mômes, *etc.*

21 h 35 Balade au pays de l'imagination.
Réal. J.-J. Lagrange et W. Marti.
Dans les méandres du Pô, qui tour à tour fertilise ou ravage les terres, parmi les paysans et les artisans qui façonnent le parmesan, préparent le fameux jambon de Parme ou pressent le mousseux lambrusco, des artistes dits naïfs, peintres, sculpteurs, poètes, musiciens, laissent libre cours à l'imagination la plus débridée. Une production de la télévision suisse romande.

22 h 45 Temps X. : La quatrième dimension.
Magazine d'I. et G. Bogdanoff.
Non. Malgré les apparences tranquilles, personne ne rit à Peaksville, car un monstre est dans la ville et ses moindres souhaits se réalisent.

23 h 10 Journal.

23 h 30 Variétés : les tympans fêlés.
Emission de J.-F. Bouquet.
Une émission de hard-rock avec Joan Jett, Meadpins, Wendy and the rockets.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h Journal.

12 h 10 Série : Les globe-trotters.

12 h 30 Chefs-d'œuvre du muet.
Billy prend le large, de Del Lord (1926).

12 h 45 Journal.

13 h 35 Série : Des agents très spéciaux.

14 h 25 Aujourd'hui la vie.
Faut-il bouder les succès populaires ?

15 h 30 Sport été.
Tennis : la Coupe de Galea à Vichy.

18 h Récré A 2.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Le théâtre de Bouvard.

20 h Journal.

20 h 35 Série : Machinations.
De J.-P. Pétrolacci, réal. Bruno Gantillon, avec T. Karyo, R. Vogler, B-P. Donnadieu (dernier épisode).
Ayant retrouvé la trace de Meyer, Berger parvient à se procurer des bandes magnétiques qui témoignent de ce qu'il a raconté sur la Servicor. Suite d'un suspense pas complètement convaincant.

21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Sur le thème « La saison des best-sellers », sont invités : Patrick Cauvin (Laura Brams), *Jean Hougron* (Coup de soleil), *Judith Krantz* (l'Amour en héritage), *et Pierre Belfond pour* Et l'aube vient après la nuit, *de B. Wood, Sylvie Genevoix pour* la Fille prodigue, *de J. Archer, Bernard Genies pour* la Grande Poursuite, *par T. Sharpe.*

22 h 50 Journal.

23 h Ciné-été : Une rébellion à Romans.
Film français de P. Venault (1980-1981), avec S. Frey, P. Léotard, M. Chaumette, N. Chatelet, J.-P. Bagot, M. Robin.
Reconstitution d'une affaire historique, d'après les rares archives qui en ont rendu compte. Sur ces archives se greffe l'imaginaire des personnages, interprétés par d'excellents comédiens. Le film, coproduit par Antenne 2, est inédit. Surprise du ciné-club.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

19 h 3 Jeu littéraire : Les mots en tête.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Elixir à Saint-Pabu.
Un des plus grands festivals de rock de l'été en France.

19 h 55 Dessin animé : L'inspecteur Gadget.

20 h 5 Les Jeux.

20 h 35 Vendredi : Tableau noir pour les Japonais.
Magazine d'information d'André Campana.
Dans un pays où la principale matière première est la « matière grise », l'éducation devient vite synonyme de compétitivité. Ce reportage réalisé par Edmond Blattchen et Guy Lejeune pour le magazine « A suivre » de la RTB (belge) montre la lutte impitoyable pour les diplômes, l'entraînement marathonien des écoliers (60 % ignorent les loisirs) mais aussi les conséquences physiques et psychologiques que cela entraîne.

21 h 30 Série : Mazarin.
De P. Moinot, réal. P. Cardinal, avec F. Périer, J.-P. Dubois, M. Sarcey...
Deuxième épisode : Les princes en cage. La reine décide de casser cette « république » dans la monarchie et fait arrêter les chefs. La révolte gagne aussitôt Paris. Fresque historique classique.

22 h 25 Journal.

22 h 45 Prélude à la nuit.
Concert à Grasse : Symphonie pour les soupers du roy, *de M. Delalande, interprétée par l'Orchestre de Cannes-Provence-Côte d'Azur, sous la direction de Philippe Bender.*

FRANCE-CULTURE

12 h 5 Agora.

12 h 45 Panorama.

13 h 32 On commence...

14 h 10 Un livre, des voix : « le roman du sire de Lore », de François clément.

16 h 3 Communauté des radios publiques de langue française : *La philosophie existe-t-elle au Québec ?*

16 h 33 Les rencontres de Robinson.

18 h 30 Bonnes nouvelles, grands comédiens : « Soledad », de Hubert de luze, lue par Judith Magre.

19 h 30 Les grandes avenues de la science moderne.

20 h Histoire actualité : Eté 1944, été 1984.

21 h 30 Les oubliés de la guerre.

21 h 50 *Musique : la belle œuvre — poétique du sérialisme.*

22 h 30 Nuits magnétiques : Palerme entre parenthèses ; le verre d'eau.

FRANCE-MUSIQUE

12 h Concert (en direct du cloître Saint-Sauveur, à Aix-en-Provence) : de Monteverdi à Stockhausen par le Cambridge Buskers.

13 h 5 Le jazz au Sud.

14 h Courrier du Sud : Antoine de Saint-Exupéry ; œuvres d'Honegger, Dallapiccola, Bartok, Milhaud, Varèse.

17 h L'imprévu (et à 19 h 5).

18 h 5 Une heure avec... (en direct du cloître Saint-Sauveur) Gilles Cachemaille : œuvres de Schubert, Duparc, Poulenc.

20 h Avant-concert.

20 h 20 Concert : *Ramifications. Concerto pour hautbois, flûte et orchestre*, de Ligeti ; *Symphonie fantastique*, de Berlioz, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebruck, dir. E. Howarth, sol. A. Nicolet, flûte, H. Holliger, hautbois.

22 h 15 Les soirées de France-Musique : l'oreille en calisson.

SPORTS



LA PRÉPARATION DES JEUX DE LOS ANGELES

M. Samaranch cherche les moyens d'éviter à l'avenir le boycottage

Los Angeles. — La session du Mouvement olympique pour l'étude des solutions qui permettront à l'avenir d'éviter le boycottage des Jeux a commencé ses travaux le 24 juillet, sous la présidence de M. Juan-Antonio Samaranch, président du Comité international olympique (CIO). Après avoir constaté que, pour la troisième fois consécutive, *« l'image des Jeux se trouve ternie par l'absence de certains membres de la famille olympique »*, M. Samaranch a notamment déclaré : *« Pour diverses raisons, chacune étant étroitement liée à des problèmes purement politiques, ceux précisément à qui les Jeux s'adressent — les athlètes qui ont travaillé avec ardeur et confiance pendant de longues et nombreuses années en vue de leur participation aux Jeux, — se trouvent exclus de ce grand festival quadriennal de la jeunesse et du sport. »*

M. Samaranch a ensuite constaté que les efforts déployés par le mouvement sportif pour faire revenir les gouvernements sur leur décision de boycottage sont restés vains en 1984 comme en 1980. Estimant que *« le sport est l'une des rares occasions existant dans le monde qui nous permettent de surmonter avec succès nos différences »*, le président du CIO a souhaité que le mouvement sportif international *« lutte fermement pour convaincre les dirigeants du monde que prendre le sport en otage à des fins politiques sert uniquement à créer de nouvelles sources de conflit. » « Les Jeux terminés, nous devons nous atteler à la tâche de reconstruction »*, a ajouté M. Samaranch.

Cent médailles d'or à l'encan

De notre envoyé spécial

Les responsables de la chaîne de télévision ABC, qui a acquis pour 282 millions de dollars l'exclusivité des droits de retransmission des Jeux olympiques de Los Angeles, assurent que la non-participation de quinze pays ne fera pas baisser les indices d'écoute. *« Au contraire,* dit-on, *il y aura plus de médailles pour les Américains et c'est ce qui intéresse le public aux Etats-Unis. »* La réaction a d'ailleurs été la même dans les milieux sportifs français qui ont dû résister à la tentation de ne pas gonfler, au dernier moment, les sélections pour accroître la récolte de médailles en profitant du boycottage.

Les organisateurs de ces XXIIIe Jeux peuvent en effet se vanter de la plus forte participation jamais enregistrée avec 141 pays annoncés sur 159 adhérents au Comité international olympique (CIO) et du retour de la Chine dans le concert olympique après trente-deux ans d'absence.

Il n'en reste pas moins que le niveau des compétitions sera affecté par la défection des sportifs de l'Est, dans la plupart des vingt-deux disciplines du programme. La revue américaine *Sports Illustrated*, dans un long article sur les conséquences du boycottage, a qualifié cette situation de *« syndrome du bœuf »*. Lors des Jeux de Moscou, les Soviétiques avaient pris en charge, financièrement, le déplacement de certaines équipes du tiers-monde pour « boucher » les trous du boycottage organisé par le président Carter. C'était ainsi que l'équipe féminine de hockey du Zimbabwé avait été amenée à disputer le tournoi olympique dont elle avait été normalement écartée pendant les qualifications. Or, à la mi-temps de ce match capital, le ministre des sports du Zimbabwé fit irruption sur la pelouse et promit à chacune un bœuf si elles gagnaient. Et elles gagnèrent effectivement. La médaille d'or qu'elles décrochèrent en l'absence des meilleures équipes avait bien la marque de ce fameux *« syndrome »*. A Los Angeles, ce seront les deux sports olympiques les plus importants — athlétisme et natation — et les deux sports les plus spectaculaires — gymnastique et haltérophilie — qui en seront affectés.

Si l'on prend comme point de référence les championnats du monde d'athlétisme d'août 1983 à Helsinki, où 160 nations ont concouru pour 123 médailles, force est de constater que 63 ont été gagnées par des athlètes de pays absents de Los Angeles et 60 par des pays participants. Sur les 51 médailles décernées pour les épreuves féminines, 34 ont été remises à des concurrentes des pays de l'Est et 17 à celles du reste du monde. Une analyse plus poussée permet de voir que sur les 12 courses masculines (36 médailles) seulement 19 % des médaillés d'Helsinki seront absents de Los Angeles, mais que sur les neuf concours, le marathon et les deux épreuves de marche (trente-six médailles aussi) 61 % des médaillés ne participeront pas. La proportion atteint 66,6 % d'absentes pour les disciplines féminines.

Cela veut dire que le sprinter américain Lewis n'aura pas à rougir des quatre titres auxquels il postule. En revanche, les sauteurs soviétiques Sereda et Paklin auraient pu accrocher le Chinois Zhu Jianhua ; le perchiste Bubka qui est le premier homme à 5,90 m, aurait pu tenir la dragée haute aux Français Vigneron et Quinon ; Gritchenko (triple saut) Litvinov et Sedyck (marteau) Kula (javelot) auraient aussi été des favoris dans leurs spécialités avec les Allemands de l'Est Beyer (poids) Cierpinski (marathon), Schildauer (5 000 m), Wiegel (3 000 m steeple), Hoffman (triple saut), Sarul (poids), Kwasny (marteau) et le Tchèque Pribilinec (20 km marche).

Carl Lewis sans rougir

Chez les dames, la Tchécoslovaque Jarmilla Kratochvilova, recordwoman et championne du monde des 400 et 800 m, ne pourra faire sa sortie. Les duels entre l'Américaine Asford et les Allemandes de l'Est Goëhr et Koch (100 et 200 m) d'une part, entre l'Américaine Decker et les Soviétiques Kazankina et Agletdinova (3 000 m) n'auront pas lieu. Quant aux Allemands de l'Est Vater (heptathlon), Briesenick (poids), Daute (longueur) Jahn (100 m haies), aux Soviétiques Ambroziene (400 m haies) Abashidze (poids) et à la Bulgare Khristova (disque), elles auraient dû largement dominer leur spécialité où les médaillés réussiront probablement des performances moindres.

La natation va subir le même phénomène. Chez les hommes l'absence la plus notable sera celle du *« maître émérite des sports »*, Vladimir Salnikov. Détenteur de tous les records du monde du 400 au 1500 m, le nageur de Leningrad pouvait espérer gagner trois médailles d'or comme à Moscou. Mais la baisse de niveau sera encore une fois la plus sensible chez les femmes.

La proportion passe à 100 % pour ce qui concerne l'haltérophilie. Les dix records du monde de cette spécialité sont détenus par six Soviétiques, trois Bulgares et un Allemand de l'Est. Mais on ne verra pas Stephan Toparov, ce Bulgare de 60 kg qui a réussi à porter à bout de bras trois fois son poids, ni ses compatriotes Suleimanov (56 kg), Petrikov (67 kg), Varbanov (75 kg), ni les Soviétiques Vardanian (82,5 kg), Blagvev (90 kg), Zakherevitch (100 kg), Klobov (220 kg) et Guniachev (+ 110 kg). Celui-ci est considéré comme *« l'homme le plus fort du monde »* avec un total de 462,5 kg, à l'arraché (207,5 kg) et à l'épaulé-jeté (255 kg).

L'absence des Soviétiques et des pays de l'Est sera encore extrêmement préjudiciable dans plusieurs disciplines, comme la gymnastique, l'escrime, la lutte, le judo, le tir, la boxe, le canoë-kayak, l'aviron, le panthlaton moderne...

Quant au cyclisme, aux derniers championnats du monde, Soviétiques et Allemands de l'Est ont gagné tous les titres en sprint, poursuite individuelle, et sur route.

Les sports d'équipe seront tout aussi affectés. Les quatorze pays absents devraient laisser à d'autres plus de cent médailles d'or. Et, sur ce total, la RDA aurait pu en gagner à elle seule quarante-sept, ce qui lui aurait vraisemblablement permis de dépasser l'URSS au bilan général. On comprend dans ces conditions que les pays de l'Est ne tiennent pas à retransmettre les Jeux sur leurs chaînes de télévision pour ne pas aviver la déception provoquée par la non-participation.

ALAIN GIRAUDO.

L'AIGLE CHAUVE MEURT A L'ENTRAINEMENT

L'aigle chauve qui aurait dû voler au-dessus du Colisseum de Los Angeles pendant la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques était trop vieux et trop gros : il est mort le 15 juillet au cours d'une séance de son entraînement intensif qui durait depuis plusieurs semaines. Bomber, c'était son nom, avait été prêté aux organisateurs de la cérémonie à la demande expresse de la Maison Blanche.

Le *Los Angeles Times*, qui raconte la triste histoire de Bomber, précise que cinq mille aigles chauves en tout survivent dans les quarante-huit Etats « contigus » (les Etats-Unis, sauf l'Alaska et Hawaï) et qu'ils sont considérés comme espèce menacée dans quarante-trois de ces Etats. Avec le survol du Colisseum par l'un de ces grands oiseaux, les autorités responsables de la protection de la nature espéraient sensibiliser l'opinion à l'égard de l'aigle chauve qui est l'emblème des Etats-Unis et figure sur le blason national américain.

Un deuxième aigle chauve, plus jeune et non obèse, aurait été prêté pour remplacer le défunt Bomber.

CANOE-KAYAK

Dames à la pagaie

De notre envoyé spécial

Bourg-Saint-Maurice. — Pour la première fois dans l'histoire de la Coupe d'Europe de canoë-kayak organisée depuis 1972, une Française remporte le titre du slalom, complétant ainsi la série de titres (1) — cinq au total — obtenus, à Bourg-Saint-Maurice, par l'équipe de France. Marie-Françoise Grange, une frêle Rennaise, vient de faire chuter une idole aux épaules carrées, la Britannique Elisabeth Sharman, invaincue depuis trois ans sur toutes les rivières du monde. L'exploit de la petite sirène française n'est donc pas passé inaperçu sur le cours tourmenté de l'Isère, dont les eaux lâchées du barrage situé au-dessus de Bourg-Saint-Maurice dévalaient à 22 mètres cubes à la seconde en direction des trente portes disposées au-dessus des remous.

Les championnats du monde, l'année dernière à Merano, en Italie, avaient révélé Marie-Françoise Grange et deux de ses compagnes, Myriam Jerusalmi et Sylvie Arnaud, qui avaient remporté le titre par équipe. La médaille de bronze de la championne de Bourg-Saint-Maurice prit alors valeur de symbole. Mais il manquait la confirmation consacrant le canoë-kayak féminin de manière définitive. Un mouvement d'émancipation en quelque sorte, puisque la fédération française, comme beaucoup d'autres, tarda avant de prendre en considération la valeur de ces dames à la pagaie.

La première médaille française féminine en slalom remonte à 1981, année du championnat du monde fructueux pour Jocelyne Roupioz, aujourd'hui retraitée. Cette attention nouvelle s'est traduite, notamment, par une forte rationalisation de l'entraînement, dirigé par un homme au rayonnement incontestable, Eric Koechlin. Conséquence : Marie-Françoise Grange (1,63 mètre et 51 kilos) ne passe pas un jour sans consacrer au moins une heure à l'amélioration de sa vitesse et de son habileté sur le kayak de 9 mètres de long qu'elle propulse avec une pagaie double de 2,4 mètres.

Ce souci de perfection a conduit Eric Koechlin à utiliser la vidéo pendant les courses : entre les deux manches, Marie-Françoise Grange et ses coéquipières peuvent visionner leurs descentes.

A vingt-trois ans, Marie-Françoise Grange songe plutôt, comme tous ses frères et sœurs du slalom, à une reconnaissance de leur sport aux Jeux olympiques. Introduite en 1972 dans le programme de Munich, la discipline disparut quatre ans plus tard pour ne jamais reparaître. Mais l'espoir renaît pour les Jeux de 1992, après les promesses faites par M. Nelson Paillou, président du Comité national olympique et sportif français. Ce retour, si Paris est choisi par le CIO, n'augmenterait pas l'ardeur des slalomeuses et des slalomeurs, mais leur donnerait la satisfaction de pagayer autrement que pour de minces honneurs.

LLIBERT TARRAGO.

(1) Gil Zok en C1, Claude Benezit en K1, Bernard Rigaut en C2, chez les hommes, et Saïdi-Daval en C2 chez les dames.

Le Monde

LIVRES

L'intelligentsia face à l'Occupation

Sur les chemins de l'exil et de la liberté

1940, année de l'effondrement de la France. L'armée allemande triomphe en Europe. Les intellectuels et artistes antifascistes, des opposants de gauche, les réfugiés hostiles au régime hitlérien, connaissent le traitement que les nazis réservent à leurs adversaires. Ceux qui se sentent le plus *menacés vont, parant au plus pressé, tenter* de sortir du guêpier qu'est devenue la France.

Des intellectuels américains et des Allemands *installés* outre-Atlantique, inquiets du sort tragique qui guettait les antifascistes notoires, mirent sur pied une organisation pour les acheminer vers la liberté, vers les Amériques.

C'est l'épopée peu connue de ce réseau, qui évacua, en particulier, des écrivains et des artistes prestigieux, que raconte Daniel Bénédite dans *la Filière marseillaise.*

Vlady, fils de l'écrivain Victor Serge, évoque l'une de ces expéditions qu'il vécut avec son père et d'autres célébrités.

«La Filière marseillaise»

• *Des itinéraires tortueux*

DANIEL Bénédite nous donne avec *la Filière marseillaise* le récit d'un épisode peu connu, pour ne pas dire inconnu, de la guerre 1940-1945 et de l'occupation nazie en France. Nous savons, certes, qu'André Breton, Victor Serge, Claude Lévi-Strauss, les peintres Chagall, Max Ernst, André Masson, entre autres, avaient quitté la France pour gagner soit les États-Unis, soit le Mexique. Mais dans quelles circonstances, et par quels moyens ? Le livre nous le révèle.

Un groupe d'intellectuels américains libéraux et d'antifascistes allemands fixés aux Etats-Unis avait constitué, dès l'effrondrement de la France, *un organisme* : l'Emergency Rescue Commitee, qui se proposait de faire sortir de France dans les délais les plus rapides les réfugiés les plus menacés, avant que la Gestapo ait mis la main sur eux ou que les autorités françaises les lui eussent livrés. L'antenne, à Marseille, de cet organisme s'appelait le Centre américain de secours et il était dirigé par un jeune Américain : Marian Fry, assisté de Daniel Bénédite et de divers volontaires.

Leur action consistait à s'occuper principalement d'intellectuels antifascistes et de « marginaux » de la gauche socialiste : français ou réfugiés des pays occupés par l'Allemagne. Dans le même temps, la puissante centrale syndicale américaine, l'American Federation of Labor, s'occupait de faire partir les chefs syndicalistes et les leaders socialistes appartenant aux grands partis orthodoxes.

Des fêtes surréalistes

Durant les deux premières années (1940-1941), profitant de la non-ingérence des Etats-Unis dans le conflit et des relations équivoques que ces derniers entretenaient avec Vichy, le Centre américain de secours put mener une double activité, légale d'une part, clandestine de l'autre, et faire filer ainsi la fine fleur de l'intelligentsia européenne opposée aux nazis, par des filières malgré tout aléatoires (bateaux n'existant que dans les imaginations fertiles d'aigrefins, franchissement de frontières souvent interrompus) dans un compagnonnage équivoque et parfois malheureux de patriotes sincères et de malfrats douteux, de changeurs marrons et de passeurs dangereux, grâce à un dédale et un embrouillamini de faux papiers, visas de sortie ou de transit problématiques, itinéraires tortueux et souvent déroutés.

Il faut lire comme un roman d'espionnage, qui aurait l'avantage d'être authentique, ce récit d'une action qui se prolongea durant presque toute la guerre, dans un climat d'abord de suspicion et d'avanies honteuses de la part de Vichy, de soutien réticent de l'ambassade américaine, puis plus franchement répressif quand les Allemands envahissent la zone libre, pour redevenir relativement compréhensif après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord. Arrestations, perquisitions, surveillances, délations, mises en résidence surveillée, livraisons aux Allemands des éléments les plus exposés, sont le lot désormais bien connu de cette période peu glorieuse de notre histoire où, selon le mot de David Rousset, qui préface le livre, « *l'Europe bascula dans la barbarie* ».

Mais que les amateurs de petite histoire littéraire se rassurent. Ils trouveront dans certains épisodes, en particulier celui de « l'Air-Bel », ce phalanstère des environs de Marseille où vécurent un temps, avant de s'embarquer, quelques-uns des écrivains et artistes les plus prestigieux de cette époque, des détails qui les réjouiront. Victor Serge et André Breton se livrent à des corvées de bois quand le premier ne travaille pas à son roman *l'Affaire Toulaëv* et le second à son poème *Fata Morgana*. L'un herborise, l'autre collectionne les insectes. Tous se retrouvent, le dimanche après-midi, dans des fêtes surréalistes, avec les peintres Oscar Dominguez et Max Ernst, les écrivains Pierre Herbart et Jean Malaquais, le comédien Sylvain Itkine, Jean Schlumberger et Benjamin Péret. On organise des ventes de toiles aux enchères, on confectionne des collages ou on joue au jeu de la vérité, aux charades par analogies ou à l'assassin. Gide n'est pas loin, qui refuse de s'exiler. Malraux non plus qui tergiverse et que Breton refuse de rencontrer ainsi qu'un certain X... parce que ce dernier avait serré la main de « Monsieur Aragon » quelques années plus tôt.

Petite histoire, mais qui débouche sur la grande, se colore d'elle et parfois l'éclaire d'une lumière cruelle.

PAUL MORELLE.

★ *LA FILIÈRE MARSEILLAISE, Un chemin vers la liberté sous l'Occupation*, de Daniel Bénédite. Préface de David Rousset. Clancier-Guénaud, « Mémoire pour demain », 350 p., 90 F.

La traversée des mal-pensants

• *Le témoignage de Vlady, fils de l'écrivain Victor Serge*

IL est des familles au destin *haché, malmené* par *l'histoire*. Celle des Kibalchich, par exemple. Le cousin Nicolaï, révolutionnaire russe, fut pendu en 1881 à *Saint-Petersbourg pour avoir organisé* l'attentat contre le tsar Alexandre II : son neveu, Victor Serge, libertaire, révolutionnaire, historien, poète et écrivain, purgea cinq ans de prison à Melun dans les années 10, pour ses relations de publiciste anarchiste avec Jules Bonnot. Après avoir rejoint la Russie révolutionnaire, il connut trois ans de déportation sous Staline, puis revint en France, partit en exil au Mexique, où il disparaît en 1947. Vlady, fils de Victor Serge, fut déporté avec les siens à l'âge de treize ans à Orenburg, dans le Kazakhstan.

Il vit depuis quarante et un ans à Mexico. Peintre, il vient d'achever son « grand œuvre », une fresque intitulée *la Révolution et les éléments*, dans la bibliothèque Miguel-Lerdo-de-Tejada. Ce « mur-réquisitoire » de 2 000 mètres carrés « contre les systèmes mangeurs d'hommes », mais aussi plaidoyer rêveur pour une révolution idéale, est dédié à son père. L'œuvre politique et littéraire de Victor Serge est prisée aussi bien dans le monde anglo-saxon qu'en Europe, alors que le public français demeure étrange*ment rétif (1). Au Mexique, les premiers Cahiers Victor Serge* témoignent de l'intérêt porté à l'écrivain d'expression française par les *artistes latino-américains et notamment* par Octavio Paz.

Victor Serge quitta la France par Marseille, le 25 mars 1940, en sui*vant la filière de Marian Fry* et de Daniel Bénédite, dans des circonstances mal connues que son fils évoque ici.

∴

Vlady, qui avait à l'époque vingt ans, évoque, gourmand, ces mois passés à la propriété d'Air-Bel, entre Aubagne et Marseille, louée par le réseau Fry. « *Une ambiance mélangée d'angoisse, de rires et de jeux, dans cette vaste maison et son parc que nous avions transformé en jardin potager. Il y avait là Victor Serge, sa compagne Lorette Séjourné, André, Jacqueline Breton et leur fille Aube. Le temps s'écoulait, mêlé d'inquiétude, de folie parfois, avec les visites de tout un monde d'amis de Breton et de Serge. La semaine, mon père écrivait* l'Affaire Toulaëv (2), *et le dimanche, arrivaient par le tram de Marseille Victor Brauner, Oscar Dominguez, Wilfredo Lam. C'étaient aussi Max Ernst, Pierre Herbart, Benjamin Péret et Jean Malaquais, qui logeaient dans une villa, à la Parette, dans le quartier de la Pomme, non loin d'Air-Bel.* »

ALAIN DUGRAND.

(Lire la suite page 15.)

(1) La plupart des œuvres de Victor Serge ont été publiées aux éditions Maspero-la Découverte et aux éditions du Seuil.

(2) Livre de poche nº 4954 et in *les Révolutionnaires*, au Seuil.



Victor Serge, après sa première arrestation en URSS, et son fils Vlady, à Leningrad, 1928. Cette photographie illustre la couverture des *Mémoires d'un révolutionnaire* (Seuil, « Points/Politique »), ouvrage dans lequel Victor Serge fait allusion à sa traversée de l'Atlantique à bord du *Capitaine Paul-Lemerle.*

Luc Ferry et la rationalité de l'histoire

• *Une ambitieuse entreprise philosophique*

LE projet de Luc Ferry – sous le titre *Philosophie politique*, il publie deux tomes et en annonce deux autres – retient l'attention par sa seule ambition. Interrogation sur les droits de l'homme, l'historicisme, la démocratie, qui vise à mieux penser le totalitarisme, l'entreprise de Luc Ferry tranche par sa volonté de rigueur. Si la philosophie politique, *mal installée* dans les institutions, a su se maintenir grâce aux courants issus de la phénoménologie, des réinterprétations du marxisme, des perspectives nées des sciences sociales, ancrées en France dans la philosophie, le travail de Luc Ferry s'inscrit dans un horizon autre : celui de la philosophie critique, celle de Kant et de Fichte. Par un retour à la tradition des Lumières, il faut montrer qu'on peut affirmer la rationalité de *l'histoire sans renoncer à la liberté et* sauver la raison, la modernité, d'une condamnation en bloc avec le totalitarisme.

Tel est l'enjeu du travail de Luc Ferry, qui le conduit à un examen des thèses antimodernistes de Léo Strauss, Heidegger ou Hannah Arendt, à un tableau des philosophies de l'histoire, à une analyse du criticisme philosophique, du jeune Fichte spécialement. Ce qui donne des pages denses, à la technique philosophique impeccable, sur les antinomies kantiennes ou les syllogismes terminaux de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques* de Hegel, où l'auteur s'appuie sur des travaux classiques, ceux d'Alexis Philonenko par exemple. On déconseillera donc fermement *ces ouvrages* aux lecteurs pressés de découvrir une formule ou de s'amuser d'une pirouette. Le ton de Luc Ferry n'est ni celui de l'imprécation ni celui de la prophétie. Mais comme il écrit avec un soin pédagogique de clarté et un souci constant d'explication des concepts, il est destiné à tous ceux qui croient que la philosophie est vivante et qu'on peut s'y former, quand bien même ils n'en seraient pas des spécialistes.

Encore faut-il qu'ils ne l'estiment pas dangereuse. Un discours monotone la condamne : en affirmant la rationalité du réel, elle légitimerait *ou engendrerait soit les orthopédies* totalitaires, soit un renoncement à l'éthique dans l'attente que la « ruse de la raison » achève son travail de taupe. Ainsi le goulag ce ne serait pas Staline, mais, *via* Marx, Hegel, Fichte et tous les « maîtres penseurs ». Parfois, c'est dans la philosophie elle-même que naît le rejet de la philosophie. Si, comme l'affirme Heidegger, la raison, la métaphysique, sont enfermées dans une réflexion sur « *l'étant en tant qu'étant* » *et maintiennent* le cèlement de l'Etre, ne faut-il pas briser cette clôture, s'ouvrir au « *miracle de l'Etre* » ? Face à l'historicisme hégéliano-marxiste, Hannah Arendt affirme que l'histoire est surgissement du nouveau, de l'inédit, où le principe de raison suffisante, cher à Leibnitz, est inopérant. Mais pour Luc Ferry, totalitarisme et rationalisme n'ont pas partie liée et, avec Raymond Aron ou Jürgen Habermas, il refuse de « *faire son deuil des idéaux qui animaient la philosophie des Lumières* ».

La sphère du droit

Retour à Kant, donc. Mais moins au Kant de l'impératif catégorique qu'au Kant déconstructeur de la métaphysique. Car si l'auteur de *la Critique de la raison pure* n'attribue aucune vérité objective conceptuelle à la métaphysique, il maintient des exigences régulatrices. Dès lors que la raison a des limites rationnellement déterminables, elle ne peut fonder une politique reposant sur une prétendue nécessité historique, excluant la contingence et la liberté, et *l'irrationalisme* n'est *plus l'asile* où l'horreur du totalitarisme devrait nous conduire. On aurait pu souhaiter que sur ce point Luc Ferry cherche à discuter d'autres apports, notamment ceux de la philosophie analytique anglo-saxonne, si proche souvent du criticisme kantien, mais telle est sans doute la cohérence de son projet.

DOMINIQUE COLAS.

(Lire la suite page 15.)

le feuilleton

Les écrivains «collabos» vus par les Allemands

DEJA, les épreuves pleuvent. Pour l'édition, l'automne est là. Manquent les livres. Prière à la presse, donc, de ne pas insérer ; de regarder encore une fois en arrière.

Un des derniers titres reçus cet été concerne, il se trouve, l'Occupation. Ce n'est pas un hasard ni acharnement d'y revenir. A quarante ans de distance, la querelle franco-française de la Libération a repris, on n'y peut rien. La capture de Barbie n'explique pas tout. C'était dans l'air depuis cinq ans au moins. Les enfants voulaient savoir. Ces silences lourds d'après dîner, quand mourait un survivant, ces anniversaires changés en revanches torves, que cachaient-ils ? Toujours cette incapacité des Français à accueillir la moitié de faits qui les chiffonnent !

Tout récemment, on a remis ça avec Pétain : pour sauver la France, fallait-il vraiment offrir dès octobre 1940 aux Allemands, qui n'en demandaient pas tant, un statut des juifs clefs en main ? Et si c'était devenu une opinion admissible que le salut français suppose la mise au pas des immigrés ?

LA thèse en Sorbonne de Gérard Loiseaux étudie la collabora*tion du point de vue, négligé jusqu'ici, de l'occupant*. Ce point de vue manque à un récent pamphlet, moins antirusse qu'antifrançais, sur la débrouillardise à déployer en cas d'invasion soviétique. Vu de Moscou, quels intellectuels français seraient bien *notés ? Ce ne serait pas forcément les zélotes. Encore qu'on sous*-estime toujours la suffisance et la sottise des conquérants...

Un mot encore de préambule. Gérard Loiseaux parle inévitablement du lieutenant Heller, ce préposé à la propagande nazie qui a *publié ses Mémoires en français* il y a quelques années, et les a présentés à la télévision. On a pu croire que je prenais pour argent comptant les protestations de « résistance » du lieutenant. J'ai seulement hasardé que, vu la pression subie et les solidarités inhérentes à toute guerre, il n'en avait pas rajouté ; moins que nos bons écrivains qui tiraient sa sonnette !

par Bertrand Poirot-Delpech

GERARD LOISEAUX modifie notre perspective sur ces talents *fourvoyés en préférant, à nos querelles réchauffées, de* nouvelles sources, allemandes : pour l'essentiel, le livre *Phénix ou cendres ?*, publié en 1942-1943 et jamais traduit en France, du docteur Payr, un des responsables de la stratégie idéolo*gique nazie.*

En ce temps-là, l'avant-guerre, la littérature était crainte et utilisée comme une arme décisive. Les moindres revues faisaient figure de bastions-clefs, comme aujourd'hui les émetteurs de radio-*télévision. Le soin avec lequel les nazis contrôlent les agents et* relais de la culture écrite remplit de fierté rétrospective à son égard. Aux yeux de l'« Amt Schrifttum », le livre a la virulence d'un microbe porteur d'épidémie et justifiant l'image, partout présente, de « décontamination ». Des lecteurs du parti assurent le tri ; ils en font une question d'« âme » (mot suspect entre tous, décidément !). Ils opposent à l'intellectuel négatif et corrupteur d'obscures « lois de la vie ». L'argument resservira.

Payr est né en 1903. C'est un philologue. Il a écrit sur Hoffmann et Théophile Gautier. Nazi de la première heure, il vient à Paris, dès août 1940, s'occuper de la littérature à « confisquer ». Il y reviendra contrôler l'Institut allemand. Il accompagnera les écrivains français conviés à Weimar. On perd sa trace en 1945. Peut-être vit-il encore, juste octogénaire, sinon Phénix, du moins réchappé des cendres...

LA prescription des faits de collaboration, dont l'historien n'a cure, s'imposant aux journaux, et la délation tardive manquant de gaieté, laissons aux lecteurs la sale curiosité de vérifier qui écrivit quoi. L'important est d'observer, sinistrement, que les listes « Bernhard » et « Otto » de « purification » contre les *auteurs juifs, francs-maçons, communistes et « anti-allemands »* furent dressées et appliquées sans résistance de la part des écrivains épargnés, quand ce ne fut pas avec leur aide. C'était autant de concurrents écartés ! Certains n'hésitèrent pas à censurer leurs *confrères ou, plus subtilement, à orienter les allocations de papier* vers *les Décombres*, de Rebatet, par exemple ; sans parler de ceux qui demandèrent carrément au vainqueur l'interdiction du voisin !

Figurer parmi les maudits ne vaudra pas nécessairement un brevet de *résistance. A l'inverse, les soixante-neuf auteurs cités élo*gieusement dans *Phénix ou cendres ?* ne furent pas tous des « collabos ». Certains présentaient le seul avantage pour l'occupant d'alimenter, par leurs récits navrés de la drôle de guerre, la thèse allemande de notre irrémédiable déclin. Les traductions en allemand de titres français ne sont également que des signes de la façon dont le vainqueur apprécie son intérêt ; encore que l'accord des auteurs ait été nécessaire et, dans les circonstances d'alors, pas ragoûtant.

(Lire la suite page 15.)

portrait-souvenir

Georges Perec deux ans après

A Cerisy-la-Salle, ce bel été normand a été employé, *du 12 au 22 juillet*, à célébrer Georges Perec. Des universitaires, mais aussi beaucoup d'étudiants participaient à la rencontre sous la houlette de Bernard Magné, professeur de littérature française à l'université de Toulouse, et sous le regard noir de Jean Ricardou qui préside à ces décades. Cet hommage prouve l'audience grandissante de cet écrivain prématurément arraché à sa création le 3 mars 1982, après nous avoir donné avec *la Vie mode d'emploi* un chef-d'œuvre.

Les approches formalistes ont dominé l'ensemble des communications, démontrant à l'envi l'ingénieuse rigueur des constructions de Perec sans que soit négligé un autre déchiffrement possible de ses livres où certains décèlent à l'inverse une autobiographie voilée et éclatée. On retiendra aussi la ferveur que suscite cette œuvre chez ceux qui la pratiquent assidûment, effet de la chaleureuse complicité que sa drôlerie, son humanité et sa profondeur sans affectation établissent avec le lecteur.

Nous prolongeons ici la rencontre de Cerisy. Tandis que l'écrivain américain Harry Mathews, dont Perec fut le traducteur, évoque l'homme d'amitié, Claude Burgelin, professeur à l'université de Lyon, en marge de sa communication à Cerisy, reconstruit l'unité d'une œuvre aux approches disparates. Celle-ci avait commencé par de courts récits qui ressemblaient à des gammes un peu farceuses quand *la Vie mode d'emploi* lui donna en 1978 un épanouissement inattendu.

Ce livre compte et comptera comme un des grands romans de la seconde moitié du vingtième siècle qu'on dit si *pauvre en exploits* de ce genre. Il en a la nécessaire ampleur, l'originalité, la séduction et cette espèce de *furia* proche de la manie qui confère à toute création son cachet personnel inimitable. Il illustre, en outre, tout un pan de notre modernité. La littérature s'y fait joueuse. C'est un gigantesque *puzzle* que Perec *nous* donnait à reconstituer, d'où surgissait une image ironique et tendre de la condition humaine.

Mais c'était aussi à travers le foisonnement démesuré des aventures, des personnages, des objets, une réflexion sur le romanesque et son essence qui répondait à toutes les interrogations d'aujourd'hui. *L'œuvre portait en elle-même son propre reflet.* Puzzle, elle contait l'histoire d'un maniaque faiseur de puzzles qui détruisait ce qu'il avait mis des années à édifier. Cette dérision ne projetait cependant aucune ombre noire sur la vie et son mode d'emploi. Dans la passion qui possédait *tous* ses personnages lancés vers l'accomplissement de leur destin, Georges Perec voyait la recette du bonheur.

JACQUELINE PIATIER.

Un poète du parti pris des choses et des mots

● ***Une œuvre ambitieuse sous le signe du jeu***

APPAREMMENT, une œuvre toute en zigzags et en secrets. *Les Revenentes* (*où la seule voyelle utilisée est le e*) nous préviennent : « *le meyer recette de celer est de sembler lesser en éveedence* ». Au premier regard, l'architecture échappe. Le bref récit qui inaugure le parcours (*Les Choses, une histoire des années 1960-1965*) a induit l'image d'un Perec « sociologue » et moraliste de la société de consommation. Coupant court à ce mythe naissant, suit une histoire à la Queneau, faite d'humour léger et de loufoqueries subtiles (*Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?*, 1966). Mais après le canular vient le roman de la déprime, du corps affalé qui, sans bruit ni fureur, dans la réclusion banale d'une chambre d'étudiant face à une bassine de matière plastique rose où baignent trois paires de chaussettes, renonce à vivre (*Un homme qui dort*, 1967).

En trois œuvres, les pistes sont déjà brouillées. Que veut cet écrivain dont chaque texte apparaît comme la pièce d'un puzzle qu'on ne sait comment ajuster à l'ensemble ? Un passionné des jeux verbaux, pilier de l'Oulipo, éblouissant cruciverbiste et facétieux kidnappeur de voyelles (*la Disparition*, 1969 ; *les Revenentes*, 1972) ? L'infatigable explorateur de nos lieux, de nos rues et de nos objets (*Espèces d'espaces*, 1974 ; *Tentative d'épuisement d'un lieu parisien*, 1975) ? L'émule moderne de Shéhérazade contant plaisamment les mille et uns usages des temps et des vies (*la Vie mode d'emploi*, 1978). L'écriture même de Perec semble échapper à toute définition, oscillant entre la virtuosité époustouflante de ses palindromes, lipogrammes et autres jongleries verbales et une sorte de neutralité – comme dans les inventaires de *la Vie mode d'emploi* – qu'on pourrait croire un tantinet lourde et grise tant elle se refuse faux bonheurs d'écriture et clinquantes préciosités.

La difficulté qu'il y a à cerner l'unité de cette œuvre montre bien qu'elle est faussement évidente. Il ne faut pas s'y tromper : ce montage malicieux d'acrobaties verbales, de détours biscornus, de raccourcis hilarants, de retournements saugrenus et d'énigmes laissées en suspens, cette écriture affichant gaiement « *son goût, son amour, sa passion pour l'accumulation, la saturation, l'imitation, la citation, la traduction, l'automatisation* », ces textes sous le signe du jeu nous proposent une des œuvres les plus intenses et les plus ambitieuses de ce temps.

Une autobiographie éclatée

C'est du cauchemar de la guerre et de l'enfer des camps d'extermination qu'elle jaillit. *W ou le souvenir d'enfance* met au jour les origines de sa vocation d'écrivain. La disparition de ses parents, juifs polonais récemment émigrés en France – le père tué à la guerre, mort au lendemain de l'armistice, la mère disparue à Auschwitz – et, avec leur mort, le naufrage quasi total de sa première enfance le vouent à écrire : « *J'écris parce que nous avons vécu ensemble, parce que j'ai été un parmi eux, ombre au milieu de leurs ombres, corps près de leurs corps ; j'écris parce qu'ils ont laissé en moi leur marque indélébile et que la trace en est l'écriture.* »

A partir de là, on pourrait lire toute l'œuvre de Perec comme une vaste autobiographie éclatée, à l'image même du déchirement qui l'a constituée. *W* donnait déjà l'image de cette fragmentation. Deux récits y alternent en contrepoint : la quête scrupuleuse des piètres signes qui lui restent de ses origines, la photo du père en soldat avec ses bandes molletières, la porte du salon de coiffure où travailla sa mère à Belleville ; une autobiographie par le fantasme, où, reprenant un texte d'enfance, il conte les us et règlements de l'île W, régie par les lois de la compétition sportive : les Olympiades s'y transforment peu à peu – tricheries, règles sadiques, lois devenues folles – en métaphore de la barbarie concentrationnaire. Des *Choses* à *la Boutique obscure* (recueil de ses rêves de 1973), d'*Espèces d'espaces* (comment il a vécu certains de ses lieux) à *Je me souviens* (1978), ludiques retrouvailles avec le jeu troué de notre mémoire-passoire, son œuvre dessine une quête de soi toute en extraversion et en ouvertures, nous invitant à retrouver en sa compagnie les repères de notre espace et de notre temps.

Le petit peuple des objets

Mais c'est moins la visée autobiographique que l'inlassable interrogation sur tout ce qui fait trace et sens qui architecture l'œuvre de Perec. Il va donc interroger nos marques les plus concrètes, la foule d'objets, tableaux, affiches, enseignes et autres insignes qui nous environnent (et jalonnent les histoires de *la Vie mode d'emploi*), ce petit peuple des objets qui peuvent modestement *nous survivre* et devenir comme les seules traces tangibles de ce que furent nos désirs et nos vies.

En même temps, il explore l'univers du langage, construisant et déconstruisant le grand puzzle des graphes, des lettres et des *mots* pour tenter de lui arracher le secret de ce sens qu'il propose de façon si contingente (qu'une seule lettre nous manque et notre langue, notre littérature se repeuplent autrement). Enfin, il s'installe dans le monde des livres – à la fois objets matériels et constructions verbales, – qui, eux aussi, savent perdurer et vaincre la mort; ils vont lui servir de repères parentaux, l'aidant à se construire un imaginaire, une voix et une famille (où se côtoient Flaubert, Roussel, Kafka, Melville, Queneau, Leiris, Borges, Calvino...).

A partir de cette obsession du signe-sens (« *Ecrire : essayer méticuleusement de retenir quelque chose, de faire survivre quelque chose (...), laisser, quelque part, un sillon, une trace, une marque ou quelque signe* »), Perec sera tout autant le romancier des emplacements que celui des déplacements. Ce nostalgique « *des lieux stables, immobiles, intangibles, intouchés et presque intouchables, immuables, enracinés* », qui a la passion des listes et des énumérations, de ce qui assigne un mot ou un nom à une place fixe, s'est fait le romancier des espaces délimités : logis, chambres, tableaux et encadrements de toute sorte.

Structuraliste rigoureux autant qu'espiègle, il construit et cloisonne l'immeuble de *la Vie mode d'emploi* comme une grille de mots croisés. Mais, tout en le parcourant méthodiquement de pièce en pièce, de la cave aux mansardes, il nous emmène vers d'étourdissantes péripéties. De s'être ainsi donné un cadre permet à son imagination de bondir. L'écriture de Perec ne mime le constat d'huissier (inventaire, relevé, *énumération*...) que pour mieux nous entraîner dans une frénésie de déplacements avec ses personnages qui ont pour passion la quête. Pour réaliser un puzzle, une collection, une recette de cuisine, une vengeance, un roman, un exploit sportif, des vies vont trouver un mode d'emploi stupide ou sublime et légitimer ainsi les parcours les plus fous dans l'espace ou dans le temps. Et ce n'est pas un des moindres mérites de ce fétichiste du chiffre et de la lettre que d'avoir compris qu'il y avait, par ce biais, moyen de redonner un sang neuf et des voies nouvelles à la vieille passion de tout lecteur : le roman d'aventures.

Mais les romans d'aventures n'échappent pas à l'ère du soupçon. Comment ne pas s'imprégner de l'angoisse que diffusent ces traques obsédantes, si souvent d'une futilité déconcertante ? Et c'est toujours sur le même fond de vide que ces personnages vivent leur oscillations entre un excès d'agitation et un excès d'immobilité. Sans cesse, Perec tourne autour des mêmes questions : où trouver du sens dans cette invasion par les choses et l'inanité muette de nos bibelots trop présents ? Si les lois qui régissent le langage sont si aisées à tourner et à transgresser, qu'en est-il de celles qui structurent les sociétés humaines ? Cela amène Perec à se faire l'explorateur des frontières du sens et du non-sens, les plus drôles comme les plus atroces. Derrière les règles scrupuleuses qui présidaient à l'admission ou au refoulement des *immigrants* aux Etats-Unis, il montre comment toute la mythologie nazie de l'élimination est déjà à l'œuvre (*Récits d'Ellis Island*, 1980). Dans cette mise en scène sans effets ni mélo du cauchemar plat, banal, quotidien, Perec est particulièrement saisissant.

Cette œuvre de l'enfant du massacre et du génocide, hantée par les thèmes de l'anéantissement et de la vengeance, pourrait être emblématique d'un tragique aux antipodes de toute grandiloquence et de toute métaphysique de l'absurde. On sait que Kafka faisait hurler de rire ses amis en leur lisant *le Procès*. On peut de même rire totalement et au premier degré des clowneries verbales de *la Disparition* et des *Revenentes*, malgré les résonances de leurs titres. Et comment faire prendre à Perec la pose de l'écrivain tragique ? C'est dans cet entre-deux pirouettant entre colère masquée et pitrerie, entre angoisse et rire qu'il faut le rejoindre. Angoisse et colère sans narcissisme, qui refusent de se prendre au sérieux. Rire qui n'est jamais celui de la dérision, mais la rigolade complice et allègre.

Un amusement contrôlé avec l'absurde

Bref, l'œuvre de Perec incite à la conversion, la vraie. Transformer l'angoisse en jeu, rendre la contrainte sadique amusement contrôlé avec l'absurde, refuser de lire notre envahissement par les objets comme *le signe* de notre enfermement dans le dérisoire ou le factice, mais y chercher au contraire des marques vivantes de notre présence, ne pas gémir des impossibilités du langage, mais, au contraire, en explorer avec jubilation les mille ouvertures imprévues.

C'est dire que l'œuvre de Perec est toute d'accueil et de délicatesse. Après tant d'écritures de la révolte ou du refus, cette œuvre, issue des abords mêmes de l'horreur, sait dire l'amitié exacte, la réconciliation possible, la distance juste avec notre espace, notre environnement, nos histoires, notre langage, le mode d'emploi de nos vies. Mais sans tricher : c'est sur fond de vide – ou de page blanche – que s'emboîtent les espèces d'espaces où nous vivons ou que nous construisons dans nos livres, c'est à partir du manque ou du défaut de la lettre et du sens que s'écrivent nos histoires, c'est toujours avec des pièces absentes ou tronquées que s'assemblent les puzzles inachevés de nos vies. Et c'est avec un sourire un rien énigmatique, fait d'invite et de retrait, de malice partagée et de silence enjoué, qu'il nous fait accepter que nos vies n'aient, au mieux, que des modes d'emploi.

Enfin, si on a souvent salué l'éblouissant brio de ses jongleries verbales, il resterait à montrer par quel mélange de sophistication et de simplicité il réussit à rendre vivants et plaisants même les plus austères des inventaires de *la Vie mode d'emploi*. Exempte de toute coquetterie, dense et légère à la fois, son écriture a, dans sa musicalité un peu sourde, cette justesse de rythme et cette netteté de contour qui le font être, à l'image d'un Francis Ponge, auquel il ressemble à plus d'un titre, un merveilleux poète du parti pris des choses et des mots.

CLAUDE BURGELIN.

Mon ami

par HARRY MATHEWS

AVEC sa drôle de barbiche et son teint *rugueux* poivré de verrues, il ressemblait à un savant fou de bande *dessinée*. Pendant longtemps, au début de notre amitié, Georges parla avec une main *devant la bouche pour* cacher une denture inconvenante. De sa tête s'échappait une broussaille *épaisse semblable* à un nid d'oiseaux effiloché. Je pensais souvent au mot d'Alcibiade à *propos de Socrate* : « *Une enveloppe grotesque pour dissimuler l'image d'or d'un Dieu.* »

Je me trompais. Je croyais que Georges avait seulement « l'air » drôle : en fait, il « était » *drôle*. Il portait sa drôlerie comme son propre masque, et le masque révélait aussi une vraie *beauté*, à travers des yeux immenses, verts, tendres. Je mis un certain temps à réaliser qu'il *n'était pas quelqu'un à* « aimer bien » mais à « aimer ». A partir de là, je l'aimai à la folie.

La littérature seule ne peut expliquer une telle passion. Dans notre cas, elle n'a fourni que le *prétexte de notre amitié puis les* moyens de travailler ensemble, l'un pour l'autre. L'essentiel pour *moi dans la collaboration de* Georges ne fut point tant son génie de traducteur ni son désin*téressement (il traduisit un de* mes romans sans aucune garantie de publication) que le fait qu'il *acceptât de traduire des livres* sans les avoir lus auparavant, uniquement parce que j'en étais *l'auteur. Plus qu'une sympathie* littéraire, son travail fut une preuve de loyauté. Quels *qu'aient été ses autres motifs* pour soutenir mon entrée à l'Oulipo, je sais à quel point il *était heureux qu'au sein de ce* groupe brillant et tolérant, je me sente enfin chez moi dans mon *pays d'adoption. Pour ses amis,* Georges savait transformer toute occasion en acte de générosité efficace.

Lors de notre rencontre en 1970, la vie pour nous deux, professionnelle et privée, n'était pas florissante. Georges manifestait un désarroi plus évident alors que je tentais de cacher le mien sous des allures confiantes. En acceptant sa souffrance, Georges se montrait le plus sage. De plus, il accepta son amitié pour moi alors que je n'osais pas reconnaître combien je l'aimais. Bien sûr, c'est de moi-même que je me méfiais mais Georges bientôt me connut mieux que moi-même et m'enseigna ce qu'amitié voulait dire. Avec tact : sachant combien la mort de Queneau allait m'affecter, il prit garde que la nouvelle me vînt de *lui*, m'annonçant au téléphone, de façon très calme, un événement qui pourtant devait le frapper, *lui*, beaucoup plus durement. Avec intelligence : durant les années de « terrorisme », il sut, d'Althusser à Zollers, me les expliquer tous, avec souplesse, ne prenant jamais parti, m'évitant de m'enliser dans des réactions simplistes.


Dessin de FRANCIS MARMANDE.

Georges était célèbre pour son esprit – défense contre ceux dont il se méfiait, jaillissement *spontané parmi ceux qu'il aimait*. Ses merveilleux jeux de mots (« le phalle et la mémelle ») se *nourrissaient d'une espièglerie de* lycéen. Il y avait de l'enthousiasme enfantin aussi dans sa *façon d'apprécier les films améri*cains. J'aimais plus que tout aller les voir avec lui, car j'avais l'impression qu'ils *rachetaient un* peu les défauts bien américains pour lesquels Georges me houspillait sans merci. *Je me souviens* des *Aventuriers de l'arche perdue*. Nous l'avons vu ensemble l'été d'avant sa mort. Un après-midi : c'était un film pour l'école buissonnière. Nous étions heureux comme de lire un nouveau « *Tintin* ». Plus tard, en renvoyant *A Foreign affair*, de Wilder, nous n'avons pas eu la *même sorte de plaisir*. Georges était transporté par l'efficacité des situations, moi davantage touché par le sujet : un Américain moralisant découvre en Europe que les vérités de l'histoire et des *passions – en particulier de* l'amour – ne sont pas connues d'avance. J'étais content d'avoir *Georges à mon côté.*

Comment ne pas appeler « amour » l'amitié qu'il dispensait ? L'attention qu'il portait à ses proches était d'une intensité extrême, et moi qui écris ces lignes, je ne suis que l'un d'eux. Peu après sa mort, j'ai dit de Georges : « *Il était mon meilleur ami ; quarante autres pourraient en dire autant.* »

Avec Georges, l'amitié ne pouvait être que passionnelle, et si dans notre cas la question d'une relation physique ne s'est jamais posée, j'en viens parfois à le regretter, ne serait-ce que pour la certitude qu'entre nous rien n'a pu manquer. Il nous est pourtant arrivé de « *consommer* » notre passion de façon, à nouveau, plutôt enfantine : après des dîners à deux, nous rentrions à la *maison* et là, *étendus sur le* tapis du salon avec un verre ou un joint, nous écoutions quelque « *monstrueux* » morceau de musique, comme *Tristan*, le *Requiem* de Verdi ou *Tommy*... Georges me faisait penser à un faune ou à un ourson, et j'aurais aimé le serrer dans mes bras ; *mais c'était à la musique de fournir nos apothéoses*. Puis, nous nous embrassions et allions dormir, chacun chez soi.

Georges est *mort*. Son œuvre, bien sûr, dans toute sa grandeur, demeure. Malheureusement, cela *n'a rien à voir.*

histoire

La traversée des mal-pensants

(Suite de la page 13.)

Fleurons artistiques d'une vaste communauté de réprouvés, de mal-pensants, d'intellectuels, d'antistaliniens russes, de social-démocrates allemands, réfugiés par milliers dans le sud de la France avec le désir d'en partir, car juifs, anarchistes ou apatrides, surveillés par Vichy et réclamés par le Reich. Tous en attente de visas pour les Amériques... Victor Serge avait d'ailleurs baptisé Air-Bel « Château Espervisa »...

« Le 25 mars 1940, nous nous embarquâmes à bord du Capitaine-Paul-Lemerle, *une coquille de noix pourrie jusqu'aux machines. Il y avait le clan Breton, Claude Lévi-Strauss et Wifredo Lam. Les Français seuls avaient des cabines, nous autres étions en cale, dormant sur des litières mal rabotées, repoussantes. Enfin, nous étions saufs... Quelques jours plus tard, il y eut une mutinerie : mal nourris, nous avions appris par hasard que le bétail parqué sur le pont avait été payé pour nous servir de vivres. La rébellion fut suivie d'effets : on nous distribua le pain gratuitement et l'on tua un bœuf. Le voyage dura trente jours. »*

Trois cents pestiférés

Sur le pont avant, Victor Serge participe aux débats spontanés qui rassemblent Allemands proscrits, Espagnols et Basques républicains, Russes de l'opposition, communistes polonais, tous traumatisés par le pacte germano-soviétique. Les relations entre Breton et Serge ? *« L'irruption de la politique après notre retraite d'Air-Bel tendit leurs rapports ; ça n'allait plus très bien. Et puis, Serge était romancier, et Breton condamnait le roman. Enfin, ce n'était pas un révolutionnaire d'essence, comme mon père. Moi, tous ces gens m'agaçaient. J'avais vingt ans... Comme je dessinais sans cesse, Breton me disait que ceci était vain, que cela ne rimait à rien. C'était un « traverstisseur », car je me suis souvenu plus tard de l'estime qu'il portait pour l'œuvre de Nicolas de Staël, ce qui est vraiment aimer la peinture ! »*

Après des menaces de débarquement à Dakar, le *Capitaine-Paul-Lemerle* jette l'ancre en Martinique. *« On nous parqua dans un camp à Pointe-du-Bout, au lazaret... C'était amusant, non ? Trois cents pestiférés... Nous restâmes un mois, et, si je me souviens, Lévi-Strauss partit le premier, car il avait un visa pour le Brésil. Serge voulait aller aux Etats-Unis, mais les Américains ne voulaient pas de lui... Nous héritâmes alors, je ne sais trop comment, d'un visa pour Saint-Domingue. Des camarades espagnols réfugiés nous y aidèrent, puis nous procurèrent des visas. Mais auparavant, il fallut aller vers Haïti, puis revenir à Saint-Domingue, car les Américains nous refoulèrent de Port-au-Prince. Ce fut ensuite Cuba, où l'on nous jeta en prison, dans un pénitencier aménagé sur la hauteur, près du château. »*

La littérature à l'âme

Après la libération de Victor Serge grâce à une campagne de presse, une série de conférences sur le stalinisme et la guerre à la Maison des syndicats, un voyage aérien mouvementé pour Merida, au Yucatan, les exilés posent le pied sur le sol de Mexico. *« Les copains, encore : Julien Gorkin, dirigeant du POUM, Marceau Pivert et des tas d'amis espagnols. A partir d'août 41, nous vécûmes à Mexico dans des conflits politiques violents entre staliniens et oppositionnels. Mon père était luxembourgiste et Pivert représentait l'orthodoxie léniniste. Marceau était un maître d'école, Victor Serge un intellectuel qui travaillait aux* Carnets *que, plus tard, Merleau-Ponty, après un passage au Mexique, fit éditer chez Julliard. Serge écrivait tous les jours, dans un bureau exigu où ses livres étaient posés sur des planches et des briques. Son seul luxe : de très beaux porte-plume dont il prenait grand soin, car son bonheur était la calligraphie. Comme il devait assurer une correspondance régulière avec de nombreux amis de par le monde et que les timbres coûtaient cher, il économisait sur le thé, sa boisson favorite. Il écrivait régulièrement à Mounier, et j'ai une lettre où il insiste pour qu'on ne laisse pas passer en France le décès de Joyce, malgré la situation politique. Il lisait et écrivait sans cesse. Une fois où je lui faisais observer la trop grande longueur du titre* Il est minuit dans le siècle (3), *il m'a répliqué, en comptant sur ses doigts :* « A l'ombre-des-jeunes filles-en-fleur »... *Il avait la littérature à l'âme. »*

En 1947, Victor Serge est inhumé au cimetière espagnol. *« Sa disparition s'accompagna d'un hasard bouleversant. Isabelle et moi étions chez nous quand, un matin, il vint en taxi pour nous apporter un poème. Nous prîmes le thé, puis il nous quitta sans vouloir me donner ce texte. Plus tard, il le glissa à la grande poste de l'Alameda, puis mourut peu après dans le taxi. Fait troublant, alors qu'on prenait son masque mortuaire, j'ai dessiné ses mains, de très belles mains aristocratiques... slaves. Le surlendemain, j'ai reçu son poème. Il était intitulé* Mains... *C'était une évocation de la mort, à propos de mains imaginaires attribuées à Michel-Ange. Bien plus tard, ce poème fut traduit en espagnol par la petite-fille de Trotski, et nous l'avons édité avec le croquis de ses mains, tiré sur papier Arche... »*

ALAIN DUGRAND.

(3) *Livre de poche n° 3975 et in les Révolutionnaires*, au Seuil.

le feuilleton

Les écrivains « collabos » vus par les Allemands

(Suite de la page 13.)

Plus pendable, et mieux connu malgré une tendance récente à gommer et à excuser le consentement de quelques-uns au statut d'écrivain recommandé, à l'européanisme sous bannière allemande, aux voyages de propagande, présentés ensuite comme de charmantes étourderies.

LE texte même de *Phénix ou cendres ?* inclus dans la thèse laisse des impressions mêlées. Tantôt, Payr voit juste dans les mentalités françaises avant et après l'effondrement de juin 40. Tantôt, l'analyse pèche par besoin de croire à l'impossible, par un aveuglement tout militaire. Bon lecteur, mais gâché par ses critères utilitaires, l'auteur ne sait comment se dépêtrer des contradictions que présentent, à ses yeux, Maurras et ses proches, qualifiés de catholiques politiques.

Le militantisme n'étouffe pas la finesse critique ni l'humour, à propos d'Henri Bordeaux, par exemple. Mais cet humour devient involontaire et macabre lorsque Payr cède aux obsessions de son clan contre la coalition judéo-marxo-maçonne, dont tout opposant, prélats compris, subirait le poison insidieux. La croyance à cette coalition réputée toute-puissante sert de critère le plus constant, devant une littérature française en grande partie consacrée à l'explication de la défaite. A qui fallait-il imputer le désastre ? A l'état-major, aux instituteurs, aux Anglais, aux juifs, aux maçons, aux communistes ? La faute à qui ? En France, l'établissement des torts passés trace plus sûrement les frontières entre les esprits que la recherche de solutions pour l'avenir. Morne luxe des pays qui ne se voient plus d'histoire que derrière eux !

DES anthologies et bilans de notre production dressés par l'occupant, il ressort que l'adhésion aux thèses de ce dernier est rarement globale. Elle s'exprime sur un point précis, ou à travers des thèmes jugés exploitables. Telle note sur les risques du métissage profite à l'aryanisme forcené ; telle remarque masochiste sur le bon usage d'une défaite méritée sert le pangermanisme. Le « plutôt Hitler que Blum », comme toutes les alternatives de moindre mal ou de répulsion, conduit insensiblement aux conséquences extrêmes : ainsi, l'engagement d'adolescents idéalistes dans la LVF, tandis que l'écrivain inspirateur de leur raisonnement fatal survivra, à l'abri de sa prudence matoise.

MORALE de cette énième visite à nos démons et à nos bassesses : les nazis étaient moins bornés que ne les montrent tant de films de série B. Ils connaissaient aussi bien le terrain intellectuel que le géographique. Notre littérature n'a guère mieux tenu, dans un premier temps, que la ligne Maginot et l'armée Corap.

Vinrent les écrivains du refus. Ils sauvèrent l'honneur et ne sauraient être réduits aux excès de l'épuration, comme ont tenté de le faire les anciens « collabos », bientôt ré-engagés, au nom du « désengagement », dans l'antibolchevisme, et de plus en plus banalisés, réhabilités, sinon triomphants.

Conséquence de la guéguerre civile où se complaît la France intellectuelle : le culte des faits reste au second plan, et, de l'avis de Gérard Loiseaux, l'histoire précise de la production littéraire sous l'Occupation n'est toujours pas écrite. Cette thèse y contribue.

Puissent les écrivains d'aujourd'hui n'avoir jamais à choisir, comme il y a quarante ans, entre le service d'un vainqueur et le silence ou le cri bâillonné, car, en nos temps de ruse sans conviction ni vergogne, les petits fours, chez un nouveau Heller, viendraient vite à manquer !

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LA LITTÉRATURE DE LA DEFAITE ET DE LA COLLABORATION, de Gérard Loiseaux, Publications de la Sorbonne, 570 p., 230 F.

philosophie

Luc Ferry et la rationalité de l'histoire

(Suite de la page 13.)

Il est vrai qu'il pense trouver dans les œuvres de Fichte des ressources nombreuses. Le Fichte de Luc Ferry articule activité libre de l'homme et rationalité historique en déterminant un espace d'intersubjectivité. Car l'autre n'est jamais second ou déduit : le concept d'individualité est un concept réciproque. Le droit, rapport entre des sujets, forme de l'intersubjectivité, connaît une promotion philosophico-politique décisive que Ferry résume ainsi : *« Entre la sphère de l'éthique individuelle et celle, politique, de l'Etat, vient se situer celle du droit (de la société), l'Etat n'étant au fond que le moyen de la réalisation du droit pensé lui-même comme la condition de possibilité de l'éthique. »*

Tout cela s'appuie sur une analyse scrupuleuse qui, parfois, ralentit l'exposé au bénéfice de la précision et de la clarté, mais qui, à certains moments, fait presque oublier l'objet qui l'organise : le totalitarisme. On regrettera que si le fondement heideggerien des thèses d'Arendt est montré, sa théorie du totalitarisme ne soit pas discutée en elle-même : *quid*, par exemple, de la distinction entre terreur « normale » en période révolutionnaire et terreur proprement totalitaire, car le totalitarisme n'est-ce pas, d'abord, un usage illégitime du concept d'ennemi, et ce, en URSS, bien avant 1930 ? Quoi qu'il en soit, la critique de la phénoménologie ne doit pas faire renoncer à une entreprise de description-élucidation.

Peut-être Luc Ferry s'y engagera-t-il par la suite. En tout cas, il achève son deuxième tome d'une façon qui donne envie de le lire encore. Il montre que rationalité, contingence et liberté sont liées et qu'il ne faut pas ontologiser l'un ou l'autre point de vue. La tâche de la philosophie est donc de défétichiser des principes réifiés par la métaphysique. Ainsi à partir du criticisme rejoint-il les maîtres du soupçon, notamment lorsqu'il caractérise l'homme, de façon freudo-kantienne si l'on ose dire, par le *« libre mouvement indéterminé »*. Car, selon le mot de Fichte *« tout animal* est *ce qu'il est, l'homme seul originellement n'est* rien ».

Un « rien » que seule l'humanité, comme communauté et comme projet, est capable de constituer en sujet raisonnable, c'est du moins le rêve des Lumières. Encore faudrait-il savoir à quelles conditions concrètes ce rien peut éviter de faire cet usage illimité de la raison d'où naîtrait l'emprise totalitaire. On voit la richesse des questions auxquelles Luc Ferry nous conduit avec une rigueur exemplaire.

DOMINIQUE COLAS.

★ PHILOSOPHIE POLITIQUE, de Luc Ferry, PUF. Tome I : *Le droit : la nouvelle querelle des anciens et des modernes*, 192 pages, 98 F. Tome II : *Le système des philosophies de l'histoire*. 256 pages, 125 F.

en poche

Simonin, enfant de la Chapelle

AVEC humour et tendresse, sans sensiblerie ni grandiloquence, Albert Simonin nous dit un monde que Zola aurait pu raconter, un monde où si l'argent est rare le malheur est monnaie courante, où le pittoresque peut séduire mais aussi frapper *et laisser raide mort, selon le mot de Max Jacob.*

Ainsi, à travers Simonin, enfant et adolescent, on découvre un Paris qui semble ne plus exister que dans certaines mémoires, un Paris d'avant la fée électricité, d'avant le DDT, où les punaises sont les compagnes des nuits, où les journées de travail n'en finissent pas, où les mots vacances et sécurité sociale sont inconnus, le Paris des apprentis qui tremblaient face au moindre crétin investi d'un pouvoir.

Mine de rien, à petits mots comme on dit à petits pas, sans esbroufe, dans un argot qui n'exclut pas la préciosité, Simonin a peu de pareils pour restituer une atmosphère ou parler de ceux qui savent ce que « chienne de vie » veut dire. Il a le don des portraits.

On n'oubliera pas la mère, le père, les copains, le grand-père François boulanger et communard, la veuve de Louis, belle-sœur dont l'abnégation nous bouleverse. Voilà un écrivain qui n'a rien oublié de son enfance et qui remue sept fois son stylo dans l'encrier avant d'écrire.

LOUIS NUCERA.

★ CONFESSIONS D'UN ENFANT DE LA CHAPELLE, d'Albert Simonin, « Folio », 286 p.

● LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION vient de constituer un Groupe de sciences humaines et sociales, qui s'est fixé plusieurs objectifs : préparer, en collaboration étroite avec les auteurs et les traducteurs, un rapport sur la situation éditoriale de ces disciplines, recenser l'ensemble des questions techniques relatives à la publication de livres qui relèvent tantôt de l'érudition, tantôt de la grande diffusion, améliorer, grâce à un effort de thématisation des catalogues, les possibilités d'exportation... Le bureau, désigné pour trois ans et présidé par M. Prigent (Presses universitaires de France), comprend : MM. Audibert (Flammarion), Bodin (Presses de la Fondation nationale des sciences politiques), Gèze (La Découverte), Pidoux-Payot (Payot), Suaudeau (Privat).

Le groupe entreprendra rapidement une série de consultations avec les pouvoirs publics, les auteurs et les traducteurs.

ÉTÉ

Histoire d'Amour par Konk

Résumé. — Broyant du noir, désabusé, solitaire, notre héros tirait à sa façon la morale de ce que l'on appelle un conte de fées. Bien entendu les choses ne pouvaient tourner comme la légende le voulait.

LES PRINCESSES N'ÉPOUSENT PAS LES BERGERS.

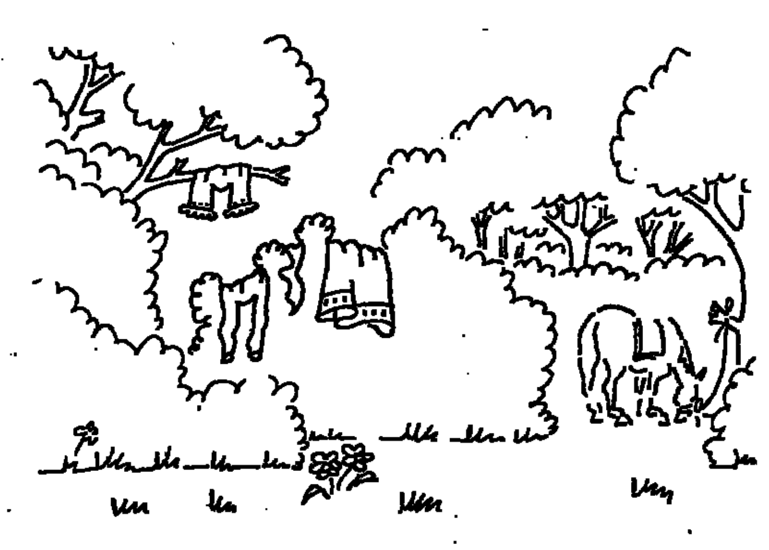
IL ETAIT UNE FOIS LA FILLE DU ROI QUI SE PROMENAIT DANS LA CAMPAGNE.



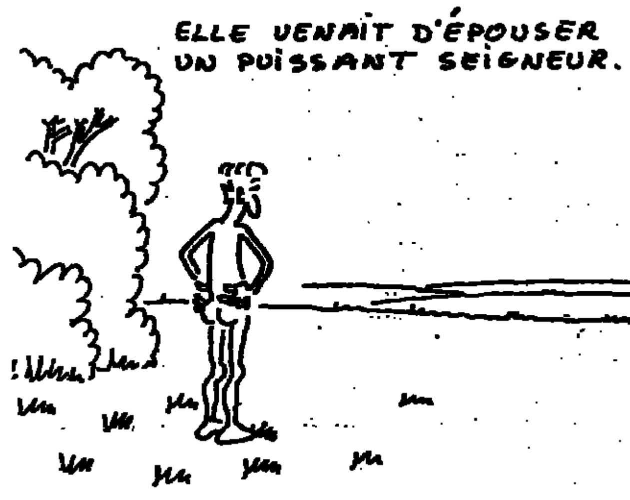
ELLE RENCONTRA UN JEUNE BERGER DONT ELLE TOMBA AMOUREUSE



ELLE REVINT LE VOIR TRÈS SOUVENT



MAIS UN JOUR ELLE NE REVINT PLUS : ELLE VENAIT D'ÉPOUSER UN PUISSANT SEIGNEUR.



LE JEUNE BERGER S'EN RETOURNA DANS SON VILLAGE POUR RETROUVER LA JEUNE BERGÈRE A QUI IL ETAIT FIANCÉ



MAIS ELLE N'Y ETAIT PLUS.. LE FILS DU ROI L'AVAIT ÉPOUSÉE



(A suivre.)

MODE

CINQ JOURS EN HAUTE COUTURE

Saint-Laurent au plus haut

Guy Laroche gonfle tellement ses manches que ses adeptes vont être obligées d'agrandir leurs placards... pour ranger ses manteaux, trois-quarts et blousons. Les jupes sont plus sages, aux hanches curieusement corsetées en contraste *de matières*, parfois en cuir sur du crêpe de laine plissé.

Ces mélanges de belles étoffes animent aussi les robes de dîner longues et courtes par des jeux de drapés en mouchoir *noués* aux hanches, en velours noir et satin, soies lamées de tons sourds, unis et imprimés. Un ravissant fourreau de velours noir à manches longues très *prima dona* est croisé en cache-cœur, ourlé d'un volant de plumes d'autruche.

Yves Saint-Laurent maîtrise à merveille l'art de créer un style original à partir d'*éléments* banalisés. Ainsi combine-t-il, cette saison, des panoplies de rêve à partir du débardeur, du chandail, de la casaque, de la jupe droite et de la veste trois-quarts. Il renouvelle le blouson, coupé plus *court et un rien* plus ajusté à la taille, aussi bien en tweeds qu'en fourrures somptueuses, voire en satin et en velours pour le soir.

Bien qu'il n'y ait plus, depuis belle lurette, de longueur imposée par les couturiers, Yves montre la jambe : un bon tiers des modèles de jour et du soir sont à mi-genou et les pantalons reviennent en force, en ensembles aux dessins dissociés, tout comme les fourreaux longs.

Dans la foulée des blousons, de charmants spencers et des boléros arrondis s'ouvrent sur des blouses précieuses, des bustiers et des hauts de dentelle. Le velours noir coule comme une rivière, *en court ou long, souvent* agrémenté de couleurs vives, comme ce corselet drapé de la poitrine aux hanches en tranches fuchsia, vert et violet. Des camaïeux de bleus doux sont seyants pour l'hiver, tandis que le violet *et* jaune fait choc avec les satins multicolores des grandes robes du soir en patchwork suggérant des vitraux plombés de velours noir unanimement acclamées par le *public* trié du défilé. Les imprimés soulignés perdrix en panne de soie insée d'Abraham ont obtenu aussi un beau succès. Magnifique Saint-Laurent.

Dans une saison où les longues écharpes de *renard* noir font partie de tous les défilés, *Revillon* a réalisé *pour Givenchy* des vestes et manteaux teints en fourrures bicolores aussi vives que des *bandes* dessinées. Sa collection est superbe et raffinée sur le thème du blousant en souplesse, mettant le buste en valeur.

Si les manteaux sont taillés grands et classiques comme les tailleurs épaulés et ceinturés, les *robes se distinguent par* des jeux de manches avec des contrastes heureux de blouses et de jupes très actuels. Des tuniques de satin turquoise, eau de Nil, violet ou rouge, s'ouvrent *sur* le côté de jupes de velours noir, formule séduisante d'un luxe moderne. Les imprimés de *Bucol* en velours ciselé, façonnés ou matelassés en robes du soir, s'inscrivent dans un rythme d'arabesques *d'une rare beauté.*

Avec *Paco Rabanne*, les risques d'agression dans le métro diminuent, tant la silhouette se gonfle comme la crinière d'un lion en colère. Il y a du métal bien sûr, des blousons boules dans un *tissu à paillettes géantes retenus* par des filets de pêcheur en transparence, et, pour le soir, d'immenses robes en soies flammées et froissées d'*Hurel* ainsi que des guipures rouge et noir.

NATHALIE MONT-SERVAN.



Dessin d'Yves Saint-Laurent.

Nouvelle silhouette de jour à blouson écourté à la taille sur pantalon à pinces, fermé de grands boutons. Porté avec un tambourin et des gants à crispins.

EN BREF

ENVIRONNEMENT

GUIDE DES PARCS NATURELS ET RÉGIONAUX. — *Cinquante millions de consommateurs* propose un numéro hors série (son 17e) sur les six parcs nationaux et les vingt-trois parcs régionaux de *France dont* la vocation est de préserver des milieux naturels exceptionnels, parfois menacés de destruction. Outre les adresses et numéros de téléphone des centres d'information et syndicats d'initiative, les moyens d'accès et la liste des gîtes ruraux et des terrains de camping, ce guide renseigne sur *les activités sportives qu'il est* possible de pratiquer, les fêtes, expositions et festivals locaux, l'architecture régionale et l'artisanat local.

FORMATION CONTINUE

TRANSIT. — Aux salariés ou aux demandeurs d'emploi ayant une *expérience professionnelle* commerciale, de gestion ou d'administration d'entreprise, et maîtrisant une langue étrangère au moins, ainsi qu'aux étudiants titulaires d'une licence en langues étrangères appliquées, sciences économiques ou équivalent (AES,...), l'université d'Orléans propose une *formation de cadre de direction* à l'exportation. Cette formation à temps plein, qui durera de la fin septembre 1984 à la fin juin 1985, comporte des enseignements aussi bien théoriques que pratiques, en particulier dix semaines de stage dans les services exportation d'entreprises, de *banques de la région* ou dans les services spécialisés de certaines *unions professionnelles* ou chambres syndicales. Les stagiaires peuvent bénéficier d'une *rémunération* par la direction départementale du travail et de l'emploi dans le cadre d'une convention régionale ; les salariés peuvent être admis en congé individuel de formation ou pris en charge par leur entreprise. La convention passée avec l'organisme inclut alors des frais de formation.

★ Université d'Orléans Forum, 45046 Orléans CEDEX. Tél. : 63-22-16, p. 847 (avant le 1er septembre).

PARIS EN VISITES

SAMEDI 28 JUILLET

« Voltaire et ses mécènes : l'Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Bouquet des Chaux.

« L'exposition *Lutèce* au musée Carnavalet », 15 heures, 23, rue de Sévigné, Mme Duhesme.

« La montagne Sainte-Geneviève au temps de Diderot », 15 heures, devant l'église Saint-Etienne-du-Mont, Mme Vermeersch (Caisse nationale des *monuments historiques*).

« L'île Saint-Louis », 14 h 30, métro Pont-Marie (Approche de l'art).

« L'Opéra », 15 heures, devant l'entrée (*Connaissance d'ici et d'ailleurs*).

« L'île de la Cité », 15 heures, 24, place Dauphine (B. Czarny).

« Le collège des Quatre Nations et l'Académie française à l'Institut », 15 heures, 23, quai Conti (Anne Ferrand).

« La Chapelle expiatoire », 15 heures, 31, rue Pasquier (M. Boulo).

« Le cimetière Montmartre », 15 heures, entrée principale (P.-Y. Jaslet).

« Sept des plus vieilles maisons de Paris », 15 heures, 2, rue des Archives (Paris autrefois).

« Le couvent et le jardin des Carmes », 15 heures, 70, rue de Vaugirard (Paris et son histoire).

« Le Vieux Belleville », 15 heures, métro Télégraphe (Résurrection du passé).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du jeudi 26 juillet :

DES DÉCRETS

● Modifiant le décret du 6 mars 1969 relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires.

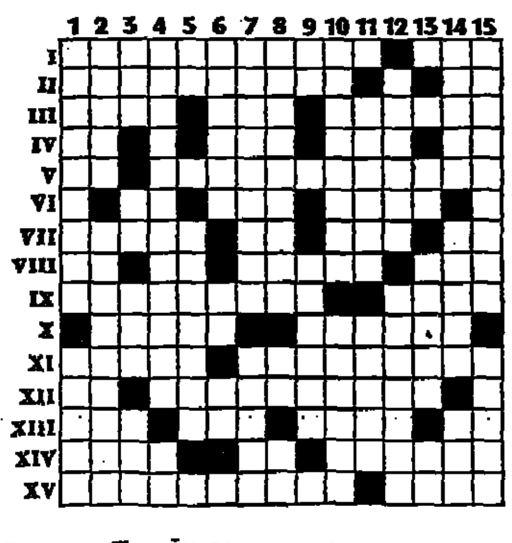
● Portant publication du protocole additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (protocole II), adopté à Genève le 8 juin 1977.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3762

HORIZONTALEMENT

I. *Un endroit où l'on ne travaille pas au noir.* Base d'envols. — II. Évite donc de trop manger. Pronom. — III. N'a plus rien à manger. En Suisse (inversé). Difficiles à digérer pour qui n'aime pas les tartines. — IV. Un paradis pour Caylus. Circulent à Brasov. Dans un sens, c'est un allié. Note. — V. Pronom. Ne peuvent pas être considérées comme des sources d'énergie. — VI. Partie de poker. Un étranger. C'est la preuve d'une grande peine. — VII. On en a pincé pour lui. En marge. Donnés à un beau pigeon. Pour aller en droite ligne. — VIII. Terme musical. Langue. Palmier. Le mot de la fin. — IX. Là, il y a anguille sous *roche*. Celle de l'âne ne vaut rien. — X. C'est vraiment une grande perche. Mauvaise herbe. — XI. Pique avec des lardons. On ne *l'attendait pas si tôt.* — *XII.* C'est tout le problème. Il arrive toujours en catastrophe. — XIII. Fumait le calumet. On peut l'avoir dans le dos. Incapable de soutenir éternellement. Pronom. — XIV. Tenue par qui ne veut pas céder. Dit par celui qui ouvre de grands yeux. Col blanc. — XV. Prend régulièrement la mouche. Plutôt noir que gris.



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I												■			
II											■		■		
III					■				■						
IV			■						■				■		
V			■												
VI		■			■				■					■	
VII						■			■				■		
VIII			■			■						■			
IX										■	■				
X	■						■	■							■
XI						■									
XII			■											■	
XIII				■				■					■		
XIV					■	■			■						
XV											■				

VERTICALEMENT

1. On y voit parfois beaucoup de navets. Marche à suivre. — 2. Comme un fil. Ceux-là nous attendent au passage. — 3. Possessif. Grecque. Tel Théodoros. Est *idéal* contre les indigestions. — 4. Aident ceux *qui manquent d'inspiration.* Morceau de verre. — 5. Avait-elle le champ libre ? Sorties de leur coquille. — 6. Ne pouvait pas être prise en main par un australopithèque. Pronom. Adverbe. — 7. Cassées avant de manger. Une fouille qui n'est jamais à l'origine de grandes découvertes. — 8. Tel un triangle équilatéral. Pas de quoi se noyer. Adverbe. — 9. Ne va pas souvent à la mer. Laisse à désirer. — 10. De l'eau froide. Un solide lien. — 11. Sont à la merci d'un enfant. Mis en place tant bien que mal. — 12. Boîtes à idées. Il revient toujours sur le tapis. — 13. Adverbe. Bénéficie sans problème du droit de garde. Grecque. — 14. Rivière. Prendre un repas liquide. *Mis en poudre.* — 15. Pas facile à remonter. Rend *moins* fort.

Solution du problème n° 3761

Horizontalement

I. Propreté. — II. Clandé. PC. — III. Havages. — IV. Anis. Nana. — V. Ut. Sosies. — VI. Finesse. — VII. Fa. Semis. — VIII. Ail. Rée. — IX. RN. Pensée. — X. Delluc. Or. — XI. Mixeurs.

Verticalement

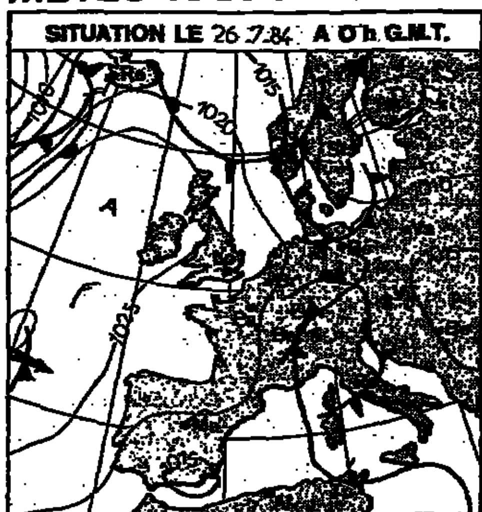
1. Chauffards. — 2. Plant. Aîné. — 3. Ravi. Lm. — 4. Onassis. Pli. — 5. PDG. Onéreux. — 6. Réensemencé. — 7. Saisies. — 8. Tp. Ness. EOR. — 9. Écrase. Vers.

GUY BROUTY.

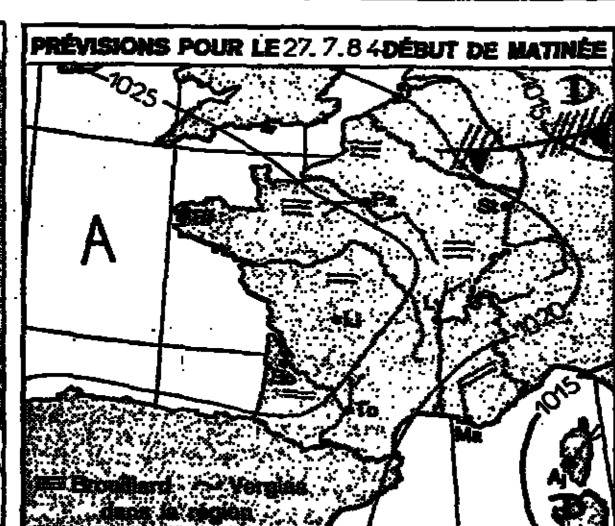
INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE

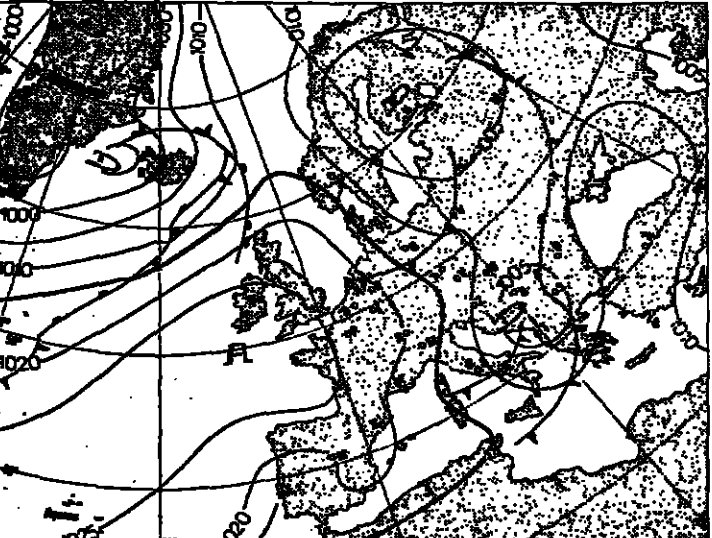
SITUATION LE 26.7.84 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 27.7.84 DÉBUT DE MATINÉE



PRÉVISIONS POUR LE 27 JUILLET A 0 HEURE (GMT)



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 26 juillet à 0 heure et le vendredi 27 juillet à 24 heures.

L'anticyclone atlantique va s'étendre à notre pays par le Nord-Ouest, et il repoussera vers le Sud-Est les masses d'air instables et orageux.

Vendredi matin, le ciel sera souvent gris, avec des brumes ou brouillards plutôt localisés de l'Aquitaine aux Alpes, tandis que les nuages bas seront abondants de la Manche aux régions du Nord et du Nord-Est; de belles éclaircies seront toutefois observées dès le matin sur les régions méditerranéennes.

Rapidement, le soleil fera son apparition sur la plupart des régions, et un temps chaud et ensoleillé prédominera; au cours de la journée; cependant, les nuages resteront abondants des régions du Nord à la Lorraine et à la Franche-Comté où des éclaircies se développeront l'après-midi.

Le vent faible à modéré soufflera du secteur nord. Les températures, en légère baisse, seront voisines le matin de 9 à 15 degrés du Nord-Est au Sud, et l'après-midi, elles atteindront 22 à 29 degrés du Nord au Sud, dépassant fréquemment 25 degrés au sud de la Seine.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était à Paris, le 26 juillet à 8 heures, de 1021,5 millibars, soit 766,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 juillet; le second le minimum de la nuit du 25 au 26 juillet) : Ajaccio, 34 et 18 degrés ; Biarritz, 23 et 18; Bordeaux, 24 et 14; Bourges, 25 et 11; Brest, 22 et 13; Caen, 23 et 16; Cherbourg, 19 et 12; Clermont-Ferrand, 26 et 10; Dijon, 26 et 16; Grenoble-St-M.-H., 29 et 18; Grenoble-St-Geoirs, 26 et 14; Lille, 21 et 13; Lyon, 26 et 15; Marseille-Marignane, 30 et 18; Nancy, 26 et 14; Nantes, 25 et 13; Nice-Côte d'Azur, 26 et 19; Paris-Montsouris, 25 et 14; Paris-Orly, 25 et 15; Pau, 24 et 13; Perpignan, 29 et 19; Rennes, 23 et 14; Strasbourg, 26 et 13; *Tours, 24 et 11; Toulouse, 26 et 14*; Pointe-à-Pitre, 30 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 36 et 22; Amsterdam, 17 et 12; Athènes, 33 et 24; Berlin, 17 et 14; Bonn, 25 et 13; Bruxelles, 22 et 12; Le Caire, 34 et 19; îles Canaries, 29 et 22; Copenhague, 22 et 14; Dakar, 31 et 25; Djerba, 39 et 25; *Genève, 27 et 14*; Istanbul, 26 et 18; Jérusalem, 29 et 15; Lisbonne, 26 et 17; Londres, 19 et 12; Luxembourg, 23 et 12; Madrid, 34 et 16; Moscou, 21 et 10; Nairobi, 20 et 13; New-York, 25 et 19; Palma-de-Majorque, 34 et 22; Rome, 31 et 24; Stockholm, 22 et 11; Tozeur, 41 et 30; Tunis, 42 et 23.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
1	3 261	taureau	F. 10 000
		autres signes	1 000
	4 501	vierge	10 000
		autres signes	1 000
	20 531	gémeaux	150 000
		autres signes	15 000
	22 961	sagittaire	150 000
		autres signes	15 000
	39 751	lion	150 000
		autres signes	15 000
2	1 772	balance	15 000
		autres signes	1 500
	3 062	scorpion	15 000
		autres signes	1 500
3	83	tous signes	200
	27 633	balance	150 000
		autres signes	15 000
4	4	tous signes	100
	134	tous signes	500
	3 894	scorpion	10 100
		autres signes	1 100
	0 844	lion	15 100
		autres signes	1 600
	10 964	cancer	150 100
		autres signes	15 100
	23 834	taureau	150 100
		autres signes	15 100
5	175	tous signes	400
	405	tous signes	400
	6 415	balance	10 000
		autres signes	1 000
6	66	tous signes	200
	646	tous signes	400
	0 066	gémeaux	15 000
		autres signes	1 500
	2 988	verseau	15 200
		autres signes	1 700
	6 558	taureau	15 000
		autres signes	1 500
	35 758	poissons	150 000
		autres signes	15 000

TERMINAISON	FINALES et NUMÉROS	SIGNES du ZODIAQUE	SOMMES GAGNÉES
7	3 707	gémeaux	F. 10 000
		autres signes	1 000
	6 807	lion	10 000
		autres signes	1 000
	1 237	capricorne	15 000
		autres signes	1 500
	18 447	scorpion	150 000
		autres signes	15 000
	27 117	capricorne	150 000
		autres signes	15 000
8	608	tous signes	400
	2 088	cancer	10 000
		autres signes	1 000
	2 388	verseau	10 000
		autres signes	1 000
	3 608	poissons	10 400
		autres signes	1 400
	6 788	bélier	10 000
		autres signes	1 000
	9 908	sagittaire	10 000
		autres signes	1 000
	25 948	verseau	150 000
		autres signes	15 000
9	29	tous signes	200
	779	tous signes	400
	1 829	poissons	15 200
		autres signes	1 700
	3 999	cancer	15 000
		autres signes	1 500
	5 889	sagittaire	15 000
		autres signes	1 500
	8 859	bélier	15 000
		autres signes	1 500
	28 089	bélier	150 000
		autres signes	15 000
0	0	tous signes	100
	90	tous signes	300
	4 480	capricorne	10 300
		autres signes	1 300
	1 590	vierge	15 100
		autres signes	1 600
	30 830	vierge	150 100
		autres signes	15 100
	33 510	cancer	4 000 100
		autres signes	180 100

LOTO N° 30 TIRAGE DU MERCREDI 25 JUILLET 1984

7 – 11 – 15 – 25 – 28 – 35 — 22 NUMÉRO COMPLÉMENTAIRE

POUR LES TIRAGE DES MERCREDI 1er ET SAMEDI 4 AOUT VALIDATION JUSQU'AU MARDI APRES-MIDI

84 — TRANCHE DE JUILLET DES SIGNES DU ZODIAQUE — 54e

TIRAGE DU MERCREDI 25 JUILLET 1984

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER AUX BILLETS ENTIERS

Le règlement du TAC-O-TAC ne prévoit aucun cumul (J.O. du 27/12/83)

Le numéro **155160** gagne 4 000 000,00 F

les numéros approchants à la centaine de mille : 055160, 255160, 355160, 455160, 555160, 655160 gagnent 100 000,00 F

Les numéros approchants aux					gagnent
Dizaines de mille	Mille	Centaines	Dizaines	Unités	
105160	150160	155060	155100	155161	70 000,00 F
115160	151160	155260	155110	155162	
125160	152160	155360	155120	155163	
135160	153160	155460	155130	155164	
145160	154160	155560	155140	155165	
165160	156160	155660	155150	155166	
175160	157160	155760	155170	155167	
185160	158160	155860	155180	155168	
195160	159160	155960	155190	155169	

Tous les billets se terminant par		gagnent
	5160	30 000,00 F
	160	2 500,00 F
	60	300,00 F
	0	100,00 F

84 — **TACOTAC** — TIRAGE DU 25 JUILLET 1984 — 55e

PARIS

SVP TOURISTES : 526-16-14 ; ce numéro de téléphone informe les touristes sur le programme des visites guidées de l'association Paris et son histoire.

STAGES

INTENSIFS EN ALLEMAGNE. – L'Office franco-allemand pour la jeunesse attribue des bourses pour un stage intensif d'allemand en République fédérale d'Allemagne aux animateurs chargés de l'encadrement des rencontres franco-allemandes, aux étudiants français inscrits dans une université allemande à compter de septembre 1984, aux jeunes professionnels appelés à occuper un emploi en RFA en 1984-85, et aux responsables des organismes des secteurs socio-éducatif, syndical ou politique.

★ **OFAJ, 6, rue Casimir-Delavigne, 75006 Paris. Tél. : 354-34-04.**

URGENCE

LA RAGE DU SAMEDI SOIR. – Les personnes atteintes de rage de dents durant le week-end n'auront plus besoin de patienter jusqu'au lundi. « SOS dents » vient de se créer pour répondre, du vendredi 20 heures au lundi 8 heures, aux urgences dans la région parisienne. En composant le 707-33-68, on peut dorénavant obtenir le déplacement à domicile d'un dentiste. Une visite de ces praticiens conventionnés coûtera entre 300 francs (pour des soins) et 500 francs (si une opération s'avère nécessaire).

On peut toujours s'adresser à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris, seul hôpital à recevoir les urgences des week-ends.

LE CARNET DU Monde

Naissances

– José DUPUIS a la joie d'annoncer la naissance de sa petite-fille

Adeline,

le 27 mai 1984.
78820 Juziers.

– Adeline et Jacques GOVIGNON ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Adeline,

le 27 mai 1984.
42480 La Fouillouse.

– ADA N'DEYE hè nata
Ghjovi u 19 di Ghjuliu in Bastia.

Michèle ROBERT-NEJMAN,
Jean-Claude LOUEILH,
Bracolaccia,
Feringule,
20253 Patrimoniu.

– Mme et M. Raymond MICHEL-HUITTEAU ont la joie d'annoncer la naissance de leur petite-fille

Laurie,

fille de Jean-Christophe et Sylvie.
Cannes, le 23 juillet 1984.

Décès

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Vincent AICARDI,
née Helena McLeay,

le 13 juillet 1984, dans sa quatre-vingt-dixième année, munie des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale à Paris.

– Le docteur
et Mme Emmanuel Attié,
M. et Mme Ariel Attié,
M. et Mme Thalia Gomez,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Esther ATTIÉ,
née Rohl,

leur mère et belle-mère,
survenu à Vevey le 21 juillet 1984.

Les obsèques ont eu lieu dans la stricte intimité dans le nouveau cimetière de Neuilly.

– M. et Mme Gérard Baumann,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Micheline Baumann,
M. et Mme Jacques Hildesheimer
et leurs enfants,
M. et Mme Roger Levy,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Mme Marcel BAUMANN,
née Germaine Levy,

survenu dans sa quatre-vingt-huitième année, le 20 juillet 1984.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

18, rue Salomon-Reinach,
92000 Boulogne.
76, rue Lecourbe,
75015 Paris.
38, rue Martre,
92000 Clichy.

– On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

M. Jean BUDIN,
avocat à la cour de Paris,

survenu le 23 juillet 1984, dans sa soixante-dix-septième année.

De la part de
M. et Mme Serge Budin,
Olivier, Natacha et Sonia,
M. Patrick Budin,
Tristan, Estelle, Aurore et Pamela,
Mme Guy Canteloube,
M. Thierry Canteloube,
Ainsi que toute la famille.

Les obsèques ont eu lieu le jeudi 26 juillet, dans la plus stricte intimité, à Megève.
Une messe sera célébrée ultérieurement à Paris, 3, rue Charles-Dickens, 75016 Paris.

– M. François Girard,
son associé,
et Mme François Girard,
Les collaborateurs de la Société civile professionnelle d'avocats Budin-Girard,

ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jean BUDIN,
docteur en droit,
avocat à la cour de Paris,

survenu le 23 juillet 1984.

199 *bis*, boulevard Saint-Germain,
75007 Paris.

– M. et Mme Jean-Philippe Devaux,
M. et Mme Jean-Pierre Vergier,
M. et Mme Louis Villebrun,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Maurice DEVAUX,

survenu à *Castelnaud-Fayrac* le 20 juillet 1984, dans sa quatre-vingt-unième année.
L'inhumation a eu lieu le 23 juillet au cimetière de Fayrac, où il repose maintenant au côté de son épouse Suzanne.

Bost-Nègre,
Castelnaud-Fayrac,
24250 Domme.

– M. Roger Dury,
son époux,
M. Joël Dury
et Mme, née Anne Thibault,
Loïc et Yann,
Le docteur Philippe Dury
et Mme, née Barbara Lorenz,
Mlle Florence Dury
et M. Claude Carrara,
M. Fabrice Dury
et Mme, née Marinette Roussel,
Mathieu, Thomas et Simon,
M. Olivier Marcotte de Sainte-Marie
et Mme, née Chantal Dury,
Camille, Stéphanie et Julien,
ses enfants et petits-enfants,
Les familles Dury, Guerne, Baldasar, Raujouant, Haustead,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Roger DURY,
née Arlette Guerne,

qui s'est éteinte, munie des sacrements de l'Eglise, le 5 juillet 1984, dans sa soixante-douzième année.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité le 10 juillet, en l'église de Saint-Pierre-la-Bruyère (Orne).
Cet avis tient lieu de faire-part.

61340 Saint-Pierre-la-Bruyère.

– Le 23 juillet 1984, le Seigneur a rappelé à Lui

Mme Hélène ENGEL,
cofondatrice et présidente d'honneur
de l'Action des chrétiens
pour l'abolition de la torture (ACAT).
Mme Jacqueline Westercamp,
présidente,
Et tous les amis de l'ACAT
invitent à rendre grâce à Dieu pour le témoignage de cette vie donnée aux autres.

« L'Eternel est ma lumière et mon salut ».

(Ps. 26.)

Le service aura lieu en l'église réformée de l'Annonciation *le vendredi* 27 juillet, à 10 h 30, 19, rue Cortambert, 75016 Paris.

– M. et Mme Jean-Marie Oberlin,
M. et Mme Claude Alleman,
ses enfants,
Le docteur et Mme Pascal Oberlin,
M. et Mme Emmanuel Alleman,
M. et Mme Bertrand Cochi,
Le docteur Flavien Oberlin,
Le docteur et Mme Christophe Oberlin,
M. Brice Alleman,
ses petits-enfants,
Antoine, Jérôme et Emilie Oberlin,
Bénédicte et Rémi Alleman,
Xavier, Laure, Frédérique et Anne Cochi,
ses arrière-petits-enfants,
Les familles Guy, Maréchal, Guilbert, Grenet,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Paul GUY,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
Croix de guerre 1914-1918
et 1939-1945,
vice-président honoraire de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
directeur honoraire
de la Compagnie électro-mécanique,

survenu à Paris, le 24 juillet 1984, dans sa quatre-vingt-huitième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le *mardi 31 juillet, à 8 h 30, en l'église* Saint-Pierre du Gros-Caillou, 92, rue Saint-Dominique, Paris-7e.

25, rue Decamps, 75116 Paris.

– Lyon, Neuville-sur-Saône.

Mme André Latreille
et ses enfants :
L'abbé Jean Latreille,
Marie-Louise et Alain Rostagnat,
Henri et Monique Latreille,
Odette Latreille,
Paul et Cécile Latreille,
Madeleine et Jacques Guyon,
François et Huguette Latreille,
Noëlle et Alain Bourgerie,
Marie-André et Michel Rousselot,
Ses vingt-trois petits-enfants
Et ses deux arrière-petits-enfants,
M. Henri Latreille et sa famille,
M. et Mme Jean Piffaut et leur famille,
Mlle Madeleine Latreille,
Les familles Latreille, Ruplinger, Burle, Marinet, Beau, Foillard, Robert, et leurs descendants,

font part du décès de

M. André LATREILLE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,
doyen honoraire
de la faculté des lettres de Lyon,
membre correspondant de l'Institut,

survenu le 25 juillet 1984, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.
Messe de funérailles, le vendredi 27 juillet, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Neuville-sur-Saône.

Ni fleurs ni couronnes.

Une collecte sera faite pour poursuivre l'œuvre de sa fille

Geneviève LATREILLE,

décédée le 11 août 1982.

« Le soir venu, Jésus leur dit : Passons de l'autre côté du lac ».
(Saint Jean.)

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

[Né le 19 avril 1901 à Lyon, André Latreille fit ses études dans les lycées et à la faculté des lettres de cette ville. Agrégé d'histoire et docteur ès lettres, il allait entreprendre une longue carrière universitaire, devenant successivement professeur aux lycées de Clermont-Ferrand (1924-1926), de Marseille (1926-1928), de Lyon (1928-1937), à la faculté des lettres de Poitiers (1937-1944), et enfin à celle de Lyon, où il enseigna l'histoire moderne de 1945 à 1971.

André Latreille fut aussi chargé d'enseignement à l'université Laval de Québec, et professeur aux instituts politiques de Paris, Lyon et Grenoble.

Au lendemain de la guerre, il allait collaborer au *Monde* et tenir longtemps le feuilleton d'histoire dans notre journal. Il s'est intéressé particulièrement à l'histoire religieuse. On lui doit notamment des ouvrages sur *Napoléon Ier et le Saint-Siège, la Révolution française et l'Eglise catholique, les Forces religieuses et la Vie politique*, ainsi qu'une *Histoire du catholicisme en France*, et une étude consacrée à *de Gaulle, la Libération et l'Eglise catholique*. Parmi les autres livres d'André Latreille, citons son *Histoire de la seconde guerre mondiale*, et son *Histoire de Lyon et du Lyonnais*.

Elu en octobre 1947 à l'Académie des sciences morales et politiques, il avait obtenu, la même année, le grand prix d'histoire Gobert de l'Académie française. André Latreille était officier de la Légion d'honneur.]

– Mme Louis Michel, née Crouzet,
Odile et Raymond Heiser,
Mireille et Jean Thouzellier,
font part du décès du

médecin général
Louis MICHEL (CR),
commandeur de la Légion d'honneur,
médaille militaire
et croix de guerre 1914-1918,
croix de guerre des TOE,
croix de guerre 1939-1945,
commandeur de plusieurs ordres
français et étrangers,

Villa l'Edelweiss,
avenue Emile-Diacon,
34100 Montpellier.

– M. Pierre Savin,
M. Jean-Marie Savin,
M. José Neyrolles,
Mlle Maguy Savin,
Mme Chantal Bridoux,

ont la grande douleur de faire part du rappel à Dieu de

Mme Pierre SAVIN,
née Marie-Thérèse Neyrolles,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien administrateur civil
aux Affaires sociales,

survenu le 24 juillet 1984, à Paris.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 30 juillet, à 14 heures, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard (place Gerbert, Paris-15e).

L'inhumation aura lieu dans la sépulture familiale à Evette (Territoire de Belfort).
Ni fleurs ni couronnes, des prières.

« Il a gardé mon âme de la mort, mes yeux des larmes et mes pieds des faux pas ».
(Ps. 116.)

– Mme Bogusława Serpette,
née Belska,
son mari, M. Yves Serpette,
La petite Nathalie
et Mme Jeanne Serpette,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques SERPETTE,

survenu le 23 juillet 1984, dans sa quatre-vingt et unième année, à Vannes.

17-21 avenue d'Italie (appart. 46),
75013 Paris.
18, rue des Violettes,
37023 Tours.

– M. Jacques Thomas,
M. et Mme Gérard Thomas
et leurs enfants,
M. Christian Thomas,
Mme veuve Laurent Porte,
Mme veuve Charles Thomas,
Mme veuve André Porte,
Et toute la famille,

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Mme Jacques THOMAS,
née Jeannine Porte,

survenu le 22 juillet 1984 à Paris.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 25 juillet, en l'église Saint-Charles de Monceau à Paris, suivie de l'inhumation au cimetière des Batignolles, dans l'intimité familiale.

Une messe aura lieu à son intention le jeudi 13 septembre, à 11 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, à Paris-17e.

17, avenue de Villiers,
75017 Paris.
8, avenue Montaigne,
75008 Paris.
8, avenue du Général-Maizière,
06600 Antibes.

Anniversaires

– Une pensée affectueuse est demandée, le 27 juillet, à tous ceux qui ont connu et aimé

Marcelle JANNEY-ROUSSELET,

en ce quatrième anniversaire de son décès.

Le Monde

économie

SOCIAL

LES PROJETS DE M. FABIUS

Moderniser les rapports sociaux

Il y a eu une part de rituel dans le volet social du discours de politique générale de Laurent Fabius. En affirmant que *« l'efficacité économique est inséparable du dialogue social »*, le nouveau premier ministre n'a fait que redire une phrase que pratiquement tous ses prédécesseurs ont dû prononcer sous une forme voisine. Le 15 septembre 1981 cependant, M. Pierre Mauroy était allé plus loin en soulignant que *« le progrès social dans l'entreprise est une condition du progrès économique »*. C'était une autre époque, celle du temps des réformes sociales...

Quel sontraste, quel changement à cet égard entre les dicours sociaux des deux premiers ministres ! Il n'est plus question avec M. Fabius de réformes ou d'avancées sociales. On ne retrouvera pas le long développement de M. Mauroy dans son discours-programme du 8 juillet 1981 sur *« la France solidaire »*. La solidarité, la réduction des inégalités ne sont pas apparues en tant que priorités dans l'intervention du chef du gouvernement, qui s'est également abstenu d'évoquer la politique salariale et le SMIC comme la protection sociale. M. Fabius est prudent, pragmatique sur le terain social. Il ne promet pas. Et pourtant ce qui aurait pu aboutir à un discours terne socialement a donné un exposé par lequel il a innové, il a surpris et même, si l'on en juge par les premières réactions de la CFDT, de la CGC voire de FO, il a séduit.

M. Mitterrand avait parlé naguère d'*« espace social européen »*. M. Fabius se donne un cadre plus réduit en se polarisant d'abord sur l'entreprise pour évoquer la nécessaire *« modernisation des rapports sociaux »* ou l'ouverture *« de nouveaux espaces aux partenaires sociaux et à la politique contractuelle »*. Il ne propose pas de grand contrat social. Contre le *« crève-cœur »* du chômage il compte d'abord sur *« une certaine croissance »* et fait de l'effort de formation une priorité conformément à une volonté déjà ancienne de M. Mitterrand. La réduction de la durée du travail, il s'y montre favorable mais par la voie *« décentralisée »*, se gardant, comme son prédécesseur, d'accorder un soutien appuyé aux revendications syndicales. On n'a pas entendu parler des 35 heures, le 24 juillet, à l'Assemblée nationale. Il a évoqué, en revanche, le *« temps choisi »*, un objectif déjà affirmé lors du conseil des ministres du 26 octobre 1983...

Pour matérialiser son souhait de moderniser les rapports sociaux — la modernisation étant décidément le maître-mot, — M. Fabius a invité les partenaires sociaux à *« une réflexion commune »* tant au niveau national que dans les entreprises sur *« les conditions dans lesquelles le progrès social peut contribuer à la compétitivité de nos entreprises et à la croissance »*. Cela pourrait donner lieu, pour le premier ministre, à des accords dès l'automne. Mais comment? S'agit-il d'un recadrage de la négociation déjà engagées sur la flexibilité — un mot non prononcé — des conditions d'emploi? Les modalités de la proposition de M. Fabius méritent d'être éclaircies, mais l'objectif est évident : la recherche de la compétitivité doit primer. Le progrès social doit être au service de cette tâche.

M. Laurent Fabius ne peut que rencontrer l'assentiment des syndicats sur sa volonté de relancer la politique contractuelle (déjà la CGT demande un *« déblocage »* dans la fonction publique et la FEN va rencontrer le 31 juillet M. Le Garrec), mais là aussi le premier ministre en a dit trop ou pas assez. Jusqu'où la modernisation des rapports sociaux doit-elle aller ? Chacun aura remarqué le coup de chapeau appuyé au *« rôle majeur »* des organisations syndicales, dont nul ne doit souhaiter, a-t-il ajouté à juste titre, l'affaiblissement. Un *« rôle majeur »*, bien, mais pour quoi faire maintenant ? M. Fabius sait — et les premières réactions de cette centrale le montrent — que la CGT ne lui facilitera pas la tâche. Les temps s'annoncent rudes, et il n'est pas inutile de rendre hommage aux syndicats. La question reste cependant posée de savoir si moderniser suppose dans l'esprit du premier ministre, remettre en cause, au besoin, certains avantages acquis... Est-ce déjà à une révision plus ou moins déchirante que le syndicalisme est invité ?

Le discours social du chef du gouvernement va devoir être concrétisé par les actes et surtout par un nouveau comportement. Beaucoup va dépendre de la qualité de la concertation qui va être instaurée. Les syndicats devraient normalement être prochainement conviés (FO sera reçue le 27 juillet), comme le patronat, à Matignon. M. Bertrand Pêcheur, qui a été directeur-adjoint du cabinet du premier ministre quand il était à l'industrie pourrait être nommé conseiller social. La réapparition de cette fonction sera bien accueillie. Mais... pour entreprendre quoi !

MICHEL NOBLECOURT.

La CGT : « Il y a des aspects qui confirment nos préoccupations et nos désaccords. »

La *CGT* a exprimé ses inquiétudes, le 25 juillet, après la déclaration de politique générale de M. Laurent Fabius. Dans un communiqué, le bureau confédéral se réserve *« d'apprécier cas par cas les mesures concrètes qui pourront être prises. Il y a cependant, dans la déclaration de politique générale du premier ministre, des aspects qui confirment les préoccupations et les désaccords antérieurement exprimés par la CGT. La modernisation demeure subordonnée à la rigueur. Cette orientation semble même affirmée de manière accentuée. Or elle se traduit depuis plusieurs mois par une aggravation considérable des suppressions d'emplois et du chômage »*.

La centrale cégétiste rappelle qu'elle *« a clairement marqué sa volonté de favoriser la modernisation des entreprises et de l'économie. Mais celle-ci doit répondre aux besoins réels du pays et aux intérêts des salariés. Elle ne doit pas être mise en opposition avec le développement des industries et des activités. Au contraire, elle doit être génératrice d'emplois, de qualification, bref, de progrès social, de relance économique, de participation réelle des travailleurs, en s'appuyant sur une politique industrielle hardie et novatrice prenant appui sur une amélioration du pouvoir d'achat des salariés »*. Interrogé à Antenne 2, M. Louis Viannet, secrétaire de la CGT, a précisé : *« Nous souhaitons avoir du positif à souligner. Si nous ne sommes pas d'accord, nous le dirons. Si nous considérons que c'est néfaste, nous appellerons les travailleurs à l'action. »*

A Levallois

JUGEMENT EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA CGT A LA BOURSE DU TRAVAIL

Le bureau confédéral de la CGT s'est félicité, le mercredi 25 juillet, d'un jugement du tribunal administratif de Paris ordonnant de surseoir à la suppression de la Bourse du travail de Levallois (Haut-de-Seine) et à l'expulsion de l'union locale CGT. En 1983, le nouveau maire, M. Patrick Balkany (RPR), avait décidé d'affecter l'immeuble aux services techniques municipaux. Selon la CGT, le jugement rendu renforcera l'action du syndicat *« dans toute les communes où la droite attaque les libertés syndicales »*.

Mme Dufoix présente sa politique en faveur des familles

Heureuse ! Pour sa première rencontre avec la presse en qualité de ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, le 25 juillet, Mme Georgina Dufoix ne cachait pas, en présence de ses trois secrétaires d'État, sa satisfaction. Pourtant, elle aurait pu être amère : le conseil des ministres ne venait-il pas de lui demander d'enrichir sa copie sur ses mesures présentées dans le cadre du programme prioritaire du IXe Plan destiné à *« assurer un environnement favorable à la famille et à la natalité »*. Les projets d'unification de plusieurs allocations familiales et de création d'une *« aide parentale »* attendront quelques semaines, mais Mme Dufoix, qui a annoncé un nouveau texte sur la réforme des allocations familiales, affichait une mine réjouie, le débat au sein du gouvernement ayant été *« très tonique et très positif »*.

Heureuse, Mme Dufoix l'est visiblement d'être à la tête d'un aussi vaste ministère. Elle a *« foi en sa mission »* et dispose, dit-on, d'une *« équipe formidable »*. Autant d'atouts pour mettre en œuvre les projets qui lui tiennent à cœur. Le ministre a ainsi réaffirmé son attachement à la politique de l'enfance (*« la plus importante pour un pays »*) et dégagé deux priorités pour la politique familiale : les jeunes familles et les familles nombreuses. L'objectif est de faire remonter une natalité qui est descendue en 1983 à un de ses niveaux les plus bas de l'après-guerre. Pour la Sécurité sociale, Mme Dufoix s'inscrira dans la continuité de M. Bérégovoy, à qui elle a rendu hommage. Privée pour maintenir l'équilibre en 1985 du prélèvement de 1 %, elle compte éviter toute augmentation de cotisations et poursuivre la chasse aux économies de gestion. La rigueur risque donc de s'accentuer...

Tous ces défis sont loin d'ébranler un ministre qui semble même *« dopé »* par la difficulté des problèmes à résoudre. Mme Dufoix est d'autant plus heureuse dans ses nouvelles fonctions qu'elle se retrouve fort bien dans la modernisation des rapports sociaux souhaitée par le premier ministre. Il s'agit pour elle d'un *« approfondissement permanent du dialogue social »*, d'autant plus nécessaire qu'il faut *« réconcilier la France et l'entreprise »*. *« J'y crois très profondément »*, ajoute-t-elle. Les envolées lyriques et généreuses de « l'état de grâce » sont bien loin, mais, à n'en pas douter, Mme Dufoix est heureuse dans cette nouvelle donne sociale...

M. N.

Une circulaire précise les conditions de l'aide publique au retour des immigrés

Le Journal Officiel du 25 juillet a publié une circulaire précisant les conditions d'attribution de l'aide publique aux travailleurs immigrés souhaitant regagner leur pays d'origine. En sont exclus les ressortissants de la CEE, les Monégasques, Andorrans, Centrafricains, Gabonais et Togolais, ainsi que les Grecs, à partir du 31 décembre 1987 pour ces derniers.

Pour les autres immigrés, il faut : être âgé de plus de 18 ans (de plus de 21 ans pour les Chypriotes, Autrichiens, Espagnols, Islandais, Norvégiens et Suédois, ainsi que pour les jeunes filles portugaises) et être en situation régulière en France, ainsi que le conjoint ; être privé involontairement de son emploi depuis plus de six mois ; le, ou la conjointe, doit être également volontaire — les concubins ou concubines n'étant pas pris en compte, sauf s'ils sont venus en France au titre du regroupement familial. De manière générale, sont exclus de l'aide au retou: tous les immigrés qui pourraient obtenir à nouveau de plein droit une autorisation de travail.

Le frais d'avion sont accordés au travailleur, à sa femme et à ses enfants à charge. Frais de déménagement : pour le candidat au retour, 1 000 F pour sa femme et 800 F par enfant, avec un plafond de 6 700 F pour ce qui concerne les ressortissants de l'Europe, Turquie comprise ; hors Europe : 4 000 F, plus 2 000 F pour la conjointe, plus 1 000 F par enfant avec un plafond de 10 000 F. Aide au projet de réinsertion : 20 000 F maximum.

AFFAIRES

Les Dix harmonisent les conditions de crédit à l'exportation de centrales nucléaires

De notre correspondant

Communautés européennes (*Bruxelles*). — *Les* crédits à l'exportation pour la vente de centrales nucléaires sont désormais soumis à des taux d'intérêt minima (de 12,5 % à 14,6 % selon le pays de destination et la durée des facilités) dans la CEE. Les ministres des affaires étrangères des Dix ont ainsi ajouté, le 24 juillet, ce secteur à l'arrangement conclu en octobre 1983 au sein de l'OCDE sur les garanties données par les gouvernements des pays industrialisés à leurs exportateurs.

Le «consensus» de l'OCDE couvre maintenant toutes les transactions commerciales à l'exception de celles portant sur les matériels aéronautiques et les produits agricoles. *Toutefois, dans le cas du nucléaire,* les taux minima sont supérieurs d'un un point à ceux en vigueur dans les autres secteurs et les délais de remboursement peuvent aller jusqu'à quinze ans (dix ans en règle générale).

L'accord des Dix n'a pas été obtenu *sans mal*. L'idée était d'exclure du champ d'application les contrats déjà négociés. La France, qui est en pourparlers avec la Chine pour la construction d'une centrale à Hua-Dong, souhaitait que ce projet ne soit pa couvert par les dispositions de l'OCDE. De la sorte, elle gardait la liberté de fixer des taux d'intérêt plus bas si la nécessité s'en faisait sentir pour obtenir la commande.

L'Allemagne fédérale s'est opposée *à cette demande*, considérant que les discussions entre Paris et Pékin n'étaient pas suffisamment avancées pour estimer la négociation conclue. Finalement, le conseil a dû recourir au vote à la majorité qualifiée pour trancher la question en faveur de la thèse française.

MARCEL SCOTTO.

● **CEE : assouplissement des ventes de licences.** — La CEE, soucieuse de réviser ses règlements trop sévères sur la concurrence, a décidé d'assouplir ceux qui concernent la *cession des licences. Quand* une société européenne cédera une licence à une autre, un partage géographique des marchés sera accordé automatiquement après demande. Autrefois une telle «entente» était interdite.

Le groupe britannique Tate and Lyle tente de prendre le contrôle de Brooke Bond

Le groupe sucrier britannique Tate and Lyle a lancé une offre publique d'achat sur le groupe britannique spécialisé dans l'industrie du thé et de la viande Brooke Bond. Celui-ci a rejeté l'offre qui s'élève à 295 millions de livres. Tate and Lyle propose une de ses propres actions, cotée lundi 23 juillet 312 pence, plus 350 pence pour sept actions ordinaires de Brooke Bond, ce qui situe le prix d'achat à 94 pence alors que l'action de Brooke Bond a, elle, fortement remonté de 24 pence à 101 pence.

Tate and Lyle *justifie* sa tentative par la complémentarité des deux groupes et l'économie d'échelle qui serait réalisée en matière de recherche, de transformation et de distribution. Avec un chiffre d'affaires de 1,950 milliard de livres, Tate and Lyle a réalisé un profit avant taxes qui est passé de 1980 à 1983 de 30,7 millions de livres à 57,3 millions de livres. Ce progrès, plutôt considéré depuis 1980 *comme* un rétablissement du géant du sucre britannique, présent aussi sur le marché nord-américain, est dû à un large programme de réduction des coûts : abandon des activités déficitaires dans la filière des sucres de *maïs et de l'amidon, vente d'une* compagnie de navigation, fermeture d'une raffinerie à Liverpool. Tate and Lyle, qui ne souhaitait pas investir sur le continent européen et qui a été dissuadé de le faire aux Etats-Unis par le niveau trop élevé du dollar, essaie de diversifier son *activité en Grande-Bretagne* même.

Brooke Bond, au chiffre d'affaires d'environ 1 milliard de livres, s'est diversifié ces dernières années, en achetant notamment en 1981 *Mallinson-Denny, importateur* et distributeur de bois. Le groupe britannique s'est aussi séparé en 1982 de ses filiales en France, en Italie et au Benelux, reprises par BSN. Ses profits annuels sont passés de 41 millions à 48,2 millions de livres, mais sa dette serait proche de 40 % du *capital social. Brooke Bond* compte en fait sur ses marques de grande diffusion et sur l'accroissement des résultats des branches thé et bois pour améliorer sa situation.

● **Les céréaliers : *« Il faut claquer la porte. »*** — M. Philippe Neeser, président de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB), a déclaré le 25 juillet, à l'attention du gouvernement, qu'il fallait *« claquer la porte »* à Bruxelles ou *« faire une action d'éclat »*. Selon l'AGPB, qui se déclare prête à la manifestation, la baisse du prix du blé atteint 6 à 7 F par quintal, alors que les coûts de production ont augmenté de 9,5 à 10 % dans les douze derniers mois. L'AGPB *a lancé une campagne* d'affiches sur le thème : *« Péril pour le blé, sauvegardons nos richesses nationales. »* L'association estime que *« dix mille à quinze mille agriculteurs risquent de faire faillite »*.

● **Création d'une compagnie aérienne néerlandaise.** — *Le* ministre des transports néerlandais a autorisé la compagnie aérienne Netherlines à effectuer des liaisons à l'intérieur des Pays-Bas, ainsi qu'avec certaines métropoles régionales européennes comme Strasbourg, Hambourg, Liverpool, Londres-Gatwick et Luxembourg.

LE JAPON VOUDRAIT ÉCHAPPER AU CONTINGENTEMENT DES IMPORTATIONS AMÉRICAINES D'ACIER

Dans une lettre adressée au gouvernement américain, le MITI japonais (ministère du commerce extérieur et de l'industrie) demande que les sidérurgistes japonais soient *exemptés des éventuels contingentements* des importations américaines d'acier. Le Japon souligne que les exportateurs japonais sont *« disciplinés »* et qu'ils ont *« dynamisé »* la sidérurgie américaine par des prises de participation financières et des accords technologiques.

Les Américains pourraient réduire — M. Reagan doit se prononcer en septembre — les importations à quelque 15 % du marché en instaurant des quotas. Le Japon, qui est déjà limité à 6 % environ du marché du fait d'un accord signé l'an passé avec les Etats-Unis, craint que cette part ne se réduise.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −		Rep. + ou dép. −	
$ E-U.	8,7028	8,7060	0	+ 20	8	+ 30	− 160	− 40
$ can.	6,6352	6,6402	− 51	− 20	− 91	− 53	− 369	− 258
Yen (100)	3,5745	3,5776	+ 156	+ 169	+ 304	+ 321	+ 956	+ 1016
DM	3,0684	3,0714	+ 152	+ 165	+ 278	+ 317	+ 856	+ 912
Florin	2,7181	2,7202	+ 117	+ 127	+ 229	+ 235	+ 683	+ 729
F.B. (100)	15,1709	15,1818	− 26	+ 48	0	+ 105	− 14	+ 355
F.S.	3,5977	3,6008	+ 193	+ 207	+ 484	+ 407	+ 1229	+ 1295
L. (1 000)	4,9903	4,9940	− 147	− 121	− 292	− 254	− 1086	− 978
£	11,6363	11,6478	− 96	− 34	− 96	− 21	+ 90	+ 295

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E-U.	11 1/16	11 3/16	11 1/4	11 3/8	11 1/2	11 5/8	12 1/4	12 3/8
DM	4 7/8	5 1/8	5 3/8	5 1/2	5 1/2	5 5/8	6 1/8	6 1/4
Florin	5 3/4	6	6 1/16	6 3/16	6 1/4	6 3/8	6 3/4	6 7/8
F.B. (100)	10 3/4	11 3/4	11 1/4	11 3/4	11 1/4	11 3/4	11 1/2	12
F.S.	0	1 1/2	4 11/16	4 13/16	4 3/4	4 7/8	4 7/8	5
L. (1 000)	12 1/4	13 1/4	14 1/4	14 3/4	14 3/8	15 1/4	16 1/8	16 1/2
£	12	12 1/4	12 3/16	12 5/16	12 1/8	12 1/4	11 15/16	12 1/16
F. franç.	11 3/16	11 7/16	11 3/8	11 9/16	11 1/2	11 3/4	12 7/8	13

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en *fin de matinée par une grande banque de la place.*

Croissance plus harmonieuse de l'économie américaine

(Suite de la première page.)

La FED inquiète de la surchauffe de *l'économie et soucieuse d'éviter* un retour en force de l'inflation, n'allait-elle pas être obligée de dur*cir sa politique*, c'est-à-dire de réduire les liquidités fournies aux banques, avec pour conséquence une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et, donc, du dollar ? Tel n'a pas été le cas, d'où la réaction des marchés.

Sans doute ne faut-il pas s'attendre, pour autant, à une chute du dollar ni à une baisse véritable des taux d'intérêt. M. volcker lui-même a bien pris la précaution d'indiquer que ces taux pourraient encore augmenter dans les mois prochains, compte tenu des emprunts du trésor pour combler le déficit budgétaire, de ceux des entreprises pour leurs investissements et de ceux des ménages pour financer leurs achats à la consommation; ce sont là des effets *« mécaniques » qui vont subsister.* Mais la spéculation sur un durcissement de la FED et sur une hausse des taux absolument inévitable tombe d'un coup, ou s'atténue grandement. Or on sait quelle part prennent les anticipations psychologiques dans les mouvements du marché et dans le comportement des opérateurs : près de 50 % dans certains cas, dit-on. Au second semestre, donc, la fièvre risque de retomber un peu, tant sur les taux que sur le dollar.

Autre point important de la déclaration de M. Volcker, celui relatif à l'inflation, qui lui semble jugulée. Effectivement, cette inflation n'a été, sur une base annuelle, que de 3,2 % au deuxième trimestre 1984 contre 4,4 % au premier trimestre : en juin, elle est même retombée à 0,2 % (2,4 % par an). Du coup, le président de la FED révise à la *baisse ses prévisions pour* 1984 (4 % à 4,5 % contre 4,5 % à 5,5 %), avec un chiffre de 5,5 % pour 1985.

Comme nous l'avons indiqué (*le Monde* du 25 juillet 1984), la coexistence d'une expansion économique rapide, la plus forte depuis la guerre, et d'une inflation en net recul désoriente totalement les experts : *« A-typique »*, l'a qualifiée pudiquement M. Volcker. Ce qui veut *dire que le phénomène ne cor*respond à rien de connu : les prix des matières premières, qui devraient flamber, baissent, et ceux du pétrole vont diminuer plus ou moins.

Toutes ces bonnes nouvelles n'empêchent pas M. Volcker de réclamer encore et avec vigueur une réduction *du déficit budgétaire et d'aver*tir le Congrès des *« dangers »* que cette reprise *« a-typique »* présente. Si ce déficit n'est pas réduit, le niveau trop élevé du taux d'intérêt risque de *« casser »* l'expansion. Il dénonce, enfin, l'endettement croissant des États-Unis vis-à-vis de l'étranger, *qui* finance la moitié du déficit budgétaire (80 à 90 milliards de dollars par an sur 190 milliards). A cet égard, la suppression par le Trésor de la retenue à la source de 30 % sur les intérêts des emprunts souscrits aux États-Unis par les non-résident, ne peut qu'accroître l'afflux des capitaux extérieurs.

FRANÇOIS RENARD.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● **Meilleures perspectives pour l'industrie française selon l'INSEE.** — Les chefs d'entreprise estiment que les perspectives générales de l'industrie française devraient s'améliorer sensiblement. Toutefois, *les résultats de la dernière enquête* mensuelle de l'INSEE du mois de juillet montrent que les perspectives personnelles de ces industriels ne *« correspondent guère qu'à une croissance lente de la production de l'industrie manufacturière au troisième trimestre»*. L'INSEE note également que les *prévisions* varient fortement selon les secteurs.

Globalement, les carnets de commandes restent stables. L'amélioration constatée dans les biens d'équipement professionnels et de consommation courante est compensée par la détérioration des commandes dans l'automobile et les biens intermédiaires. Les industriels prévoient, selon l'INSEE, des hausses de prix modérées au troisième trimestre.

● ***Sacilor va reprendre les Forges* et laminoirs de Bretagne.** — Infirmant un jugement prononcé le 27 juin 1984 par le tribunal de commerce de Saint-Brieuc, la deuxième chambre de la cour d'appel de Rennes a autorisé le 25 juillet le groupe Sacilor à reprendre pour 1 million de francs la société Forges et laminoirs de Bretagne, en liquidation de biens depuis le 13 juin 1984, et *qui* employait deux cent vingt personnes à Ploufragan (Côtes-du-Nord). Les stocks seront repris à 40 % de leur valeur par le groupe Sacilor, qui s'est engagé à maintenir cent quarante emplois. — *(Corresp.)*

● **Automobile : la CEE autorise Rome à aider son industrie.** — La Commission européenne a autorisé le gouvernement italien à accorder des aides publiques au secteur de l'automobile, pour un montant de 375 milliards de lires au total (trois fois moins que ce que Rome demandait). Douze projets d'investisse*ments sont concernés, dans le centre* et le nord de l'Italie. Fiat recevra 225 milliards de lires, Alfa Romeo et sa filiale pour composants automobiles Spica 90 milliards, et les 60 milliards restant iront à Maserati, Pininfarina, Carello, Mondial Piston et Bertoni. — *(AFP.)*

Étranger

RFA

● **Diminution de l'excédent commercial.** — La balance commerciale oust-allemande a enregistré en juin un excédent de 1,3 milliard de deutschemarks (environ 460 millions de dollars), en baisse par rapport à celui de mai, qui avait été de 4,8 *milliards* de deutschemarks, a annoncé, mercredi 25 juillet, l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden. *Pour les six premiers* mois de l'année, elle a été excédentaire de 20 milliards de deutschemarks contre 22,1 milliards au premier semestre de 1983. La balance des comptes courants, qui était excédentaire de 3,1 milliards de deutschemarks en mai, est devenue déficitaire en juin, avec un solde négatif de 3,2 milliards de deutschemarks. Pour le premier semestre, elle conserve un excédent de 1,4 milliard de deutschemarks contre 6,7 milliards *au premier semestre* 1983.

● **Recul du pouvoir d'achat.** — *Le pouvoir d'achat des Allemands* de l'Ouest a diminué depuis un an, leur revenu moyen ayant progressé *moins vite que les prix* entre mai 1983 et avril 1984 inclus. Selon l'Office fédéral des statistiques, le revenu moyen hebdomadaire brut d'un ouvrier allemand a augmenté, sur douze mois, de 2,6 %, soit 675 DM (environ 2025 francs) fin avril. Or, au cours de la même pé*riode, l'indice du coût de la vie* a augmenté de 3 %. Pour sa part, le revenu mensuel moyen brut des employés a augmenté de 2,8 % atteignant 3 947 DM. Seules les femmes travaillant dans les bureaux ont vu une amélioration de leur pouvoir d'achat, leur revenu mensuel ayant progressé en moyenne de 3,1 % à 2 513 DM. — *(AFP)*

Social

● **Manifestation des producteurs de viande.** — Six cents producteurs de viande bovine de Bretagne *et de la Mayenne ont manifesté dans* le calme le 25 juillet à Rennes pour protester contre l'effondrement du marché et la chute des cours. En deux mois les prix ont baissé de 2 F par kilo, soit une chute de 1 000 F par animal vendu. Rappelant que le prix de marché se situe aujourd'hui à 75 % du prix d'orientation, ce qui ne s'était jamais vu, le président de l'Union des groupements des producteurs de *viande bovine* de Bretagne, M. Louis Perrin, considère que *« la crise actuelle est la plus grave que la profession ait connue et risque de réduire à néant en quelques mois vingt années d'efforts d'organisation de la production »*. *(Corresp.)*

● **Construction navale : la CFDT dénonce l'« erreur grossière du gouvernement ».** — *« C'est une erreur grossière d'avoir détaché la construction navale du secrétariat d'Etat à la mer »*, a indiqué M. Marcel Guihéneuf, responsable de ce secteur à la CFDT, le 25 juillet. La CFDT a demandé à M. Fabius qu'il définisse rapidement les orientations du gouvernement pour ce secteur, notamment en matière d'emploi. Quant à la convention relative aux congés de conversion, telle qu'elle est proposée actuellement pour le patronat de cette bran*che, elle est*, selon la CFDT, *« inacceptable »*.

● **La SVF va supprimer 500 emplois.** — Premier distributeur français de vins de table, la Société des vins de France prévoit de supprimer 500 emplois d'ici à la fin de 1985, dont 400 par des départs en préretraite ou grâce à une aide au retour pour les travailleurs immigrés. A *terme, les entrepôts de Villeurbanne* et de Vichy, ainsi que la chaîne d'embouteillage de Bercy, à Paris, *seront supprimés. Ce plan fait partie* des mesures de redressement adoptées depuis 1981 par la nouvelle direction de la *firme*, menant une politique de marques nationales au détriment des anciens réseaux de distribution régionaux.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

La firme Jaguar bientôt mise en vente

De notre correspondant

Londres. — Nouvelle étape du programme de privatisation lancé par le gouvernement de M[me] Thatcher : Jaguar, la célèbre firme de construction automobile, jusqu'à présent filiale du groupe nationalisé British Leyland, va être mise en vente sur le marché boursier au début du mois prochain. La nouvelle, attendue de longue date, a *été* confirmée le 25 juillet en même temps qu'étaient annoncés les der*niers chiffres montrant* la belle santé de cette société, qui voici peu, comme le reste du groupe, enregistrait *encore des déficits importants* (*le Monde* daté 5-6 février 1984).

Alors que les exportations de la marque avaient déjà augmenté de plus de 50 % l'an passé, les luxueuses limousines et les coupés de sport continuent de connaître un succès sans précédent sur le marché américain, où la hausse du dollar et le fléchissement de la livre ont rendu ces voitures prestigieuses relativement bon marché. Au cours du deuxième trimestre, les bénéfices de la société ont atteint 23 millions de livres (environ 2,6 milliards de francs), soit presque le même chiffre que pour les six premiers mois de 1983, qui pourtant avait été jugée comme une année « record ».

Le marché des actions sera ouvert *le 3 août. Des conditions préférentielles* seront accordées aux 9 500 employés de Jaguar et à ceux de British Leyland qui pourront acquérir 15 % des parts, sans compter celles qui seront distribuées à titre de prime par la direction. La valeur globale de la société a été récemment estimée dans la City à 300 ou 350 millions de livres, or l'estimation selon l'offre qui vient d'être rendue publique ne s'élève qu'à 297 millions. Il faut voir là, malgré le succès actuel de la firme, une manifesta*tion de la prudence* de ses dirigeants et surtout du gouvernement, qui a subi récemment de sévères décep*tions à propos d'autres projets de dé*nationalisation, les acheteurs potentiels ayant boudé les propositions (*le Monde* du 4 juillet).

FRANCIS CORNU.

TRANSPORTS

VERS LE MANS EN 1989 ET COLOGNE EN 1992

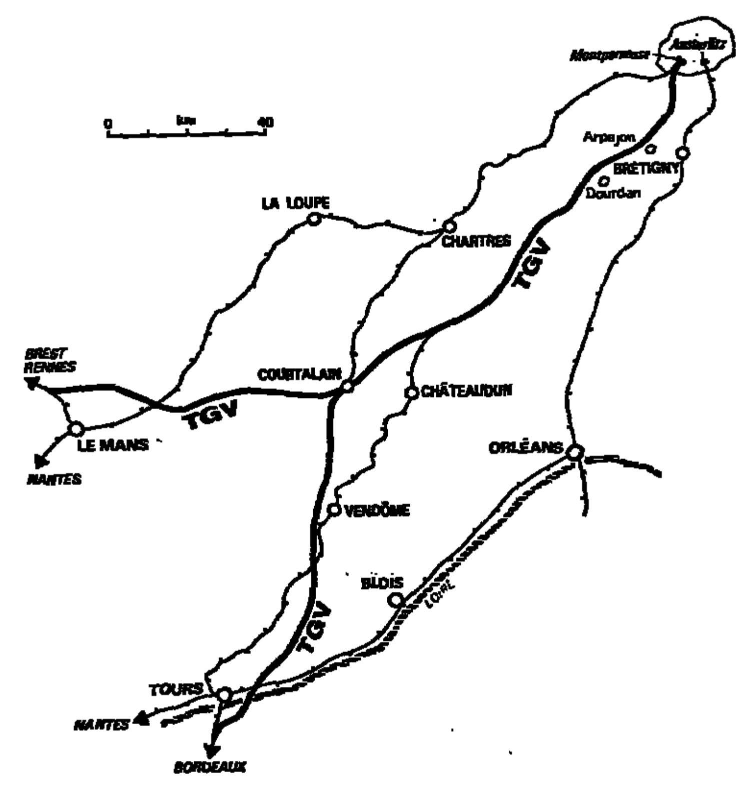
Un TGV tous azimuts

C'est en définitive M. Jean Auroux, nouveau secrétaire d'Etat chargé des transports, qui a présenté, le mercredi 25 juillet, au conseil des ministres, une communication sur le développement des *trains à grande vitesse (voir nos dernières éditions)*... et non M. Charles Fiterman, alors ministre des transports, qui aurait dû être, le 18 juillet, le rapporteur du plus beau fleuron des *chemins de fer français*. Changement de gouvernement oblige. En une semaine, le dossier n'a pas varié d'un iota, et il comporte quatre volets qui détaillent l'avancement des quatre TGV lancés – ou à lancer – aux quatre points cardinaux, du plus tangible au *plus aléatoire*.

● **Le TGV Sud-Est.** Le succès est venu *couronner cette ligne nouvelle* de 417 km construite entre les agglomérations lyonnaise et parisienne. Les convois y circulent à une vitesse commerciale de 213 km/h et mettent les deux métropoles à deux heures l'une de l'autre. En 1984, le trafic sur l'axe Sud-Est devrait être *supérieur de 41 % à celui qui aurait été enregistré* si l'infrastructure nouvelle n'avait pas été construite. Ce TGV représente un cinquième des *recettes du transport des voyageurs* de la SNCF. Dans moins de dix ans, celle-ci aura remboursé les emprunts *contractés pour réaliser la ligne.*

● **Le TGV Atlantique.** Depuis le 25 mai, un décret a déclaré ce projet d'utilité publique : 340 kilomètres de voies nouvelles seront *construites* (1). *Un tronc commun* entre Paris et Courtalain (Eure-et-Loir) se divisera en deux branches qui desserviront Le Mans, en 1989, et Tours, en 1990. Au-delà de ces deux gares, le TGV empruntera les voies existantes. Entre Paris et les quarante agglomérations desservies sur la façade atlantique, la durée des trajets sera réduite : Le Mans, 1 heure (meilleur temps *actuel : 1 h 38)* ; Rennes, 2 h 5 (3 h) ; Brest, 4 h 16 (5 h 39) ; Quimper, 4 h 21 (5 h 47) ; Nantes, 2 h 10 (3 h 17) ; Tours, 1 h 2 (1 h 33) ; La Rochelle, 3 h (3 h 59) ; Bordeaux, 3 h 5 (4 h 3) ; Bayonne, 4 h 40 (6 h 10).

LA NOUVELLE LIGNE ENTRE PARIS ET LE MANS-TOURS



Le coût du TGV Atlantique était évalué, en 1983, à 13 milliards de francs. L'Etat s'est engagé à supporter 30 % du coût des dépenses d'infrastructures. Le nombre des emplois créés ou maintenus par le chantier varie, selon les estimations, de 3 500 à 4 500 par an pendant *cinq ans*.

Des enquêtes d'utilité publique complémentaires se dérouleront, du *10 septembre au 10 octobre, pour* étudier des améliorations du tracé près de Dourdan (Essonne), de Vernou et Vouvray (Indre-et-Loire) et de Lavaré (Sarthe). Les acquisitions de terrains débuteront avant la fin de l'année et le premier coup de pioche sera donné en octobre pro*chain, grâce au déblocage de* 500 millions de francs du Fonds spécial de grands travaux.

Les grands perdants de la construction du TGV Atlantique seront les transports aériens. Air Inter y perdra 5 % de son trafic total. Touraine Air Transport verra la fréquentation de ses lignes desservant le littoral chuter de 40 %. L'aéroport de Nantes peut tabler sur la dispari*tion de 30 % de son chiffre d'af*faires.

● **Le TGV Nord-Européen.** *Les ministres des transports* de Belgique, de France et de la République fédérale d'Allemagne ont décidé, le 12 juillet, de demander pour la fin de l'année 1985 une étude approfondie au groupe qui travaille depuis un an sur ce dossier.

Le groupe tripartite devra préparer le choix des gouvernements en matière de technologie. En effet, les Français mettent en avant leur TGV sur roues. *Les Allemands*, eux, plaident pour un train sur « coussin magnétique ». Le premier procédé est éprouvé *(240 km/h)* et *moins* coûteux. Le second pourrait se révéler plus performant (380 km/h).

Le groupe a retenu l'hypothèse d'une mise en service, en 1992, d'une ligne, en très grande partie *nouvelle, de 522 km entre Paris*, Bruxelles et Cologne. Des embranchements pourraient aussi desservir Liège et Aix-la-Chapelle. De Paris à Cologne, la durée du voyage le plus rapide est actuellement de 5 heures. Elle serait ramenée à 2 h 45 environ avec la technique sur roues et à 1 h 50 avec la sustentation magnétique. Bruxelles serait ainsi à 1 h de Paris au lieu de 2 h aujourd'hui. Le nombre des voyageurs *s'élèverait*, en 1992, à 12,7 millions avec les liaisons en service, à 17,5 millions avec un TGV sur roues et à 18,2 millions avec un TGV sur « coussin magnétique ».

Le coût de construction et d'aménagement du TGV atteindrait 14,5 milliards de francs dans l'hypothèse « roues » et 22 milliards de francs dans l'hypothèse « magnétique ». *L'excédent d'exploitation* serait positif dès la première année de fonctionnement, soit 1,1 milliard de francs dans la *première* hypothèse et 900 millions dans la seconde.

Là encore, le trafic aérien risque d'être touché par la concurrence de ce train très performant entre Paris et Bruxelles et entre ces deux capitales *et les villes allemandes* suivantes : Bonn, Cologne, Düsseldorf et Francfort. Le choc sera encore plus rude si – après demain... – le tunnel sous la Manche permet à des TGV anglais de rejoindre le continent.

● **Le TGV Est.** Pour apaiser les Lorrains, dont la sidérurgie subira une *profonde restructuration, le* président de la République avait notamment déclaré, le 4 avril : *« Il faudra accroître les mesures de désenclavement pour que la Lorraine soit ouverte davantage sur l'Europe, et c'est pourquoi on devra accélérer les démarches déjà entreprises avec les pays voisins pour que le TGV, par exemple, à partir de notre capitale et en passant par la Lorraine, puisse joindre les grands pays voisins, notamment l'Allemagne et Francfort. »*

Toutes les études menées antérieurement avaient conclu à la non-rentabilité de cette nouvelle ligne, dont la construction coûterait de 10 à 12 milliards de francs. Pour concrétiser les promesses présidentielles, une commission d'études sera mise en place à l'automne 1984.

ALAIN FAUJAS.

(1) « TGV Atlantique. Rapport sur le projet de desserte de l'ouest et du sud-ouest de la France par trains à grande vitesse », 410 pages, 150 F. *La Documentation française*, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07.

OUVERTURE DU PREMIER TRONÇON DE L'AUTOROUTE A 14 SOUS LA DÉFENSE

Le premier tronçon de l'autoroute A 14 sous La Défense (Hauts-de-Seine), *entre le pont de Neuilly* et la route nationale 314, a été ouvert le mercredi 25 juillet dans le sens Paris-province. D'une longueur de 2,2 kilomètres dont 1,350 kilomètre en souterrain, il devrait être emprunté par quarante mille véhicules par jour. Pour des raisons de sécurité, il est pour le moment classé route nationale, la vitesse étant limitée à 60 kilomètres/heure. Ce tronçon est accessible par les automobilistes venant du pont de Neuilly et de la bretelle d'accès de la voie rapide des bords de Seine à Courbevoie. Il permet de rejoindre la RN 192 en direction de Courbevoie, la RN 13 vers Rueil et Saint-Germain-en-Laye et l'autoroute A 86.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Sicav information

Banque Populaire

1810 guichets à votre service

Situation au 30.6.1984	Actif net (en millions de francs)	Valeur liquidative de l'action (en francs)	Dernier dividende mis en paiement (en francs)	Répartition de l'actif (en %) : Valeurs françaises	Valeurs étrangères	Autres emplois	Liquidités
Sicav actions							
Valeurs françaises : **FRUCTIFRANCE**	1318,53	416,46	27,35 (1983)	91,99	2,55	–	5,46
Valeurs internationales : **PLANINTER**	313,82	600,44	25,00 (1983)	51,35	37,24	–	11,41
Valeurs diversifiées : **VALOREM**	295,83	383,85	12,87 (1983)	47,96	47,60	–	4,44
FRUCTIVALOR	353,99	343,77	16,04 (1983)	42,57	40,41	–	17,02
Sicav obligations							
Obligations françaises et étrangères : **FRUCTIDOR**	227,78	207,60	14,24 (1983)	78,83	16,66	–	4,51
Obligations françaises : **SICASDEN** (Casden BP)	87,55	651,85	56,97 (1983)	93,65	4,89	–	1,46
Sicav court terme							
FRUCTIVAR	2438,33	61698,45	1290,77 (1984)	82,82	–	3,71	13,47
VALORG (Casden BP)	767,25	1160,33	–	77,77	–	11,41	10,82
FRUCTI-ASSOCIATIONS	561,85	1036,23	–	79,97	–	18,85	1,18

Carnet des entreprises

● Société française HOECHST

MONSIEUR HENRI MONOD,

président de la Société Française Hoechst a été élu, le 20 juin 1984, à la vice-présidence du conseil de surveillance de Roussel-Uclaf.

Monsieur Henri Monod succède à Monsieur Kurt Lanz qui a été nommé président d'honneur de la société.

Henri Monod, né en 1924 à Bône, Algérie, est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris.

En 1950, il entre dans le groupe Roussel-Uclaf et devient en 1959 le plus proche collaborateur de Jean-Claude Roussel ; il prend une part active à la fusion des laboratoires qui ont donné naissance à Roussel-Uclaf.

En 1968, Henri Monod participe aux accords entre Hoechst et Roussel-Uclaf, accords qui renforcent les moyens d'action au plan mondial de la société française.

En 1974, il est nommé membre du directoire de Roussel-Uclaf, et prend en 1978, la vice-présidence du directoire de la Société française Hoechst tout en conservant ses fonctions chez Roussel-Uclaf.

En 1981, Henri Monod accède à la vice-présidence du directoire de Roussel-Uclaf.

En 1983, il est appelé à la présidence du directoire de la Société française Hoechst.

Outre les fonctions précédentes, Henri Monod est président de la chambre syndicale des industries chimiques de l'Ile-de-France et administrateur de l'union des industries chimiques. Il est également administrateur de Paribas gestion et de Via-Banque.

Pour tous renseignements sur le carnet, téléphonez à : 770-85-33.

INTERTECHNIQUE

Au 30 juin 1984, le *chiffre d'affaires* hors taxes s'est élevé à 352,1 millions de francs contre 300,3 millions au 30 juin 1983, le montant hors taxes des commandes reçues à 487,7 millions contre 342,5 millions.

Pour les activités aérospatiales, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 196,3 millions contre 199,1 millions, le montant hors taxes des commandes reçues est de *215,3 millions contre* 178,5 millions ; cependant la croissance *importante* des commandes reçues, constatée au cours du premier semestre, n'est pas significative de la tendance annuelle.

Pour l'activité informatique et instrumentation, le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 155,8 *millions* contre 101,2 millions, le montant hors taxes des commandes reçues à 269,4 millions contre 164 millions, consolidé par la société mère et ses filiales ; le chiffre d'affaires *hors taxes s'est élevé* à 382,8 millions contre 334,7 millions.

SIMCO

Le montant des *loyers émis par* la société au cours du deuxième trimestre de l'année 1984 s'élève à 40453103 F contre 38751324 F pour le deuxième trimestre 1983.

Ces montants ne tiennent pas compte des indemnités compensatrices dues par l'Etat.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 juillet

Encore soutenu

Pincée ces derniers jours, la Bourse de Paris a mercredi arboré un sourire un peu moins figé. A la corbeille, vitrine du Palais, quelques belles hausses (Peugeot, C.S.F.) se produisirent d'entrée de jeu. Mais l'effet d'entraînement ne s'exercera pas à plein. Il s'en fallut de loin et, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une avance limitée à 0,4 % environ.

Coup de chapeau au discours de politique générale prononcé la veille par le premier ministre, M. Laurent Fabius, à l'Assemblée nationale ? Quelques-uns le disaient. D'autres ne trouvaient pas cette hausse, si légère soit-elle, très catholique et, pour l'essentiel, l'attribuaient encore aux « manœuvres » des grands investisseurs sur ordre « venus d'en haut ».

En tout cas, suspecte ou non, la progression des cours témoigne par sa modestie de la méfiance ambiante. La cinquième baisse consécutive de Wall Street inquiète sourdement. Seul facteur positif : les bas niveaux de cours, qui incitent les opérateurs à reprendre quelques positions. La plupart des indices sont revenus à la case départ du début de l'année.)

S'agissant encore de cette séance, l'on observera que le redressement enregistré, si tant est que cela en soit un, a surtout résulté d'une réticence de l'offre. Le nombre de baisses s'est raréfié. Une demande à peine plus soutenue a donc suffi à faire remonter un peu les cours.

Détente sur la devise-titre, qui s'est échangée entre 9,76 F et 9,80 F contre 9,74 F/9,85 F.

Effritement de l'or à Londres : 337,50 dollars l'once contre 338,50 dollars.

A Paris, en revanche, le lingot a encore gagné 150 F à 96 850 F. Mais le napoléon, décidément capricieux, a perdu 3 F à 617 F. Fait singulier : le prix de l'or ici est désormais beaucoup plus élevé qu'outre-Manche.

NEW-YORK

Redressement

En proie, cinq séances durant, aux affres des taux d'intérêt, Wall Street a poussé mercredi un soupir de soulagement en apprenant de la bouche de M. Paul Volcker, président de la Réserve fédérale, que la politique de crédit ne serait pas durcie. Du coup, un mouvement de redressement s'est produit et l'indice des industrielles, tombé la veille à son plus bas niveau depuis dix-sept mois, a sensiblement progressé. Mais il n'a pas réussi à se maintenir en dessous de la barre des 1 100 refranchie à mi-parcours, pour s'établir en clôture à la cote 1 096,94 (+ 10,37 points). Ce sont surtout les Blue Chips qui ont profité du regain d'intérêt, comme en témoigne le bilan de la journée dans l'ensemble très irrégulier. Sur 1944 valeurs traitées, 793 ont monté, 726 ont baissé et 425 n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les professionnels faisaient également état d'un grand programme d'achats lancé par un investisseur institutionnel. Mais nul ne savait si un rapport quelconque existait entre la décision prise par cet investisseur et les déclarations de M. Volcker. Sur un plan général, l'atmosphère était plus sereine mais les analystes n'étaient pas pour autant persuadés que le marché avait terminé sa cure d'amaigrissement. L'activité s'est assez fortement accrue et 90,52 millions d'actions ont changé de mains contre 74,37 millions.

VALEURS	Cours du 24 juillet	Cours du 25 juillet
Alcoa	32 1/4	31
A.T.T.	17 7/8	18 1/8
Boeing	42 1/2	43 3/4
Chase Manhattan Bank	38 1/8	38
Du Pont de Nemours	43 3/4	44 1/2
Eastman Kodak	71	73
Exxon	41 1/8	41 3/8
Ford	36 1/4	37 1/8
General Electric	48 1/2	49 1/2
General Foods	54 1/4	54 1/2
General Motors	64 5/8	65 5/8
Goodyear	23 1/2	23 3/8
I.B.M.	105 1/4	107 1/8
I.T.T.	23 1/2	24
Mobil Oil	25 1/2	25
Pfizer	30	31 1/4
Schlumberger	42 1/8	41 3/4
Texaco	32 3/8	32 1/4
U.A.L. Inc.	33 3/4	32 3/4
Union Carbide	48 7/8	48 3/4
U.S. Steel	22 5/8	22 3/4
Westinghouse	20 3/4	20 7/8
Xerox Corp.	34 5/8	35 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

DU PONT DE NEMOURS. – Les résultats du second trimestre sont encore *meilleurs que ceux du premier. Le groupe* annonce, en effet, pour cette période un bénéfice net de 437 millions de dollars, en augmentation de 61 % sur celui dégagé en 1983 à pareille époque. Au 31 mars dernier, ses profits nets s'étaient élevés à 373 millions de dollars. D'un trimestre sur l'autre, la progression est donc de 17,15 %. Selon le président Edward Jefferson, cette nouvelle et sensible amélioration est due à la vigueur de la reprise économique aux États-Unis, aux efforts menés pour réduire les coûts, aux gains de productivité et à la meilleure qualité des produits.

EF HUTTON. – *Cette firme de courtage* annonce pour le deuxième trimestre sa première perte depuis onze ans : 7,8 millions de dollars contre un bénéfice de 44,5 millions. Pour l'exercice entier, cependant, le président Pomer prévoit un résultat *positif. Le marasme boursier est à l'origine* de cet incident de parcours. Déjà, Merrill Lynch, la plus grosse firme de courtage américaine, avait annoncé un déficit pour cette période (*le Monde* du 26 juillet).

TRANSVAAL. – La plupart des mines d'or du groupe ont enregistré une hausse de leur bénéfice net pour le deuxième trimestre par rapport au trimestre précédent, grâce notamment à l'appréciation du dollar vis-à-vis du rand sud-africain, de la hausse de la production et de la diminution des prix de revient. Toutefois, à cause de la réduction des investissements, qui a entraîné un alourdissement des impôts, l'amélioration des résultats des mines de l'État d'Orange a été limitée.

Les résultats sont les suivants : East Rand, 12,75 millions de rands (contre 19,80 millions) ; Elandsrand, 17,19 millions de rands (contre 14,85 millions) ; Free State Geduld, 21,04 millions de rands (contre 20,10 millions) ; President Brand, *33,69 millions de rands (contre 40,46 mil*lions) ; President Steyn, 28,82 millions de rands (contre 25,21 millions) ; SA Land, 957 000 rands (contre 979 000) ; Vaal Reefs, 111,74 millions de rands (contre 82,19 millions) ; Western Deep, 68,48 millions de rands (contre 47,84 millions) ; *Western Holdings, 33,68 millions de rands* (contre 39,57 millions).

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	24 juillet	25 juillet
Valeurs françaises	106	105,9
Valeurs étrangères	81,4	80,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE

(Base 100 : 31 déc. 1981)

	24 juillet	25 juillet
Indice général	159,6	159,4

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 juillet .... 11 1/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	25 juillet	26 juillet
1 dollar (en yens)	245,95	243,40

BOURSE DE PARIS Comptant 25 JUILLET

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1720	1680
C.D.M.E.	520	530
C. Equip. Elect.	230	226
Dafsa	305	300
Dauphin O.T.A.	1590	1570
Guy Degrenne	740	740
Merlin Immobilier	1550	1550
Métallurg. Minière	135 50	141 d
M.M.B	250	255
Om. Gest. Fin.	260	260
Peax Bateau	411	427
Petrofigaz	545	548
Poron	435 50	435 50
Salomon	1320	1310
S.C.G.P.M.	273	276
Far East Hotels	0 84	0 86
Sofibus	211	213
Sovac	511	505
Zodiac	1101	1101

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	196	....
Cellulose du Pin	23 40	25
C.G.M.	4 50	....
Cochery	39 60	36 50 o
C. Sabl. Seine	115	....
Coparex	500	514
Dunlop	10	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	58 10	....
Novotel S.I.E.H.	1850	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Promaptis	131	....
Ripolin	....	....
Rorento N.V.	603	590
Sabl. Morillon Corv.	129	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	37 30 o
S.P.R.	146	146
Total C.F.N.	47	....
Ufinex	267	265

SICAV 25/7

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net	VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actions France	219 62	209 66 ◆	Japacic	101 04	96 46
Actions-Investiss.	251 30	239 90	Laffitte-crt-terme	112103 84	112103 84
Actions sélectives	327 32	312 48 ◆	Laffitte-Expansion	590 52	563 74
...			...		
Invest. St-Honoré	613 22	585 41	Valrep	126793 54	126666 87

Règlement mensuel

c : coupon détaché; * : droit détaché; o : offert; d : demandé; ◆ : prix précédent.

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
1730	4,5 % 1973	1727	1716	1720	– 0 40
3535	C.N.E. 3 %	3536	3540	3540	+ 0 11
1350	Electricité T.P.	1350	1350	1350	....
2490	Essilor	2548	2491	2491	– 2 2[illegible]
690	Esso S.A.F.	680	669	669	– 1 6[illegible]
800	Eurafrance	801	800	800	– 0 1[illegible]
179	Amer. Teleph.	179	175	175 50	– 1 95
138	Anglo Amer. C.	134 60	138 20	140	+ 4 01
915	Amgold	918	922	922	+ 0 43
510	BASF (Akt)	514	510	514	....
515	Bayer	529	525	528	– 0 18
415	Buffelsfont.	421	420	422	+ 0 23
30	Charter	30	29 50	29 50	– 1 66
370	Chase Manh.	375 50	377 90	377 90	+ 0 63
250	Cie Pétr. Imp.	248	251	251	+ 1 20
55	De Beers	55 10	54 60	54 60	– 0 90
1050	Deutsche Bank	1051	1065	1065	+ 1 33
88	Dome Mines	88 10	88	88	– 0 11
296	Driefontein Ctd	295 50	297 50	298	+ 0 84
430	Du Pont-Nem.	428	430	429 50	+ 0 35
700	Eastman Kodak	717	700	700	– 2 37
105	East Rand	110 20	114 80	116	+ 5 26
295	Electrolux	294	286	286	– 2 72
380	Ericsson	387	380	380	– 1 90
400	Exxon Corp.	403	401	401	– 0 49
370	Ford Motors	366	358 80	362	– 1 09
276	Free State	282	290 10	290	+ 2 83
155	Gencor	154 50	153 30	154	– 0 32
265	Gén. Belgique	269 50	263	263 10	– 2 37
488	Gén. Electr.	488	484	483	– 1 02
655	Gen. Motors	657	637	637	– 3 04
60	Goldfields	60 50	60 50	61 50	+ 1 65
40	GdMetropolitain	39 25	39	39	– 0 63
165	Harmony	168	169 50	171	+ 1 78
30	Hitachi	31 50	31 40	31 40	– 0 31
535	Hoechst Akt.	540	535	535	– 0 92
69	Imp. Chemical	70 90	68 60	68 60	– 3 24
88	Inco. Limited	88 70	86 10	86 10	– 2 93
1030	IBM	1052	1040	1041	– 1 04
73	Ito-Yokado	73 60	75	74 95	+ 1 83
230	ITT	236	232 80	233	– 1 27
56	Matsushita	58	59 60	59 60	+ 2 75
776	Merck	780	779	783	+ 0 38
730	Minnesota M.	745	735	738	– 0 93
250	Mobil Corp.	252 20	247 50	247 50	– 1 88
20570	Nestlé	20580	20280	20280	– 1 45
670	Norsk Hydro	688	669	669	– 2 76
1100	Petrofina	1098	1080	1085	– 1 18
670	Philip Morris	679	667	673	– 0 88
130	Philips	130 30	129 50	129 50	– 0 61
316	Pres. Brand	311 50	316 30	316	+ 1 44
376	Président Steyn	379 80	385	399	+ 5 05
....	Quilmès	....	....	....	....
1010	Randfontein	1013	1022	1022	+ 0 88
430	Royal Dutch	430	424	424	– 1 39
67	Rio Tinto Zinc	67 20	67 30	67 30	+ 0 14
255	St Helena Co	259 70	263 50	263 50	+ 1 46
425	Schlumberger	425	411 50	415	– 2 35
74	Shell transp.	73 30	71 80	71 80	– 2 04
1250	Siemens A.G.	1248	1217	1220	– 2 24
129	Sony	129 20	128 50	129 10	– 0 07
177	T.D.K.	180 60	186	185 90	+ 2 93
15	Toshiba Corp.	15 05	14 85	14 90	– 0 99
745	Unilever	758	761	761	+ 0 39
325	Unit. Techn.	337	326	326	– 3 26
925	Vaal Reefs	932	931	935	+ 0 32
395	West Deep	389	391 50	393	+ 1 02
375	West Hold.	377 50	381	385	+ 1 98
330	Xerox Corp.	343	340	340	– 0 87
1 88	Zambia Corp.	1 92	1 96	1 97	+ 2 60

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	8 837	8 801	8 550	8 970
ECU	6 873	6 876	....	....
Allemagne (100 DM)	306 900	306 860	293	313
Belgique (100 F)	15 184	15 187	14 600	15 700
Pays Bas (100 fl.)	271 890	271 810	261	281
Danemark (100 krd)	84 040	84 040	79	87
Norvège (100 k)	106 450	106 370	103	110
Grande-Bretagne (£ 1)	11 659	11 656	11 150	12 050
Grèce (100 drachmes)	7 792	7 782	6 800	8 500
Italie (1 000 lires)	4 999	5 001	4 715	5 205
Suisse (100 fr.)	380 470	380 360	361	372
Suède (100 krs)	105 840	105 620	101	108
Autriche (100 sch)	43 710	43 710	42 800	44 800
Espagne (100 pes.)	5 450	5 445	5 350	5 900
Portugal (100 esc.)	5 885	5 886	5 600	6 100
Canada ($ can 1)	6 696	6 669	6 420	6 760
Japon (100 yens)	3 583	3 573	3 460	3 620

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/7
Or fin (kilo en barre)	96500	96600
Or fin (en lingot)	96700	96850
Pièce française (20 fr)	620	617
Pièce française (10 fr)	415	....
Pièce suisse (20 fr)	590	589
Pièce latine (20 fr)	574	574
Souverain	713	716
Pièce de 20 dollars	4205	4205
Pièce de 10 dollars	2200	2200
Pièce de 5 dollars	1302 50	....
Pièce de 50 pesos	3850	3850
Pièce de 10 florins	594	599

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *Le comité directeur du PS retardé.* — Le PS, qui devait réunir son comité directeur cette semaine (nos dernières éditions du 21 juillet) a finalement décidé de retarder la tenue de ce comité directeur, compte tenu notamment de l'incertitude qui plane sur le sort du référendum sur l'article 11 de la Constitution annoncé par le président de la République.

A B C D F G H

Le gouvernement impose aux PTT une hausse de la taxe téléphonique de 10 centimes

La taxe de base du téléphone va augmenter de plus de 10 centimes le 1er août, passant de 64,5 centimes à 75 centimes. La dernière hausse remonte au mois de mai dernier, la taxe ayant augmenté de 5 centimes à cette date. En un an, le prix du téléphone aura cru de 25 %.

Des rumeurs avaient couru sur cette augmentation il y a deux semaines. Les suppléments de recettes des PTT (6 ou 8 milliards de francs en année pleine) devaient être reversés au profit du budget général. Mais ces rumeurs ont été vite démenties par les PTT, qui affirmaient qu'« *aucune décision* » n'était prise. Elle l'était en réalité, à l'Elysée et à Matignon. Tout juste en a-t-on différé l'annonce jusqu'à aujourd'hui jeudi 26 juillet, à cause des réactions très négatives que la hausse de 22 centimes sur l'essence avaient suscitées dans l'opinion publique.

Si les PTT démentaient, c'est aussi parce qu'ils espéraient annuler, au moins corriger, cette mesure non prévue, qui entre en parfaite contradiction avec leur politique. Une hausse de 10 centimes risque en effet de décourager les abonnés de téléphoner plus souvent. Si le prix s'élève trop, le marché décroît, expliquent les économistes des PTT. La charte de gestion des télécommunications signée par le gouvernement prévoit, en outre, que la hausse des tarifs entre 1983 et 1986 soit, comme par le passé « *nettement inférieure* » au rythme de l'inflation. Avec ces 10 centimes de hausse, imprévue, on sort de ce cadre.

Comme la paternité de cette décision vient de l'Elysée, les PTT ont compris qu'ils ne pourraient l'éviter. Aussi ont-ils réclamé alors, d'une part, de récupérer le contrôle administratif de la filière électronique, d'autre part, que les 6 ou 8 milliards récoltés ne leur échappent pas totalement.

Ils ont perdu sur le premier point. Quand le gouvernement décidait l'an dernier de faire financer la filière électronique par les PTT, il leur confiait le contrôle de l'informatique et de la bureautique, mais les composants, l'électronique grand public et le spatial restaient sous la tutelle de l'industrie. On demandait dans ces secteurs aux PTT de « *signer les chèques* ». Cette coupure de la filière électronique a provoqué des querelles de tutelle, dont souffrent les industriels, et une « *réunification* » est nécessaire, estime-t-on aux PTT. Le changement de gouvernement aurait pu en être l'occasion.

M. Fabius s'y est opposé. Il estime que les PTT sont un ministère « *trop puissant* » et qu'il convient de rééquilibrer les forces en faveur du ministère de l'industrie.

Sur le second point — la destination des fonds, — rien n'est encore arrêté, mais vraisemblablement la moitié en serait reversée au budget général, l'autre moitié serait attribuée à Mme Cresson.

Quoi qu'il en soit, cette hausse soulève des interrogations de fond. L'usager des PTT paie déjà des « *ponctions* » opérées à divers titres (au profit du budget, pour financer l'électronique et par une faible rémunération des dépôts des chèques postaux). Peut-il l'être encore ? Ces transferts financiers entre les ministères entrent-ils dans la ligne de vérité des tarifs publics que le nouveau gouvernement veut promouvoir ? Avec des tarifs trop élevés du téléphone, d'autre part, quel argument pourra-t-on opposer aux compagnies privées qui souhaitent la démonopolisation des PTT. Le gouvernement prend le risque de se voir imposer une telle « *dérégulation* » des télécommunications.

La question du contrôle de l'électronique reste elle aussi posée. Que les PTT en aient la tutelle n'est peut-être pas la meilleure solution. Mais que n'engage-t-on une réforme des structures administratives entre les PTT et le ministère de l'industrie. Réforme qui serait l'occasion de mieux distinguer les rôles de gestion et de promoteur industriel des PTT et de répondre par avance aux défenseurs de la dérégulation.

Ministère « *trop fort* » les PTT ? Tant va la cruche à l'eau...

ERIC LE BOUCHER.

AUGMENTATION DE 5 % DES TARIFS DE LA RATP

Les tarifs du métro, du RER et des autobus de la RATP augmenteront en moyenne de 5 % le 1er août prochain. Les prix du billet de métro-bus-RER section urbaine passeront de 4 F à 4,20 F à l'unité et de 2,40 F à 2,55 F s'il est acheté en carnet de dix. Celui de la carte orange mensuelle zones 1-2 passera de 122 F à 130 F en deuxième classe et, pour les zones 1-3, de 165 F à 170 F.

La carte intégrale (abonnement annuel) verra son prix ramené de 10,8 fois à 10,5 fois le prix d'une carte orange mensuelle. Ainsi en seconde classe et pour deux zones vaudra-t-elle 1 370 F.

LE RETRAIT DES COMMUNISTES DU GOUVERNEMENT

La version du PCF sur la nuit de la rupture

M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du comité central du Parti communiste, explique dans une interview publiée par *l'Humanité* du 26 juillet comment les instances dirigeantes de son parti ont pris, selon lui, leur décision de ne pas participer au gouvernement.

Il commence par affirmer que la direction du PC n'a appris la démission du gouvernement de M. Mauroy que « *le mardi soir 17 juillet à 20 h 15 par le journal télévisé* », ajoutant : « *Pour nous tous sans exception, j'y insiste, la décision fut inattendue.* »

Puis M. Plissonnier explique que le principe de la déclaration du bureau politique adoptée le matin du 17 juillet, et qui s'inquiétait de la politique suivie par le gouvernement, « *avait été retenu dès le 12 juillet* ». Il raconte aussi comment « *dans la minute qui a suivi* » l'annonce de la nomination de M. Fabius, ce même mardi, « *on a pris le téléphone (...) et à 21 h 30 tous les membres du bureau politique présents à Paris se retrouvaient* » ; leur opinion est simple : « *La situation est difficile ; il est impossible de poursuivre comme avant* ». Décision est prise de rappeler les membres du bureau politique en vacances et de convoquer le comité central pour le lendemain soir.

Quant à M. Georges Marchais, en vacances en Roumanie, il était « *en excursion au moment de ces événements* » ; il ne peut contacter M. Plissonnier que le mercredi matin à 6 h 30. Dans la nuit, M. Fiterman a un entretien téléphonique avec M. Fabius ; un rendez-vous est pris. Le mercredi à 15 h 10, M. Marchais est accueilli à sa descente d'avion par MM. Plissonnier, Fiterman et Lajoinie ; courte réunion à l'aéroport, « *pour mettre au point les questions à poser au premier ministre* », avant de gagner directement l'hôtel Matignon.

Après une nouvelle réunion du bureau politique, M. Plissonnier présente au comité central, explique-t-il, les analyses de la direction, selon lesquelles « *dans ces conditions, il sera très difficile de participer au gouvernement* ». Après une « *large discussion* » à laquelle prennent part « *vingt-cinq à trente camarades* », c'est la nouvelle rencontre avec M. Fabius et la constatation que « *rien n'a bougé* », que le premier ministre « *réaffirme ses intentions politiques* », et donc que la participation au gouvernement est « *impossible* ».

M. Plissonnier assure que la personnalité du premier ministre n'a pas joué dans cette décision, et que « *la large discussion* » dans le parti, décidée par le comité central qui a suivi les élections européennes, va continuer. « *Non seulement*, dit-il, *nous n'avons pas l'intention d'étouffer un tel débat, mais nous voulons le mener à bien.* »

● *Le Nigéria ne reviendra pas à son ancien quota de production.* — M. Tam David West, ministre nigérian du pétrole, a déclaré que son pays, qui s'est vu allouer, le 10 juillet, par l'OPEP un quota temporairement élargi de 1,4 million de barils/jour en août et de 1,45 million de barils/jour en septembre, contre 1,3 million de barils/jour actuellement, ne reviendra pas à son ancien quota après le mois de septembre.

Le numéro du « Monde » daté 26 juillet 1984 a été tiré à 440 620 exemplaires

YOURI LIOUBIMOV BIENTOT NOMMÉ A BOBIGNY

Le metteur en scène soviétique Youri Lioubimov, privé en mars dernier de la direction du théâtre de la Taganka à Moscou, va effectivement assumer à partir de 1985 la direction artistique d'un « *centre de création* » dépendant de la municipalité (communiste) de Bobigny et du conseil général de la Seine-Saint-Denis (*le Monde* du 20 juillet). Selon un communiqué qui devait être publié ce jeudi 26 juillet par le ministère de la culture, un accord de principe a été conclu avec le metteur en scène, qui devrait s'installer en France à partir de septembre 1984.

L'actuelle Maison de la culture de Bobigny pourrait voir son rôle redéfini en fonction des projets artistiques de M. Lioubimov.

Youri Lioubimov est un metteur en scène considéré comme d'avant-garde en URSS. Après avoir bénéficié de certaines protections qui lui ont permis de monter des spectacles politiquement « osés » dans le contexte soviétique, il a fait face, au cours des dernières années, à des difficultés croissantes. Au cours d'un séjour à Londres, l'été dernier, il avait déclaré qu'il ne pouvait plus accepter de se laisser « piétiner » ni d'attendre que « *les officiels* [soviétiques] *commencent à comprendre quelque chose à la culture* ».

M. Youri Lioubimov, qui séjourne en Europe occidentale depuis plus d'un an, y a monté de nombreux spectacles, notamment *Crime et Châtiment* à Londres et *Rigoletto* à Florence. En *1978*, il devait monter *la Dame de Pique*, à l'Opéra, mais les autorités soviétiques avaient retiré leur accord à la dernière minute.

Sur le vif

Les frustrés

On vient de me raconter un truc génial. Ça se passe à la Scala de Milan. Sont promus premiers violons, sont sortis du rang, d'excellents musiciens, très brillants, très compétents. Très jeunes aussi. Ce qui signifie qu'ils sont là pour longtemps. Du coup, les violonistes de base ne sont pas contents, leur avenir est bouché. Ils se sentent frustrés, lésés. Il y a là, pour eux, un évident manque à gagner. Ils s'agitent. Ils font marcher leur syndicat. Le syndicat fonce chez le directeur et obtient, vous ne devinerez jamais quoi, une prime de non-premier violon ! Non, je ne blague pas. C'est absolument exact.

D'ailleurs, il y a un précédent. Quand les Anglais ont quitté Malte, il y a quelques années, M. Dom Mintoff, astucieux premier ministre de l'ancienne base britannique, a contacté différents gouvernements de par le monde en leur disant : si vous voulez que je reste une non-base, il faut me donner des sous. Il faut me verser le montant de ce que je gagnerais en me vendant au plus offrant. Les Italiens ont marché. Ils lui ont filé cinquante millions de dollars pour une non-signature de traité avec un autre pays étranger.

Moi, ça me donne des idées. J'ai envie d'ouvrir à la rentrée un cabinet de conseiller en compensation. Premier client : Juppé, vous savez, le bras droit de Chirac, son chouchou, son fils spirituel, son Fabius. Il paraît qu'il l'a mauvaise, Juppé. Si Chirac avait été à l'Elysée, c'est lui qui serait à Matignon à l'heure qu'il est, alors que, là, la place est prise, et par un ancien condisciple — ils étaient ensemble à Normale et à l'ENA — qui bloque toutes ses chances d'avancement.

Vous me direz : il y a là un préjudice évident mais passager. Fabius n'est pas là pour rester. Rien dans l'avenir n'empêche Juppé de s'installer à Matignon avec son canapé. Entre parenthèses, qu'est-ce qu'il a de si particulier le canapé de Fabius qu'il ne puisse pas s'en séparer et qu'il le trimballe comme ça, précieusement, partout où il va ? Bon, mais, en attendant, Juppé, pour le Guinness, c'est rapé, il ne peut plus battre le record du plus jeune premier ministre de la République. Et puis, et puis... Chirac à l'Elysée, en 1988, c'est pas dit. Et si c'était Barre ?

Non, le dossier de Juppé est parfaitement plaidable. D'abord, nous attaquons Chirac en dommages et intérêts, et nous obligeons le RPR à nous verser une indemnité de non-premier ministre. Ensuite, nous lui réclamons un dédommagement pour non-ralliement à Raymond Barre. Et ça, excusez-moi, ça peut aller chercher gros.

CLAUDE SARRAUTE.

PRIORITÉ A LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

La discussion du projet de loi sur la presse est retardée

M. Charles Pasqua, président du groupe sénatorial RPR et de la commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet de loi sur la presse, a écrit à M. Fabius pour lui demander de retirer ce texte : « *Au moment où vous annoncez votre volonté de moderniser le pays et de rassembler les Français, il apparaît souhaitable de retirer de l'ordre du jour de la session extraordinaire un projet de loi qui trouble les consciences et qui est inutile et inadapté* ». La commission spéciale souhaite simplement que « *la prochaine loi de finance règle comme il convient les problèmes économiques de la presse et en confirme les franchises fiscales.* »

Le projet, qui a été examiné deux fois par l'Assemblée nationale et une fois par le Sénat, doit être discuté à nouveau par la Haute Assemblée. Or le gouvernement a décidé de ne pas demander aux sénateurs de discuter de ce texte à la fin du mois de juillet, contrairement à ce qui avait été décidé avant que M. Mauroy ne présente sa démission.

L'opposition a voulu voir dans ce retard de la discussion une première victoire. En fait, dans les milieux gouvernementaux, on explique qu'il s'agit simplement de laisser la priorité à la discussion du projet de réforme de la Constitution. Il ne faut pas donner au Sénat un moyen de jouer avec la procédure à propos de la presse pour retarder le débat sur le référendum, ajoute-t-on. Dans ces conditions, sans que la décision soit formellement prise, la presse pourrait venir à l'ordre du jour au Sénat fin août - début septembre.

On indique aussi que la majorité serait disposée à inscrire dans le texte gouvernemental la pérennisation des aides de l'État à la presse, comme l'avait souhaité le Sénat.

● « *Caton* » *à* « *Lui* ». — André Bercoff (« Caton ») vient d'être nommé rédacteur en chef du mensuel de charme *Lui*, à la suite du départ de Jean-Pierre Binchet. Il sera responsable de la partie « textes », Francis Dumoulin étant chargé de la photo, sous l'autorité du directeur de la rédaction, Jean Demachy. André Bercoff, journaliste et producteur de télévision, était jusqu'alors collaborateur occasionnel du magazine. En 1983, il avait fait paraître *De la reconquête* et *De la renaissance* sous le pseudonyme de Caton.

Le départ d'André Chambraud de Radio France

L'information contre les programmes

Il s'était fait discret ces deux dernières années. Sa tâche, il est vrai, exigeait qu'il y consacre son temps et toute son énergie. Son arrivée — controversée — en novembre 1982 à la tête de l'information de Radio France n'avait-elle pas été perçue comme une sorte de défi ? Il se devait de réussir et d'oublier bien vite le rythme de l'hebdo qui lui allait si bien pour la frénésie radiophonique et le jeu de l'instantané.

André Chambraud venait du *Point*. Il n'était pas du sérail. Cela se savait, cela se voyait, et pour n'avoir pas su faire oublier à ses troupes qu'il ignorait beaucoup de ce qui touche la radio, pour n'avoir pas réussi à mobiliser autour de lui une rédaction de France Inter inquiète dans une maison malade, il s'en est retourné, l'impression d'échec évidente pour beaucoup. Moins isolé, plus près des hommes, son adjoint, Claude Sales, venu du *Point* lui aussi, n'a pas eu les mêmes difficultés. Le départ du directeur de l'information (*le Monde* du 24 juillet) n'a guère provoqué d'émoi, tout juste parfois du regret pour un homme dont Gérard Courchelle, le présentateur d'Inter-matin, souligne les qualités humaines, l'indépendance et l'ouverture : « *Il a remis au travail tous ceux qui avaient été ou s'étaient éloignés de l'antenne.* » Les syndicats, reçus lundi par le PDG de Radio France, M. Jean-Noël Jeanneney, ne cachent pas, eux, une certaine satisfaction.

Nombreux, en effet, avaient été les cris d'alarme lancés ces dernières semaines. Ainsi, le 22 juin, la lettre adressée à la Haute Autorité de la communication audiovisuelle pour demander la nomination de « *véritables professionnels de l'audiovisuel aux commandes de ce navire qui coule* » ; ou ce tract distribué le 29 juin par la CFDT et mettant sévèrement en cause l'organisation de la rédaction.

De leur côté, la CGC et la CFTC se félicitaient, lundi 23 juillet, que la « *direction ait enfin nommé un professionnel de la radio à la tête de l'information* » (Jean-Pierre Farkas) ; elles « *espèrent qu'il sera mis un terme au laxisme et à la discrimination qui ont tant nui à la bonne marche de la radio et à sa crédibilité* ».

Des propos sévères tenus également dans la rédaction, traumatisée par la dégradation des taux d'écoute d'Inter, qu'elle se refuse toutefois à imputer aux informations. « *Nos journaux ne doivent avoir aucun complexe à l'égard de la concurrence*, explique un journaliste, *et ce serait faire un mauvais procès à André Chambraud que de le rendre responsable des mauvais sondages. Le seul, le vrai problème reste celui des programmes. Et la direction est coupable, qui, malgré des résultats accablants, qui persiste et signe l'expérience Garetto.* »

Les programmes. Voilà bien l'explication réelle du courroux général et de la morosité du personnel, de l'angoisse de beaucoup. Difficile dans ces conditions, comme le souhaite Jean-Pierre Farkas, de « *remettre en état de combativité* » une rédaction persuadée que tous ses efforts sont anéantis par une politique de programmes jugée suicidaire. A trop miser sur la « différence », on aurait dérouté pléthore d'auditeurs.

Reste l'aura personnelle de Jean-Pierre Farkas, dont la bonne connaissance de la radio et de tous les journalistes de la « maison » sont des atouts précieux : pour la bataille de l'information, pour celle des sondages de la rentrée, pour le challenge redouté d'une prochaine télévision du matin.

ANNICK COJEAN.

LA CRISE A L'AGENCE CENTRALE PARISIENNE DE PRESSE

Le conseil d'administration envisage des économies plus importantes que prévu

Les discussions se poursuivent à l'Agence centrale parisienne de presse (ACP) pour éviter le dépôt de bilan sérieusement envisagé depuis avril dernier. Les représentants du personnel, réunis en assemblée générale dans la soirée du mardi 24 juillet, se sont étonnés du « *revirement* » du conseil d'administation, lequel a présenté le même jour des propositions qui, selon les représentants du personnel, vont soudain au-delà des 1,2 million de francs d'économies sur l'exercice en cours, chiffre fixé au début des négociations, le 27 juin, par les actionnaires pour sauver l'Agence (*le Monde* du 29 juin).

Les propositions faites mardi à l'unanimité du conseil comprennent trois séries d'économies : la remise en cause du treizième mois, la suppression de la prime de langue sous sa forme calculée sur 10 % du salaire (et qui serait remplacée par une prime forfaitaire de 800 F), enfin, des économies de fonctionnement (qui pourraient entraîner des licenciements parmi les employés). Les représentants du personnel, qui avaient fait savoir qu'ils refuseraient tout licenciement et toute réduction des salaires, ainsi que la remise en cause des primes — la seule suppression du treizième mois représente déjà selon eux une économie d'environ 1,4 million de francs, — s'inquiètent donc de cette surenchère. « *Ces propositions se polarisent désormais toutes sur les seules mesures d'économies qu'il conviendait de prendre, selon le conseil d'administration, sans contrepartie pour le personnel pour garantir son avenir.* »

Il est ainsi fait allusion au développement et à la diversification, à la réévaluation des tarifs d'abonnements, etc., qui avaient été fixés par les actionnaires comme axes de réflexion, parallèlement au plan d'économies. Un nouveau conseil d'administration est prévu pour le 7 août prochain.